



**HAL**  
open science

## Représentations et transformations de l'architecture des Trente Glorieuses : Volume 1 - Analyses et synthèse

Jean-Lucien Bonillo, Michel Lamourdedieu

### ► To cite this version:

Jean-Lucien Bonillo, Michel Lamourdedieu. Représentations et transformations de l'architecture des Trente Glorieuses : Volume 1 - Analyses et synthèse. [Rapport de recherche] ENSA-M; INAMA. 2003, pp.59 (Volume 1); 148 (Volume 2). hal-01337188

**HAL Id: hal-01337188**

**<https://hal.science/hal-01337188v1>**

Submitted on 1 Jul 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

REPRESENTATIONS  
ET  
TRANSFORMATIONS  
DE  
L'ARCHITECTURE  
DES  
TRENTE GLORIEUSES



Jean-Lucien BONILLO &  
Michel LAMOURDEDIEU  
Laboratoire INAMA – EAML.

MELT-PUCA / Février 2003

REPRESENTATIONS  
ET  
TRANSFORMATIONS  
DE  
L'ARCHITECTURE  
DES  
TRENTE GLORIEUSES

VOLUME 1  
ANALYSES ET SYNTHÈSE

Jean-Lucien BONILLO &  
Michel LAMOURDEDIEU  
Laboratoire INAMA – EAML

MELT – PUCA / fév. 2003

volume 1  
ANALYSES ET SYNTHÈSE

## Sommaire

- 1.** De la construction sociale du patrimoine au projet de transformation.
- 2.** La construction de la notoriété et ses effets.
- 3.** L'influence du dispositif de protection patrimoniale.
- 4.** Le genre architectural de l'édifice et ses implications.
- 5.** Le poids de la valeur d'usage.
- 6.** Projeter sur l'existant.
- 7.** Les postures architecturales de la transformation.
  - 7.1.** La préservation.
  - 7.2.** L'actualisation.
  - 7.3.** La correction.
  - 7.4.** La reformulation.
  - 7.5.** L'adjonction.
  - 7.6.** L'achèvement.
- 8.** Le processus de patrimonialisation de l'architecture des "Trente Glorieuses" et la "construction critique" du projet de transformation.

# 1. De la construction sociale du patrimoine au projet de transformation.

Le patrimoine architectural, au sens large, de la période des “Trente glorieuses” est aujourd’hui l’objet d’un discrédit global de la part du grand public. Il est mal connu de la plupart des professionnels et le plus souvent “maltraité”. Cependant à l’encontre de cette tendance, un double phénomène peut être observé.

— D’une part émerge l’idée que cette période a aussi produit une architecture de qualité, ce que traduisent des expositions et des publications de plus en plus nombreuses sur l’histoire de l’architecture de cette période.

— D’autre part de nombreux projets de transformation ne font plus l’économie d’un point de vue critique sur l’œuvre transformée, ce dont témoignent des polémiques autour de projets iconoclastes et à l’inverse la publicité faite dans la presse professionnelle à des démarches qui s’appuient sur la révélation des qualités d’une œuvre<sup>1</sup>.

Notre recherche se donne pour objectif d’explorer deux champs de questionnement :

— Celui, d’une part, de la construction sociale du patrimoine des “Trente glorieuses”.

— Celui, d’autre part, des postures architecturales de la transformation du projet moderne.

Nous entendons par construction sociale du patrimoine<sup>2</sup>, un dispositif d’acteurs dans lequel se développent des actions concertées ou plus isolées. Ce sont les pratiques de l’institution de conservation des monuments historiques (par exemple l’actuelle procédure, sans conséquences juridiques, de labellisation « massive » d’édifices du XXe siècle) ; celles du contrôle et du conseil architectural menées par les ABF et les CAUE. Mais il faut considérer également toutes les formes d’intervention dans l’opérationnel du milieu de l’enseignement et de la recherche (et notamment dans les Ecoles d’Architecture) ; et enfin les actions conduites au quotidien, sur l’immobilier, par des institutions publiques ou semi-publiques (offices HLM, etc...) et des sociétés ou personnes privées (grandes entreprises, syndicats, etc...).

C’est l’ensemble diversifié de ces actions volontaristes, éclairées ou non savantes, que nous nous proposons d’observer. Et cela en essayant de montrer les conditions de la prise de conscience patrimoniale. Comment, au fond, chaque acteur conduit-il son diagnostic préalable ? Et quelle est la place de la notoriété et de la valeur architecturale d’un édifice dans l’ensemble plus vaste des contraintes et des objectifs ?

Il va de soi que l’on ne saurait aborder la question de la reprise des édifices sans poser celle du diagnostic fonctionnel (obsolescence, évolution des usages, mise aux normes...) qui sont toujours à l’origine de la décision d’intervenir. Mais nous faisons l’hypothèse que dans les choix de ces acteurs deux critères d’identification du patrimoine tiennent une place plus importante : la notoriété du concepteur d’une part et le « genre » architectural de l’édifice de l’autre. Plus générale que celle de type, la notion de genre nous permet de prendre en compte les qualités intrinsèques des édifices, celles qui leur permettent d’appartenir à une famille plus large et qui ont été soulignées en leur temps (ou plus récemment), dans les revues professionnelles, par la critique architecturale<sup>3</sup>.

C’est donc au total quatre champs de problèmes et de questionnement qui ont été ouverts : le rôle de la notoriété (celle de l’édifice et celle de son auteur), l’influence du dispositif de protection, les effets du “genre” de l’édifice, et le poids de la valeur d’usage.

---

<sup>1</sup> Pour ce qui concerne la polémique, on peut signaler par exemple l’article de C. Dumont d’Ayot et F. Graf « Espace-Temps : l’oubli d’une fonction » sévère sur les choix de restauration faits par H. Baptiste (architecte en chef des MH) pour la Maison du Peuple de Clichy (Lods, Beaudouin, Bodiensky, Prouvé). Cet article a été publié dans la revue *Faces* « La sauvegarde du moderne » n°42/43, automne-hiver 1997/98. Pour le signalement de démarches de projet révélatrices des qualités d’une œuvre voir par exemple l’article « Jussieu, une leçon d’architecture » qui porte sur les hypothèses de reprise par J. Nouvel du campus de Jussieu à Paris (arch. E. Albert).

<sup>2</sup> Sur cette notion on peut se référer à l’article de O. Söderström « L’expertise distribuée et le champ de la sauvegarde » in « La sauvegarde du patrimoine bâti du XXe siècle, nouveaux métiers, nouvelles formations » - Revue Patrimoine et Architecture, cahier 10-11, Juin 2001- Direction du Patrimoine et des Sites/République et Canton de Genève.

<sup>3</sup> Sans souci d’exhaustivité et simplement pour illustrer cette idée d’une classification à partir de la notion de genre, on peut citer : la néo-modernité internationale, l’architecture sculpture (versant artisanal avec le béton ou plus industriel avec le plastique), l’esthétique des systèmes industrialisés (lourd ou léger ; fermé ou ouvert), le brutalisme, les tendances à la megastructure, le proliférant, la modernité-classique... avec aussi, souvent représentées, des formes de croisement, d’hybridation de démarches et de sensibilités esthétiques.

En utilisant l'expression postures architecturales de la transformation du projet moderne, nous avançons l'hypothèse que l'apparente diversité et complexité des projets de transformation peut être ramenée à un nombre limité de positions et d'opérations architecturales.

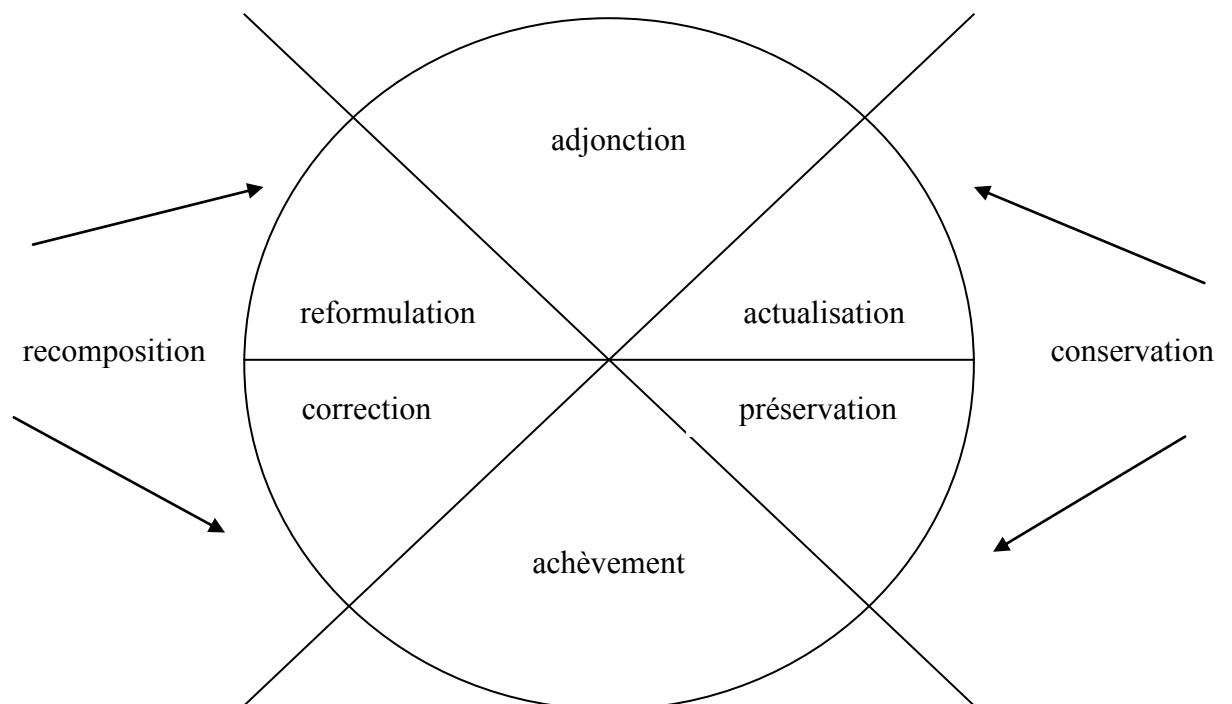
Les catégories et les notions classiques de réhabilitation, restauration, reconversion... ne nous paraissent pas opératoires pour rendre compte de la manière dont les architectes exploitent et travaillent (avec) les caractéristiques d'un édifice ou d'un ensemble, depuis le point de vue le plus général (posture doctrinale) jusqu'aux opérations spatiales et techniques mises en œuvre (savoirs-faire).

C'est pourquoi nous nous sommes efforcés de construire une sorte de typologie des postures architecturales observées dans le cadre de notre échantillon d'analyse. A partir des deux catégories les plus générales de conservation et de recomposition peuvent se décliner un certain nombre de postures nuancées.

Ainsi, la tendance à la conservation peut se décliner sous la forme de la préservation et de l'actualisation. De son côté, le principe de recomposition se traduit dans les opérations de reformulation et de correction.

Deux types d'opérations illustrent des postures intermédiaires, attachées simultanément à l'idée de garder et à celle de changer, ce sont l'adjonction et l'achèvement.

Cette grille typologique d'analyse peut se traduire dans le schéma suivant :



On pourra constater que l'ensemble de ces notions ne se situe pas sur le terrain du jugement de valeur, n'engage pas des à priori de nature positive ou négative. Certains des projets de transformation illustrent strictement l'une de ces notions. Pour d'autres c'est une combinaison de ces principes qui peut être observée. La valeur de cette grille va bien au delà de notre échantillon et elle peut nous permettre de positionner une série plus large d'opérations connues et consacrées, fortement médiatisées dans la presse professionnelle spécialisée<sup>4</sup>. Mais il est clair que ce classement ne dispense pas d'un travail d'analyse et d'évaluation critique qui doit être conduit cas par cas. C'est ce que nous nous sommes efforcés de mettre en pratique en illustrant chacune de ces postures par des projets où se manifeste un fort niveau de

<sup>4</sup> On peut citer pour illustrer la posture de préservation la reprise par H. Baptiste du pavillon Suisse de la Cité Universitaire internationale à Paris (arch. Le Corbusier) ; celle d'actualisation, la transformation par le même architecte de la Maison du peuple de Clichy (Lods, Beaudouin, Bodiensky, Prouvé) ; celle de correction par le projet de R. Castro pour l'ensemble HLM du quai de Rohan à Lorient ; celles conjuguées de reformulation et d'achèvement par les projets de Ch. Devillers pour le quartier Saint-Saëns (Zup de Montreynaud) à Saint-Etienne et J. Nouvel pour le campus Jussieu à Paris ; et enfin celle d'adjonction par le projet — dans une conjoncture historique différente des précédents — de Le Corbusier qui en 1962 projette un nouvel espace habitable sur l'une des maisons Jaoul à Neuilly.

conscience (de connaissance) et de construction critique du maître d'œuvre dans son rapport à l'édifice existant, et à l'inverse par des projets peu ou mal instrumentés.

Notre échantillon d'analyse a été constitué avec comme point de départ des opérations exemplaires (voir infra le chapitre sur la notoriété). Mais il faut remarquer que les opérations de transformations de ces édifices ou ensembles sont conduites par des professionnels sans renom particulier, engagés dans une quotidienneté de l'acte d'architecture qui relève de la production courante. Le fait de partir d'édifices à la qualité reconnue nous met dans des conditions d'observation plus faciles (le réel est comme plus saillant, plus lisible). Mais il nous permet aussi, et c'était une des ambitions de départ, d'observer plus aisément les conditions actuelles d'un passage, d'un rapprochement dirons-nous par hypothèse, entre deux domaines de la maîtrise d'œuvre qui ont plutôt fonctionné jusqu'à présent dans une relative autonomie : celui du patrimoine consacré avec ses institutions et ses doctrines en débat, ses procédures et ses architectes spécialisés d'une part, et celui plus large de la production courante des architectes libéraux d'autre part.

Cet échantillon de seize édifices et ensembles a été constitué sur la base de trois critères :

- Une large couverture programmatique.
- Une représentativité au regard de diverses formes de protection (inscription, labellisation, rayon de 500 mètres) et de la non protection.
- Une grande diversité des projets de transformations : de la reprise des peintures de façades à des opérations lourdes de transformation.

Des interviews systématiques ont été conduites auprès d'un ou plusieurs acteurs en privilégiant lorsque c'était le cas les personnes porteuses de l'idée patrimoniale.

Enfin, notre analyse critique des projets de transformation a nécessité une lecture attentive de la logique architecturale des projets d'origine, des choix architecturaux les plus saillants dont ces réalisations sont porteuses, tous caractéristiques des problématiques de la période des "Trente glorieuses".

## Descriptif de l'échantillon d'analyse

IMMEUBLE D'ORIGINE				OPÉRATION DE TRANSFORMATION	
Dénomination	Réalisation	Ville	Architecte(s)	Maître d'œuvre	Acteur(s) interviewé(s)
Ecole Maternelle de Ferrières	1952	Martigues	J. Prouvé	S. Bertran de Balanda	S. Bertran de Balanda (architecte ville de Martigues)
Lycée Technique Colbert	1954	Marseille	F. Pouillon	Poissonnier / Ferran V. Decot	P. Poissonnier V. Décot G. Bouillon (ABF)
Lycée Adam de Craponne	1965	Salon	G. Jaubert	G. Sherjal	G. Sherjal Provisueur
Lycée agricole Pétrarque	1969	Avignon	R. Bechmann	A. Sarles (Archimed)	A. Sarles
Cité Universitaire des Gazelles	1959	Aix en Provence	F. Pouillon	B. Miranda Ch. Biaggi / B. Marin	Biaggi / Maurin Directeur du CROUS
Centre Régional d'Education Sportive	1951	Aix en Provence	F. Pouillon	?	Directeur CREPS S. Denante (DRAC/PACA)
Centre Educatif et Culturel Les Heures Claires	1976	Istres	J.L. Véret Atelier de Montrouge	F. Rill Syndicat d'Agglomération nouvelle.	F. Rill Principale du collège Directeur du CEC
Centre de Santé (hôpital)	1974	Arles	P. Nelson	Ch. Chaminade J. Sasso	J. Sasso H. Grosso (ingénieur principal)
Hôpital des Rayettes	1970	Martigues	J. Belmont	J.M. Chancel/ A. de Bussière	JM Chancel
Villadu Merlier	1964	Ramatuelle	J.L. Véret Atelier de Montrouge	Co-propriétaires	Refus du syndic
Village de Vacances du Graffionier	1970	Gassin	Jean Deroche (A.U.A.)	J. Péronne	J. Péronne
Ensemble d'habitation Moulin de France	1969	Martigues	E. Manolakakis & al.	Co-propriétaires	Refus du syndic
Immeuble d'habitation La Viste	1959	Marseille	G. Candilis	P. Gangnet	P. Gangnet
Ensemble d'habitation Les Escanaux	1962	Bagnols sur Cèze	G. Candilis	P. Le Courbe JL Fulcrand M. Mallier Office HLM	P. Le Courbe JL Fulcrand
Résidence Athéna-Port	1973	Bandol	J. Dubuisson	Mr. Georgeon	Mme Piaton (ABF) P. Bartoli(architecte)
Tour du Pharo	1954	Marseille	A. Devin	BET :BEREC	P. Dufay (BEREC) Syndic



## 2. La construction de la notoriété et ses effets

La notoriété<sup>5</sup> des édifices et de leurs architectes constitue une valeur « normative » qui, quand elle est partagée par les architectes d'opération, les maîtres d'ouvrage et les usagers précède et induit des diagnostics plus fins et plus respectueux des bâtiments sur lesquels doivent être entrepris des travaux.

Au départ cette valeur se construit dans le milieu de l'architecture. Plus précisément, dans le cas de l'architecture des « trente glorieuses », elle s'élabore au sein d'une communauté d'architectes et de critiques regroupés autour des revues « Architecture d'aujourd'hui » et « Techniques et architecture ». A cette étape, la valorisation des œuvres et des auteurs fonctionne essentiellement dans le cercle restreint des lecteurs de ces revues spécialisées. C'est à la fois une opération d'auto reconnaissance<sup>6</sup> et de promotion d'une architecture, menée par des architectes engagés dans la défense du mouvement moderne.

La notoriété se conforte et s'élargit quand, quelques décennies plus tard, les critiques et historiens de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle en France, accordent à leur tour à ces auteurs et à leurs œuvres une place dans l'histoire de l'architecture contemporaine. Les enjeux d'une telle expertise menée par des personnalités le plus souvent en dehors du circuit de production et de ses enjeux du moment, sont ici différents : ils visent essentiellement à la construction d'un savoir. Sont prises en considération des œuvres d'architectes qui pour la plupart ne sont plus actifs. La distance temporelle consolide et conforte une valeur qu'il faut bien à ce stade, qualifier de patrimoniale en ce qu'elle est reconnue et susceptible d'être partagée par un public moins engagé dans la production du bâti que ne le sont les architectes professionnels<sup>7</sup>.

### 2-1. LA NOTORIÉTÉ DES ÉDIFICES ET DE LEURS ARCHITECTES

#### La Notoriété originelle des édifices

Nous n'avons trouvé aucune mention du Lycée Colbert à Marseille de la Cité Universitaire des Gazelles à Aix de Fernand Pouillon, de l'hôpital des Rayettes de Paul Belmont à Martigues et de la Résidence Athéna-Port de Jean Dubuisson à Bandol dans les revues AA et T&A de l'époque. Ces quatre cas mis à part, tous les autres édifices ont été publiés au moins une fois dans ces revues à l'état de projet ou une fois construits.

Si le Lycée agricole de Cantarel et le Centre de Santé d'Arles ne sont mentionnés qu'à l'état de projet (maquette et dessins) avant exécution<sup>8</sup>, les autres réalisations sont l'objet de dossiers iconographiques plus conséquents et alimentent le thème auquel est consacré la revue (Ecoles-Universités, Santé Publique....). L'école de Ferrières, la ville de Bagnols sur Cèze, le village du Merlier, le Centre éducatif les heures claires à Istres, l'ensemble de logements Le Moulin de France à Martigues, ont donné lieu à plusieurs publications. La renommée de l'ensemble de Bagnols sur Cèze de G. Candilis, Josic, Woods dépasse le cadre de la critique journalistique. Ce projet obtient le premier Prix National d'urbanisme du Ministère de la Construction en 1959.

---

<sup>5</sup> Concept emprunté à G. Monnier : « A propos de la protection du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » in Les cahiers de la Recherche architecturale n° 24-25 : « L'architecture moderne en Province », 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres 1989.

<sup>6</sup> Architectes concernés par cette recherche membres des comités de rédaction de A.A ou de T&A : Paul Nelson fait partie du comité de patronage de l'Architecture d'Aujourd'hui dès 1948 ; sont également membres du comité de rédaction de AA : Jean Prouvé, Georges Candilis (à partir de 1953) ; Jean Dubuisson, G. Jaubert (à partir de 1959) Jean Perottet membre de l'AUA (à partir de 1968) ; Jean Renaudie membre de l'atelier de Montrouge (dans les années 1970). Membres du comité de rédaction de « Techniques et architecture » : Jean Prouvé dès l'après-guerre ; Joseph Belmont, Paul Chémétov à partir des années 1970.

<sup>7</sup> Cette production de connaissance reste toutefois essentiellement destinée aux architectes. Elle est s'inscrit inévitablement et parfois de manière militante dans les enjeux de la production architecturale actuels.

<sup>8</sup> Dans la rubrique « informations » de la revue AA n° 123 de décembre 1965-janvier 1966, un tiers de page est consacrée au lycée agricole Pétrarque. Le projet attribué à « Roland Bechmann architecte Biscop et André architectes d'opération » est illustré par une vue aérienne de la maquette d'ensemble et un plan d'ensemble quatre ans avant sa réalisation. Dans AA n° 150 de juin-juillet 1970 Santé Publique trois pages sont consacrées au Centre de Santé d'Arles. Ce projet est attribué à Paul Nelson, André Rémondet, Pierre Devinoy n'est pas celui qui sera réalisé quatre années plus tard.

L'image est le véhicule essentiel de l'information . Les projets sont présentés par des plans, des coupes, des perspectives, des photographies de maquettes ou des bâtiments réalisés. En raison de l'absence de commentaires, les images connotent bien plus une architecture qu'elles ne la décrivent. De fait cette reconnaissance fonctionne sur le mode de la publicité imagée, jamais sous celui de l'analyse critique. Ainsi une photographie du gymnase du lycée « Adam de Craponne » de Gaston Jaubert fait, pleine page, la couverture de la revue AA n° 123 décembre 1965 - janvier 1966 « Ecoles, universités » ; de même l'ensemble d'habitation « Moulin de France » figure avec sept autres réalisations en couverture du n° 144 de AA de juin - juillet 1969. Une photographie de la Tour du Pharo d'André Devin sert de support à une publicité pour les fenêtres « Carda ». Cette publicité plusieurs fois annoncée dans AA au cours de l'année 1958 a sans doute la même efficacité que la plupart des articles de cette revue : promouvoir des modèles architecturaux et des talents<sup>9</sup>.

Du même coup cette primauté de l'image sur le texte est susceptible de générer des malentendus sur les intentions réelles des concepteurs. Ainsi les vues du village du Graffionier publiées dans T&A d'octobre 1970, montrent les toits en pente couverts de tuiles ; concession qu'ont du faire P.Chémétov et J.Deroche à leur projet initial pour obtenir en 1968 le permis de construire qui leur avait été refusé en 1966<sup>10</sup>. D'autres fois les projets publiés ont subi entre leur publication et leur réalisation, des transformations importantes. C'est le cas du Centre de Santé d'Arles ; la version publiée dans le numéro 150 de AA en 1970 correspond à un programme qui ne sera pas celui adopté plus tard. En particulier, la partie du centre affectée à la santé mentale sera construite dans le centre ville d'Arles. Si le projet du bâtiment principal correspond dans son principe et sa volumétrie générale à celui qui sera effectivement construit, les différences entre les deux versions sont importantes sur le plan architectonique. Entre autres, la maquette du bâtiment projeté n'est pas couronnée par la double toiture faisant office de « bouclier solaire » et les brise-soleil sont absents. Or ce sont justement ces éléments qui donnent toute sa force et son élégance à la version définitive du projet ; à tel point qu'ils vont être inscrits à l'inventaire supplémentaire des M.H. C'est donc une version plus fade et esthétiquement moins intéressante que celle réalisée qui est publiée par AA en 1970. Autre point important, P.Nelson et P.Devin ont du faire en cours d'exécution plusieurs concessions de taille à leur projet initial ; comme dissimuler les réseaux de fluides sous des faux-plafonds. Solution qui satisfait sans doute la volonté du maître d'ouvrage de soigner les apparences, mais qui s'avère totalement aberrante sur les plans de l'hygiène et de l'entretien<sup>11</sup>. Faute d'avoir été publié tel qu'il a été réalisé, et en l'absence de tout rectificatif ultérieur, force est de constater que le Centre de Santé d'Arles ne peut être que très mal connu du public. Ce qui peut expliquer en partie le peu d'intérêt qui lui est porté par la critique aujourd'hui..

Dans d'autres cas l'échelle et le contexte urbain des bâtiments réalisés sont faussés. Sur ce point précis, une des photographies publiée par T&A en 1952 est particulièrement troublante : elle nous montre l'école de Ferrières au bord de l'eau se détachant sur un fond arboré au milieu de quelques résidences d'échelle modeste. Cette situation n'est absolument pas celle qui est représentée dans les plans d'exécution que nous avons recueillis<sup>12</sup>. Sans aucun doute l'illustration de l'école est un photomontage. Ce qui semble cohérent avec la volonté de présenter une application d'un prototype et non un projet spécifiquement lié au lieu, de là l'idée d'un contexte flatteur.

---

<sup>9</sup> La publicité alimente le succès de certaines réalisations et de leurs auteurs. Ainsi pour rester dans le contexte de notre échantillon, une perspective dessinée de l'hôpital de Saint-Lô sous laquelle figure le nom des architectes Nelson, Gilbert, Mercier et Sébillote sert de publicité à l'entreprise générale Moisant Laurent Savey. Cette publicité est très fréquemment annoncée dans AA de 1949 à 1951.

<sup>10</sup> Grâce à une prise de vue sous un autre angle, cette concession au néo régionalisme est gommé dans la photographie du village éditée dans l'ouvrage de Pascale Blin : « l'AUA mythes et réalités » Electa Moniteur Paris 1988.

<sup>11</sup> Selon le témoignage de G. Félici élève et assistant de P. Nelson alors qu'il était professeur à l'école d'architecture de Marseille et à ce titre a suivi l'élaboration du projet et son exécution, Paul Nelson, très aux fait des questions d'hygiène et d'entretien ne voulait absolument pas une telle disposition. Les normes en vigueur aujourd'hui, lui donnent raison. Malheureusement c'est à lui que l'on attribue injustement aujourd'hui la paternité de cette solution.

<sup>12</sup> Les plans qui nous permettent d'étayer cette hypothèse sont signés par Arati, Boyer, Lestrade ; ils ne sont pas datés. Selon toute vraisemblance ils correspondent à la phase d'appel d'Offres auprès des entreprises.

## La renommée des auteurs

Dans la majorité des cas, ce sont des professionnels reconnus et déjà confirmés. Jean Prouvé a à son actif une œuvre importante et mondialement reconnue quand il construit l'école de Ferrières à Martigues. Les multiples recherches et applications de son système coque sont particulièrement remarquées à l'époque et font l'objet de plusieurs articles dans AA et T&A. (cf. annexe)

Le Village du Merlier est en cours d'exécution quand l'équipe du futur atelier de Montrouge est lauréate du Grand Prix du Cercle d'études architecturales en 1965. L'équipe Chémétov, Deroche, Kalisz, Perrottet, Tribel partage avec eux cette même récompense quelques années avant la construction du Village de Vacances du Graffionier<sup>13</sup>. Les réalisations de ces architectes comme celles de Gaston Jaubert (cf. annexe) et de Georges Candilis, sont depuis longtemps régulièrement publiées dans AA et T&A.

La renommée d'André Devin dépasse largement le cadre local marseillais. Outre la « Tour du Pharo » nombre de ses œuvres ont les honneurs de « Architecture d'Aujourd'hui » et de « Techniques & Architecture ».

Fernand Pouillon est un architecte reconnu. Au début des années cinquante plusieurs réalisations sont publiées dans la revue Techniques et Architecture, en particulier le CREPS d'Aix-en-Provence Sa participation décisive à la reconstruction du Vieux Port de Marseille sous l'autorité d'Auguste Perret (fondateur de cette revue) y est sans doute pour quelque chose. Délibérément écarté des colonnes de AA dès le début de sa carrière F. Pouillon n'est cité que pour être calomnié. A la fin des années cinquante il sera totalement ignoré aussi par T&A. Cette exclusion et les scandales auxquels il se trouve mêlé ternissent son image de marque.

Jean Dubuisson et Joseph Belmont jouissent d'une réputation bien établie. Toutefois cette estime n'a aucun impact sur celle dont serait susceptible de bénéficier la Résidence Athéna Port à Bandol et l'hôpital des Rayettes à Martigues. Ces bâtiments pourtant très représentatifs de l'œuvre de l'un et de l'autre, ne sont à notre connaissance, nous l'avons déjà mentionné, jamais cités.

A l'inverse, les architectes de l'ensemble « Moulin de France », œuvre largement médiatisée, ne jouissent pas d'une grande réputation. Même si quelques autres projets de l'équipe (P. et B. Braslawsky, C. Comolet, G. Delaugerre et E. Manolakakis) ou de chacun de ses membres, sont publiés ça et là dans AA et T&A.. Il en va de même avec l'équipe de R. Bechmann<sup>14</sup> qui n'est mentionnée dans AA qu'à l'occasion du projet du « lycée agricole de Cantarel ». La renommée de ces deux édifices repose donc essentiellement sur les qualités architecturales qui leurs sont reconnues par la critique architecturale.

## La confirmation de la notoriété des auteurs

Trente à quarante années plus tard, la notoriété originelle de pratiquement tous les architectes que nous avons retenus se confirme. Si l'on excepte le cas particulier de F. Pouillon, réhabilité par une partie influente de la critique, cette reconnaissance va aux mêmes auteurs. Seuls E. Manolokakis et Roland Bechmann et les membres de leurs équipes demeurent aujourd'hui encore peu connus. Par contre, Jean Prouvé, Georges Candilis et ses collaborateurs, Fernand Pouillon, Gaston Jaubert, Jean Dubuisson, les membres de l'Atelier de Montrouge et de l'AUA, André Devin figurent dans le dictionnaire de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. Prouvé, Candilis, Josic, Woods, les équipes de l'AUA et de l'atelier de Montrouge, F. Pouillon ont fait l'objet de plusieurs monographies ces dernières années<sup>16</sup>. Les revues professionnelles ont consacré des articles

<sup>13</sup> En 1965 le Comité directeur du Cercle d'Etudes Architecturales a décerné son prix annuel « à trois équipes de jeunes architectes travaillant en France : Renaudie, Riboulet, Thurnauer, Véret ; Salier, Courtois, Lajus, Sadirac ; Chémétov, Deroche, Kalisz, Loiseau, Perrottet, Tribel ».

<sup>14</sup> Roland Bechmann est l'auteur de plusieurs lettres adressées à AA. Depuis plusieurs années, il s'est tourné vers une carrière d'historien de l'architecture médiévale et d'auteur littéraire, ses archives sont à l'IFA.

<sup>15</sup> J.L. Midant (sous la direction de) : *Dictionnaire de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle*, Hazan Institut Français d'Architecture

<sup>16</sup> Cf. l'ouvrage de B.F. Dubor *Fernand Pouillon*. Electa Moniteur Paris 1989 ainsi que l'ouvrage de J.L. Bonillo (sous la direction de) : *Fernand Pouillon architecte méditerranéen* éditions Imbernon Marseille 2001

rétrospectifs sur l'œuvre de F. Pouillon<sup>17</sup> et de A. Devin<sup>18</sup>. Si Joseph Belmont, ne figure pas dans le « Dictionnaire de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle » il est l'objet comme les précédents, d'une notice biographique assez conséquente dans l'anthologie « L'architecture moderne en France<sup>19</sup> ».

Dans deux cas, cette reconnaissance dépasse largement le cadre de la critique spécialisée : pour J. Prouvé dont de nombreuses réalisations sont protégées au titre des Monuments historiques, et depuis peu, pour F. Pouillon. La lente réhabilitation professionnelle de ce dernier prend aujourd'hui une tournure décisive puisque plusieurs de ses œuvres sont aujourd'hui labellisées, protégées au titre des Monuments Historiques ou en voie de l'être (un des immeubles du Vieux Port est inscrit depuis 1993 à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, on envisage la mise en place de ZPPAU pour protéger l'ensemble de 200 logements à Aix (1951-1953) et le village des Sablettes<sup>20</sup>).

### **La notoriété actuelle des édifices**

Tendanciellement, les réalisations reconnues aujourd'hui sont celles qui ont été remarquées en leur temps. Trois d'entre elles, le lycée de Cantarel, le Centre de Santé d'Arles, l'école maternelle de Ferrières sont inscrites en partie ou en totalité à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Le village du Merlier, le village défiguré du Graffionier, l'ensemble de La Viste, le lycée agricole A. de Craponne, le lycée agricole de Cantarel figurent en bonne place dans tous les ouvrages consacrés à l'architecture contemporaine en France, les guides d'architecture, les monographies. Les ensembles de Bagnols sur Cèze de G. Candilis, de Moulin de France à Martigues, sont aujourd'hui considérés comme des tournants importants dans la conception des grands ensembles.

Cependant aucune de ces réalisations n'a acquis le statut d'œuvre majeure dans l'histoire de l'architecture contemporaine. Elles ne sont considérées que comme des cas d'espèce symptomatiques des tendances et des typologies marquantes de la période des trente glorieuses.

Le temps a estompé la renommée originelle de quelques autres réalisations. La Tour du Pharo n'est pas mentionnée dans les articles rétrospectifs de l'œuvre d'André Devin. Sans doute n'est elle pas jugée significative d'une œuvre volontiers présentée aujourd'hui, comme alliant « luxe et modernité ». De même le Centre éducatif et culturel « les Heures Claires » n'est jamais cité dans les ouvrages consacrés à l'architecture contemporaine que nous avons consultés..

D'une manière générale, nous constatons que la consécration des architectes par la critique, passe par la reconnaissance d'une œuvre d'auteur dans laquelle nos cas d'études ne figurent pas en très bonne place. Ce qui est vrai pour la Tour du Pharo, le CEC d'Istres, l'hôpital des Rayettes, la résidence Athéna-Port, l'est aussi pour le lycée Colbert et la Cité des Gazelles, réalisations de Fernand Pouillon qui ne sont pas jugées comme les plus exemplaires de son œuvre. Paradoxalement, cela reste encore vrai quand ces édifices sont protégés au titre des M.H. Ainsi les monographies et articles consacrés à Jean Prouvé n'accordent pas une grande importance à l'école maternelle de Ferrières. ; il en va de même avec le Centre de Santé d'Arles, toujours dans l'ombre de celui de Saint-Lô<sup>21</sup>.

---

<sup>17</sup> Par exemple, dans la revue Domus n° 773 1995, Cf. l'article de G. Barazetta : « Pouillon in provenza ».

<sup>18</sup> J. Sbriglio : « André Devin Luxe et Modernité » in revue AMC n° 45, 1993.

<sup>19</sup> J. Abram (sous la direction de G. Monnier), *L'architecture moderne en France* tome 2 *Du cahos à la croissance* Picard Paris 1999

<sup>20</sup> Coffret 00 Patrimoine XX<sup>e</sup> en Provence-Alpes-Côte d'Azur Editeur Marseille 2000 cf. fiches de J.R. Bouiller et A. Fuzibet

<sup>21</sup> Injustement car sur la base d'une auto-critique de l'hôpital de Saint-Lô, Paul Nelson a corrigé à Arles certains points de fonctionnement qu'il jugeait perfectibles. En particulier il a cherché à limiter les trajets des infirmières. (Cf. témoignage de G. Félici).

## 2-2. LES IMPLICATIONS de la NOTORIETE

### Deux exceptions

Seule l'école maternelle de Jean Prouvé à Martigues a manifestement bénéficié de la notoriété de son auteur. Dès 1981, époque où G. Monnier attire l'attention de la directrice des services de l'architecture de la Ville de Martigues sur cette école, les travaux d'entretien et de rénovation sont prescrits et exécutés avec la volonté de préserver l'intégrité originelle de cette œuvre. En 1985 l'état sanitaire du bâtiment posant quelques problèmes, S. Bertran de Balanda, insiste auprès du maire pour qu'une étude préalable soit confiée à Claude Prouvé mieux placé que quiconque pour établir un diagnostic et prescrire les travaux de réparation. Formule qui n'était pas évidente compte tenu de la pratique coutumière des municipalités à déléguer la maîtrise des travaux à leurs services techniques sans recours à un architecte<sup>22</sup>. Animée de cette même volonté de préserver l'esprit de l'œuvre, la directrice des services de l'architecture et de l'urbanisme de la Ville de Martigues a su infléchir les demandes des maîtresses qui lui « *avaient demandé des transformations rédhitoires de l'école de Jean Prouvé, en démontrant que c'était comme ci, comme ça, qu'il fallait tout modifier. Alors là il n'y avait plus aucune logique et je me suis retrouvée avec l'inspecteur (d'académie) pour leur expliquer pourquoi on n'allait pas faire ces transformations* ».

L'ensemble « Moulin de France » à Martigues fait lui aussi figure d'exception. Cet ensemble a relativement bien surmonté l'épreuve du temps. Seules quelques menuiseries, placées en tableau à l'origine, ont été démontées et disposées au nu des façades par quelques copropriétaires désireux de gagner le peu d'espace contenu dans l'ébrasement des fenêtres. Mais l'agrandissement des cellules au détriment de l'espace extérieur, se limite à ce type de transformations : les terrasses sont restées à l'air libre, aucune véranda ne les clos, aucun appentis ne les couvre. Chose rare que nous pouvons imputer à un règlement de copropriété suffisamment contraignant (malgré le refus du syndic à notre demande d'interview). Dans ce cas, l'estime dont a bénéficié dès le début cet immeuble auprès des résidents, voir des habitants de Martigues<sup>23</sup> semble avoir eu des conséquences bénéfiques sur sa préservation.

### Un destin malheureusement banal

En dehors de ces deux cas et jusqu'à une époque récente, la notoriété n'a pratiquement eut aucune influence positive sur le destin des autres édifices ; même lorsqu'elle déborde sensiblement de la sphère d'influence professionnelle. Tous ont vécu une histoire analogue à celle que vivent la plupart des bâtiments « ordinaires ».

A commencer par la démolition, comme celle entreprise à l'initiative de la direction du CREPS d'Aix-en-Provence, d'une aile entière de cet ensemble. Et ce, malgré l'action de la conservation des monuments historiques. La disparition de cette aile dénature totalement l'esprit du plan de masse de F. Pouillon. De fait cette situation trouve en amont sa raison d'être dans la lente dégradation des bâtiments faute d'entretien sérieux. Ce phénomène malheureusement banal concerne la plupart des bâtiments étudiés. C'est le cas entre autres de la Tour du Pharo. Le bureau d'étude BEREC constate 13 ans après l'entreprise d'« *un important programme de ravalement des façades* » que celui ci « *n'a pas eu de résultats durables*<sup>24</sup> ». De plus à ce stade de vétusté, le bâtiment offrait des dangers pour son environnement. Un tel état compromet tout à la fois l'existence physique du bâti et son image. Ce constat peut être maintes et maintes fois renouvelé. Comme le dit J. Sasso à propos du Centre de Santé d'Arles, ces édifices souffrent de l'absence « *d'un suivi architectural* ». Suivi qui ne se limite pas au seul entretien régulier des constructions, mais qui

<sup>22</sup> Une telle procédure avait été adoptée par la Municipalité de Martigues pour construire en 1984 un bâtiment abritant un réfectoire et des sanitaires. (bâtiment démoli en 1989 dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension de l'école).

<sup>23</sup> « Moulin de France » est le sujet d'une carte postale souvenir de la ville de Martigues.

<sup>24</sup> Diagnostic des façades selon l'arrêté Municipal n° 90/146 SG du 11 juin 1990 dressé par le bureau d'étude BEREC à la demande du syndicat des copropriétaires de l'immeuble.

consiste aussi à les adapter en douceur à l'évolution des conditions de leur exploitation, leur épargnant ainsi de lourds et coûteux travaux, voir l'irréparable.

Autre destinée, l'auto-entretien et l'auto-construction plus ou moins anarchique. Cette pratique est particulièrement fréquente dans les ensembles de logement. Ainsi plusieurs résidents du village du Merlier remplacent les jardinières d'origine par des gardes corps métalliques à barraudage. Ça et là des menuiseries en aluminium ou en PVC, se substituent aux beaux panneaux menuisés d'origine. Parfois, localement, le brutalisme du traitement des matériaux cède la place à des enduits lisses. La réfection de l'étanchéité des toitures terrasses se fait au détriment du couvert végétal programmé à l'origine. Un ou deux propriétaires situés en périphérie du lotissement, à l'abri des regards, n'hésitent pas à transformer l'architecture<sup>25</sup>. Ainsi, progressivement, le village perd son unité et son esprit d'origine. Ici les insuffisances du cahier des charges édicté par le syndicat des copropriétaires favorise sans doute ces « rénovations anarchiques ».

A la résidence Athéna-Port, les mêmes carences du règlement de copropriété permettent à plusieurs résidents de vitrer leurs loggias comme bon leur semblent, ce qui brouille totalement l'écriture originelle de la façade du bâtiment. Quand elles sont plus dirigistes, les actions du syndicat de copropriétaires n'ont pas des conséquences plus heureuses : les campagnes successives de peinture des façades sont toutes en totale contradiction avec l'esprit de l'architecture de Jean Dubuisson.

Les travaux entrepris sous les maîtrises d'ouvrage et d'œuvre confondues par les services techniques des municipalités ou des offices d'HLM ne vont pas davantage dans le sens du respect de l'architecture originelle. Aux Heures Claires à Istres, les services techniques inter communaux ont projeté et construit un bâtiment d'un modernisme naïf qui s'insère dans une dent creuse en totale contradiction avec les principes du plan de masse projeté par J.L. Véret. Aux dires de P. Le Courbe, les travaux de rénovation entrepris au coup par coup sur l'ensemble des Escanaux à Bagnols-sur-Cèze par les services techniques de l'OPHLM du département du Gard, ont complètement détruit l'unité de l'œuvre de G. Candilis.

Malheureusement les résultats ne sont parfois pas meilleurs quand la maîtrise d'œuvre est confiée à des architectes. Pour prendre un seul exemple la surélévation et la réfection des façades du Lycée Adam de Craponne sont conçues et exécutées par Gilbert Sherjal dans une totale indifférence (ou pire, une incompréhension ?) à l'égard du projet de Gaston Jaubert.

Dans tous les cas où des travaux importants sont entrepris, la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage est décisive. Le montant des budgets alloués aux travaux motivent dans la plupart des cas la commande de prescriptions bon marché, qui rentrent a priori difficilement dans le cadre d'une intervention de type patrimoniale. Mais certaines des prescriptions souhaitées par le maître d'ouvrage (aidé en cela par les BET) ne sont souvent que des solutions stéréotypées et routinières. Ainsi la réfection de l'isolation thermique par l'extérieur est systématiquement commandée aux architectes intervenant sur le Lycée Adam de Craponne, les immeubles des Escanaux et de la Viste.

Bien évidemment, ni les qualités architecturales reconnues aux édifices, ni la notoriété de leurs auteurs, n'ont de poids sur les décisions des maîtres d'ouvrages qui, sur ce point, sont totalement indifférents ou ignorants. Ainsi d'après S. Bertran de Balanda le maire de Martigues était assez peu sensible à la notoriété de Jean Prouvé et comme le souligne M. Poissonnier, le proviseur et les usagers du Lycée Colbert ignoraient qui en était l'architecte<sup>26</sup>.

## **Aujourd'hui**

Tendanciellement, le traitement réservé à l'architecture des « trente glorieuses » semble depuis peu évoluer dans le sens du respect des projets originels. En témoignent les interventions récentes de J.M. Chancel sur

---

<sup>25</sup> Bien que ces transformations restent dans un registre stylistique « moderne » elles contrastent nettement avec l'écriture brutaliste du projet originel.

<sup>26</sup> Interview de M.Poissonnier « c'est moi qui est appris au maître d'ouvrage et aux utilisateurs que c'est Pouillon qui l'avait fait... ».

l'hôpital des Rayettes, de C.Biaggi et B.Maurin sur le CREPS, de J.L. Rolland et V. Decot sur le lycée Colbert

Plusieurs facteurs rendent compte de cette évolution. En particulier, l'émergence d'une déontologie du projet sur l'existant, point que nous examinerons plus tard. Mais on constate aussi que les architectes sont plus sensibles que par le passé au talent et au prestige de leurs aînés, y compris quand ces derniers ne sont pas des monstres sacrés. De ce point de vue, la manière dont a été conduite en 1993 la deuxième campagne de travaux sur le Lycée Colbert par des architectes plus soucieux de s'exprimer que de préserver, tranche avec les positionnements plus respectueux à l'égard de l'œuvre de Fernand Pouillon adoptés actuellement sur ce même lycée, le CREPS et la cité des Gazelles. L'émergence et l'affirmation de valeur de Fernand Pouillon explique selon nous ce changement d'attitude.

## **2-3. LA NOTORIÉTÉ COMME FACTEUR CONDITIONNEL**

### **Notoriété de l'auteur et estime portée à l'œuvre**

La notoriété de l'auteur est selon nous un facteur décisif qui précède et conditionne l'estime dont bénéficient les œuvres. Cela est particulièrement vrai pour les œuvres de Georges Candilis ; la reconnaissance de son talent d'architecte, conditionne le regard porté par P. Gangnet, P. Le Courbe et J.L. Fulcrand sur les ensembles de La Viste à Marseille et des Escanoux à Bagnols-sur-Cèze. Cela est encore plus vrai pour J. Prouvé et F. Pouillon dont les œuvres ont acquis une réputation internationale et sont pour une part non négligeable, protégées au titre des Monuments Historiques ou labellisées. L'attitude de l'architecte responsable des services de l'architecture et de l'urbanisme de Martigues illustre bien quel est l'impact de la notoriété de Jean Prouvé sur les destinés de l'école de Ferrières à Martigues<sup>27</sup>.

A ce stade, la notoriété de l'auteur agit donc avant tout comme un signal qui déclenche chez l'architecte d'opération une expertise qualitative de l'édifice. Encore faut-il que le signal soit perçu.

### **La notoriété reconnue par les seuls architectes d'opération**

On peut remarquer cependant qu'en l'absence de protection ou de pression culturelle efficace, l'estime dont bénéficie l'auteur n'a pas de conséquences systématiques sur le projet. Sur ce point nous ne pouvons que constater la diversité des situations. Il en ressort toutefois quelques constantes.

Il apparaît en premier lieu que la notoriété n'a aucune conséquence sur le respect de l'œuvre originelle si elle n'est pas reconnue par l'architecte d'opération. Ainsi une totale indifférence à l'égard de l'auteur et de son œuvre, explique en partie les travaux particulièrement dénaturants entrepris sur le lycée Adam de Craonne de Gaston Jaubert à Salon. La reconnaissance de la notoriété est donc une condition nécessaire au respect de l'existant ; toutefois elle n'est pas suffisante.

L'efficacité de la notoriété reste très largement tributaire des situations qui s'instaurent entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

De fait la notoriété n'a aucune efficacité dans les situations où la maîtrise d'ouvrage est particulièrement déterminée. Ainsi dans le cas de la « réhabilitation » du village de vacances du Graffionier à Gassin, la procédure de concours crée une situation dans laquelle les valeurs sous-tendues par l'estime portée aux auteurs et à l'œuvre originelle ne peuvent être exploitées par les concurrents s'ils veulent avoir une chance d'être retenus à l'appel d'offres. Dans une procédure de commande différente, où l'anonymat et la concurrence ne prévalaient pas, comme sur l'un des bâtiments des Escanoux à Bagnols-sur-Cèze, toutes les propositions de l'architecte d'opération, pourtant fondées sur une bonne expertise de l'œuvre de Georges Candilis, ont été rejetées par l'office départemental d'HLM du Gard. En particulier, cet architecte a du

---

<sup>27</sup> Interview de S.B. de B. « quand je suis arrivée à Martigues, en 1981, la première personne qui m'a parlé de cette école, est Gérard Monnier et il m'a dit tiens là il y a l'école de Jean Prouvé... Donc à partir de ce moment je me suis un peu intéressé à cette école.... ».

prescrire une isolation thermique par l'extérieur comme le demandait le maître d'ouvrage bien qu'il jugeait ce doublage des façades préjudiciable à l'image des bâtiments. Dans ce cas comme dans d'autres, l'attitude du maître d'ouvrage est essentiellement dictée par son souci d'inscrire les travaux dans une enveloppe financière donnée. Son indifférence à l'égard de la notoriété de G. Candilis, conforte consciemment ou inconsciemment sa position ; mais ne la motive pas.

Dans des situations tout autant conflictuelles, quelques architectes effectuent des diagnostics et proposent des projets plus respectueux de l'existant que ne le voudrait la maîtrise d'ouvrage. Ils réussissent ça et là à lui arracher quelques victoires. Ainsi Pierre Gangnet à La Viste se refuse, sur la base d'une analyse critique de l'architecture de Georges Candilis, à prescrire une réfection de l'isolation thermique des logements par doublage extérieur des façades comme le demandait là aussi le maître d'ouvrage. Il commande une étude technique qui lui confirme que l'on atteint le même bilan thermique par la pose de fenêtres à double vitrage et isolation renforcée, et finalement réussit à prescrire cette solution, préservant ainsi la modénature et la peau des façades. Ici la prise en compte de la notoriété est suivie d'effets positifs dont il convient d'attribuer la paternité au professionnalisme de l'architecte d'opération ; à savoir, sa capacité à entreprendre et prescrire des diagnostics, à sa force de persuasion. Mais il faut de remarquer aussi que l'argumentaire de Pierre Gangnet se fonde sur une hiérarchisation de ce qu'il convient ou non, selon lui, de préserver. Ainsi le respect de la modénature, passe par la transformation des menuiseries. Le projet reste donc tributaire des exigences économiques et fonctionnelles que lui impose la maîtrise d'ouvrage.

### 3. L'influence du dispositif de protection patrimoniale.

La notoriété des édifices se conforte et s'amplifie avec leur labellisation et davantage encore avec leur protection au titre des Monuments Historiques. Ce mode de reconnaissance constitue une étape supérieure dans un processus de patrimonialisation. Elle les positionne ainsi dans un système de valeurs culturelles plus largement partagées et a théoriquement des implications plus fortes sur leur préservation. S'immiscent alors entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, d'autres pouvoirs susceptibles d'infléchir le destin des édifices. Celui de la pression culturelle exercée par des groupes militants, celui du contrôle exercé par l'administration de la culture.

Le contrôle de l'administration ne se limite pas aux seuls immeubles classés ou inscrits, il s'applique aussi à des immeubles situés à l'intérieur d'un périmètre de protection. Ici, les mobiles qui fondent l'intervention de l'administration de la Culture sont différents.

Trois cas de figure sont illustrés dans cette recherche :

— Les édifices protégés : Le lycée agricole de Cantarel et l'école maternelle de Ferrières à Martigues sont inscrits en totalité à l'inventaire supplémentaire des MH, l'un en 1989, l'autre en 2001. Depuis 1996 les façades, les toitures et les bouches d'aération en périphérie du Centre de Santé d'Arles sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des MH. Dans ces trois cas la protection porte spécifiquement sur la préservation de ces édifices et de leurs abords.

— Les édifices dans un périmètre de protection : Le lycée Colbert et la Tour du Pharo situés dans le périmètre de protection de 500 mètres autour du Fort Saint-Nicolas (édifice classé) relèvent de l'article 13 bis de la loi de 1913 sur les abords. Le Lycée A. de Craponne à Salon entre, semble-t-il, dans le cadre de ce même article de la loi : une portion de l'immeuble se situe dans le périmètre de protection du Château de l'Empéri.

Le village de vacances du Graffionier se situe dans le périmètre d'un site protégé au titre de la loi du 2 mai 1930 « relative à la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ».

— Le Village du Merlier de J.L. Véret à Ramatuelle et la Résidence Athéna-Port de Jean Dubuisson sont inscrits sur l'inventaire des édifices du XX<sup>e</sup> que la DRAC Provence-Alpes-Côte-d'Azur a labellisés.



### 3-1. OBJECTIFS ET VALEURS ATTACHEES A LA PROTECTION AU TITRE DES M.H.

#### La Préservation

L'objectif premier de la protection est la « *préservation* » de l'immeuble et de ses abords. Comme le note Françoise Choay : « *des édifices majeurs des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ont été démolis dans les années 60* ». Pour certains, comme les Halles de Baltard, en dépit même « *de protestations vigoureuses venues de toute la France et du monde entier*<sup>28</sup> ». C'est dire la supériorité théorique de la loi sur toute pression culturelle. Mais dans les faits, la protection au titre de la loi de 1913, n'est pas nécessairement toujours suivie d'effets immédiats. Ce qu'illustre bien le nombre important d'édifices classés (parfois au patrimoine mondial de l'humanité) ou inscrits, qui attendent les travaux nécessaires à leur conservation et leur mise en valeur. La protection met avant tout, le propriétaire de l'immeuble qui désire entreprendre des travaux, dans l'obligation d'en aviser « *l'autorité compétente*<sup>29</sup> ». Ces travaux peuvent être de nature diverse et dans bien des cas ils ne se limitent pas à la seule conservation de l'immeuble. On est loin de l'interprétation profane de la législation qui consiste à croire que l'on a « pas le droit de toucher » aux édifices ou aux parties de ceux ci classées ou inscrites. On constate du reste, y compris dans le cadre de cette recherche, une relative méconnaissance de la loi et de ses effets. En particulier, l'ingénieur hospitalier du centre d'Arles, semblait ignorer que le maître d'ouvrage pouvait bénéficier de subventions de l'Etat (jusqu' 40% du montant des travaux) pour entreprendre la rénovation des façades inscrites. Dans ce cas l'inquiétude d'avoir à intervenir sur un élément protégé avec la quasi certitude que ces travaux vont entraîner des surcoûts, conduit à retarder une intervention nécessaire et, le temps passant, de plus en plus lourde.

Autre point, l'avis donné sur les travaux n'implique pas nécessairement des manières de faire indiscutables respectant un code unanimement reconnu. De grandes latitudes d'appréciation sont laissées aux institutions qui instrumentent l'avis et seuls les travaux sur les édifices classés sont exécutés sous la surveillance de l'administration des affaires culturelles. Les travaux sur les édifices inscrits, et a fortiori sur le "petit patrimoine", échappent en théorie à cette surveillance. Cette absence de contrôle, en particulier de la qualité de la substance, peut avoir des conséquences irréversibles sur l'image de l'édifice. D'où une impression d'arbitraire qui nuit à la crédibilité de l'administration et en particulier à celle des Architectes des Bâtiments de France, souvent perçus comme des acteurs totalement libres dans leur subjectivité, capricieux et hostiles à tel ou tel genre architectural (en particulier hostiles à l'architecture moderne).

#### Les incertitudes de la déontologie

L'arbitraire puise en grande partie sa substance dans l'absence d'une déontologie unanimement reconnue. Même la Charte de Venise document à vocation universelle pose problème sur le plan théorique. Ses fondements mêmes suscitent depuis longtemps de nombreux débats au sein de l'ICOMOS, en particulier les concepts de monuments<sup>30</sup> et d'authenticité<sup>31</sup>. De nombreux principes tel que le « *respect de la substance ancienne* », le devoir pour les « *éléments destinés à remplacer les parties manquantes (de) s'intégrer harmonieusement à l'ensemble*<sup>32</sup> » sont trop imprécis ou allusifs pour être réellement efficaces . De même la distinction opérée par Cesare Brandi<sup>33</sup> entre substance et support de l'image, a été en dépit de toutes les précautions épistémologiques prises par l'auteur, souvent été interprétée et mise en pratique de manière

<sup>28</sup> F. Choay L'allégorie du Patrimoine Le Seuil Paris 1996.

<sup>29</sup> La loi de 1913 prévoit toutefois des actions à l'encontre des propriétaires négligents.

<sup>30</sup> Cevat Erder : « Regard sur la Charte de Venise » in journal scientifique ICOMOS 1977 « La Charte de Venise »

<sup>31</sup> Conférence de Nara sur l'authenticité ICOMOS Nara Japon 1994

<sup>32</sup> Article 12 de la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (« Charte de Venise ») Journal scientifique ICOMOS 1994

<sup>33</sup> Cesare Brandi, *Théorie de la restauration* traduit de l'italien par C. Deroche Ecole nationale du patrimoine, éditions du patrimoine Paris 2001. (première publication : *Teoria del restauro* 1963)

très critiquée aujourd'hui<sup>34</sup>. De fait plusieurs positions théoriques opposées se côtoient, s'affrontent, se succèdent dans le temps, comme par effet de mode. Le pragmatisme moderne du « cas par cas » rend leur coexistence inévitable. Ainsi les modèles susceptibles de guider l'action se multiplient.

### **Multiplcité des valeurs**

Mais en amont, la diversité des positions, tient à ce que la protection fait entrer les édifices, au nom de l'intérêt public, dans un système de valeurs diversifiées et contradictoires qui dès lors ne sont pas exclusivement architecturales. Aloïs Riegl<sup>35</sup> a l'un des premiers, conceptualisé les principales valeurs monumentales et pointé les grands conflits qui se nouent entre elles. En particulier entre ce qu'il (ou plutôt son traducteur) appelle « valeurs de remémoration » (valeur d'ancienneté, valeur scientifique) et les « valeurs de contemporanéité » (valeur d'art et valeur d'usage).

La construction de ces valeurs n'est donc pas une opération « objective ». qui se situerait en dehors des enjeux multiples et contradictoires dont le monument est l'objet. Ces enjeux induisent de la part des différents acteurs que sont susceptibles d'être les historiens, les archéologues, les architectes, les conservateurs des Monuments Historiques, les différentes associations de défense ... des expertises différentes. Par opposition à la notoriété reconnue et partagée par les membres d'une communauté d'architectes, la patrimonialisation doit donc être considérée comme processus d'élargissement et de complexification des valeurs. Du même coup, elle est souvent un processus de détournement, voir de déstructuration des valeurs architecturales. Ainsi le fait de protéger des parties seulement et non la totalité d'un immeuble, comme à Arles, va à l'encontre du principe de l'unité architecturale. Dans ce cas comme dans d'autres, ce mode de protection induit inévitablement des lectures et des actions en rupture totale avec l'esprit originel de l'œuvre. D'une certaine manière, la protection des seules façades contribue à alimenter la pratique du « façadisme<sup>36</sup> ».

### **3-2. LES EDIFICES INSCRITS A L'I.S.M..H.**

*« L'inscription concerne a priori des immeubles d'une valeur artistique ou historique moindre (que ceux qui sont classés.) elle « permet de protéger des immeubles très divers, notamment les témoignages de l'histoire de l'architecture qui pris en tant que tel n'ont pas de valeur extrême, mais qui apparaissent comme les éléments significatifs d'une série<sup>37</sup> ».*

Dans les termes de l'expertise critique des historiens de l'architecture, les édifices de notre échantillon inscrits à l'inventaire supplémentaire de Monuments Historiques, entrent tout à fait dans le cadre cette définition.

### **L'école de Ferrières de J. Prouvé à Martigues**

Pour G. Monnier, « le critère géographique » motive en grande partie l'inscription de l'école maternelle de Ferrières : on peut « choisir la protection d'une école maternelle construite dans les Bouches-du-Rhône par

---

<sup>34</sup> N. Detry et P. Prunet, *Architecture et restauration, sens et évolution d'une recherche* Les éditions de la passion, cf. chap. « D'une approche empirique vers une approche critique » : « De nombreuses restaurations ont été faites selon ce principe : vider une colonne antique pour la remplir de béton armé, injecter des tonnes de ciment dans les maçonneries, substituer le systèmes structurel naturel des voûtes par des voûtes en béton armé à l'extrados .... en somme réduire un édifice à une « vieille peau vénérable » accrochée à un nouveau squelette »

<sup>35</sup> Aloïs Riegl *Le culte moderne des monuments : son essence sa genèse*, traduit de l'allemand par D. Wiczouk Le Seuil. Paris 1987. (Première publication « Der moderne Denkmalkutus » 1903)

<sup>36</sup> La pratique du façadisme ne peut être attribuée qu'à ce mode de protection. Cf. entre autre P. Pinon : « Les origines du façadisme » in revue Monumental n° 14 septembre 1996

<sup>37</sup> P.L. Frier *Droit du patrimoine culturel* PUF Paris 1997 et l'article 2 de la loi du 31 décembre 1913 : « les immeubles ou parties d'immeubles publics ou privés qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation, pourront à toute époque, être inscrits ».

*Prouvé, qui met en évidence un édifice resté exceptionnel dans son contexte<sup>38</sup>* ». De l'avis de S. Bertran de Balanda, nombreux sont les citoyens de la municipalité et de la région pour qui l'école évoque un contexte social et économique aujourd'hui révolu mais dont il faut conserver la trace. C'est donc bien une « valeur de remémoration » que l'on vise à perpétuer.

Les travaux entrepris sur ce bâtiment, nous l'avons déjà dit ont précédé son inscription. Aujourd'hui il est difficile d'établir quelles seront les incidences de la protection au titre des MH. De même il est impossible de dire quelle auraient été la nature du projet d'extension et les modalités d'exécution des travaux si ceux-ci avaient été entrepris après l'inscription de l'école ; les acteurs n'auraient sans doute pas été les mêmes. La seule chose qu'il est possible d'affirmer, nous l'avons déjà évoqué, c'est que cette école a bénéficié d'une attention patrimoniale avant l'heure, sans toutefois rentrer dans une procédure réellement institutionnelle..

### **Le Lycée agricole Pétrarque à Avignon**

En dépit de la faible notoriété du lycée agricole de Cantarel et de ses auteurs, l'intérêt architectural de cette réalisation est au centre des travaux de la COREPHAE qui statue en 1989 sur son éventuelle protection. L'importance architecturale de cet ouvrage est contestée par l'architecte des bâtiments de France qui siège dans cette commission . Pour lui *« le programme du lycée agricole est indiscutablement un programme original du XX<sup>e</sup> siècle »* mais c'est un *« projet qui n'est pas original »* et qui fait référence *« à une œuvre déjà existante....c'est faire injure à Le Corbusier que de montrer qu'il a mal répondu au programme sacré puisque son œuvre peut servir dans n'importe quel programme, donc que la conception faite pour la Tourette n'aurait pas répondu à ce qui était demandé.<sup>39</sup> »*. Il se peut, la formule *« programme original du XX<sup>e</sup> siècle »* le laisse entendre, que l'inscription soit en partie motivée par la volonté de conserver un symbole de la politique d'enseignement professionnel mise en place par le Ministère de l'agriculture à l'initiative d'Edgard Pisani. Ici l'inscription ne semble avoir eue aucune incidence sur la nature du projet de rénovation du lycée. L'ABF en poste au moment de la rénovation de l'édifice (est ce le même que précédemment ?) laisse entendre aux architectes d'opération que son avis sera favorable quelles qu'en soient les conséquences sur l'ouvrage originel. La préservation relative<sup>40</sup> du Lycée de Cantarel tient donc davantage à la manière dont a été exploitée la valeur d'usage potentielle des bâtiments (ils contenaient suffisamment d'espace pour s'adapter au nouveau programme sans avoir recours à des extensions) et au professionnalisme des architectes d'opération, qu'à son inscription.

### **Le Centre de Santé d'Arles**

Paradoxalement pour un édifice emblématique du rationalisme et du fonctionnalisme, ce sont des qualités esthétiques, voir sans doute là aussi une certaine monumentalisation de l'institution hospitalière qui sont reconnues. L'inscription des seules façades, toitures et bouches d'aération disposées en périphérie de l'édifice, est tout à fait contradictoire avec les principes mêmes de conception appliqués par P. Nelson. Lui même dans une notice autobiographique insiste bien sur les relations intime entre l'intérieur et les façades<sup>41</sup>. Cela illustre bien ce que nous avons appelé *« processus de détournement et de déstructuration de la valeur architecturale »*. Ce contresens a des implications sur la nature et la manière dont sont conduits les divers travaux d'extension et de restructuration de l'hôpital. Il génère en particulier une interprétation naïve de ce que doit être une intervention sur un édifice protégé : ainsi les dalles en béton gravillonné qui parent les

<sup>38</sup> G. Monnier : « A propos de la protection du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » (op.cit.)

<sup>39</sup> Lettre de l'ABF datée du 27 septembre 1988 adressée à Monsieur le Conservateur Régional des Monuments Historiques. (Dossiers DRAC/PACA) .

<sup>40</sup> L'enveloppe extérieure a été conservée, certaines menuiseries aussi quand leur état le permettait ; le carrelage du sol a été déposé et remonté en partie ; par contre l'espace intérieur a été entièrement restructuré.

<sup>41</sup> *« la polychromie intérieure est composée avec la polychromie extérieure, qui n'est pas une décoration »*. P. Nelson architecte et professeur « Note biographique » document dactylographié à l'attention de Mr Guénézan 1973 . (Archives privées de G. Félici).

façades inscrites deviennent un modèle grossièrement recopié pour habiller les façades des extensions du bâtiment.

Cette inscription partielle, dépèce l'édifice en deux entités distinctes. L'une « tabou » qui fige les hypothèses d'intervention, sur laquelle on n'intervient pas, l'autre potentiellement transformable à souhait, sans aucune contrainte de l'administration des Monuments Historiques.

### **3-3. EDIFICES DANS UN PERIMETRE DE PROTECTION**

Dans l'esprit de la loi, l'édifice aux abords n'est pas l'objet de la protection mais est considéré comme un faire valoir, un élément du paysage dans lequel le monument protégé doit être mis en valeur<sup>42</sup>. Dans tous les cas, l'ABF doit être consulté mais son avis doit rester dans le cadre stricte de l'appréciation de la co-visibilité. Principe qui dans de nombreux cas s'exerce au détriment de la préservation des qualités architecturales de l'édifice aux abords.

#### **Le lycée Adam de Craponne à Salon**

La situation aux abords du château de l'Empéri classé le 10 septembre 1956, a pesé dès le début sur le projet de Gaston Jaubert puisque celui-ci a été soumis à l'avis du Conseil Général des Bâtiments de France. Ce dernier a donc dû modifier son projet initial en concertation avec Jean Sonnier architecte en chef des Monuments Historiques en poste à cette époque dans la région. La conséquence fut la diminution des hauteurs des bâtiments projetés, afin de conserver l'échelle d'un paysage conçu comme fond sur lequel se détache le château de l'Empéri. Et aussi le choix du parement des façades en pierres de Segny, prescription motivée par la couleur naturelle de cette pierre. Aujourd'hui ces pierres ont été déposées ou masquées par un nouveau parement d'un blanc éclatant et des ateliers supplémentaires ont été construits en surélévation sur l'un des bâtiments du lycée. Force est de constater, que plusieurs années après, la situation du lycée aux abords du château de l'Empéri n'a pas eu les mêmes conséquences. Ou bien les projets de création de nouveaux ateliers et de réfection des façades proposés par l'agence Sherjal n'ont pas été soumis à l'avis de l'ABF, ou alors ils ont bénéficié d'un avis favorable alors même qu'ils sont en totale contradiction avec les principes de respect du site initialement défendus par Jean Sonnier.

#### **La tour du Pharo**

L'administration des « Beaux-Arts » n'est pas intervenue sur le projet d'André Devin pour la simple raison qu'en 1954 le Fort Saint-Nicolas n'était pas encore classé. Il le sera le 14 janvier 1969. C'est donc à partir de cette date que la Tour se trouve concernée par l'article 13 bis de la loi de 1913. Cette situation dans un périmètre protégé va avoir des répercussions sur les travaux de rénovation entrepris en 1995. L'ABF en poste va s'opposer au projet de l'architecte coloriste Mme Sanson. La solution adoptée visait à exprimer et à rendre lisible le parti de double façade conçu par André Devin. D'où la proposition de peindre en blanc la résille en béton armée, qui ainsi se détachait nettement de l'arrière plan de la façade, repeinte elle avec des couleurs sombres. En opposition l'ABF défend le parti conventionnel de faire « disparaître » du paysage les dix derniers étages de la Tour. A cette fin il prescrit l'utilisation d'une palette de couleurs ocre et blanc cassé, analogues à celle du Fort Saint-Nicolas. Symboliquement il corrige un projet qui aux yeux de l'institution n'aurait jamais dû voir le jour.

---

<sup>42</sup> Sauf quand l'immeuble aux abords est lui aussi protégé au titre de la loi, ce qui n'est le cas d'aucun des trois édifices que nous analysons.

## Le lycée Colbert

Pour les mêmes raisons que précédemment, l'administration des Beaux-Arts n'est pas intervenue sur le projet de René Egger et de Fernand Pouillon. Les deux précédentes tranches de travaux n'ont semble-t-il rencontré aucune opposition de la part de l'administration de la culture. Par contre une situation nouvelle se crée à l'occasion de la deuxième campagne de travaux. Ceux-ci étant soumis à l'avis de l'ABF, les architectes le consultent dès l'élaboration de leur projet. A partir de là, se crée alors une dynamique de projet dans laquelle l'ABF et les architectes d'opération dialoguent (selon G. Bouillon) sur la base de leurs responsabilités respectives. Dans cette situation l'ABF prodigue des conseils qui se situent bien plus sur le terrain de la préservation de l'œuvre de Fernand Pouillon que sur celui de l'appréciation de la co-visibilité entre le lycée Colbert et le Fort Saint-Nicolas. Dans l'esprit, sa mission sort du cadre de l'article 13 bis de la loi de 1913 pour se situer dans le cadre des articles 2 et 9 de cette même loi qui s'appliquent au contrôle des travaux sur les immeubles inscrits ou classés. De ce fait, il « *commet une erreur d'appréciation et son avis peut être contesté* <sup>43</sup> ». Toutefois cette jurisprudence n'interdit pas à l'ABF de formuler des conseils qui se situent délibérément sur le terrain de la protection de l'édifice lui-même. Tout dépend au final de la nature des relations qui s'instaurent entre le pétitionnaire et l'ABF et de la manière dont sera formulé son avis.

## Le village du Graffionier

Dès le début, le projet de Paul Chémétov et Jean Deroche n'a pas été bien accepté (cf. § 2-1). Lors de la récente transformation du village, les projets de démolition et de transformation ont tous les deux été l'objet d'un avis favorable de l'ABF.

## 3-4. EDIFICES LABELLISES

La Résidence Athéna-Port et le Village du Merlier font partie de ce que P.L. Frier appelle les « monuments du troisième type<sup>44</sup> ». Leur inscription sur la liste des édifices labellisés du XX<sup>e</sup> siècle de la DRAC PACA n'entraîne aucune servitude et ses implications sont essentiellement d'ordre moral. Ce mode nouveau de protection, encore expérimental, n'a donc pas la vigueur du classement ou de l'inscription au titre de la loi de 1913. Ce que l'on peut constater à propos du Village du Merlier.

Toutefois dans le cas de la Résidence Athéna-Port, l'action du collectif de copropriétaires et d'enseignants de l'école d'architecture de Marseille engagés dans la défense de l'œuvre de Jean Dubuisson contre le projet désastreux de peinture de l'immeuble proposé par le syndic donne son sens et son efficacité à cette labellisation. Suite à leur action l'ABF est dépêchée auprès de la municipalité de Bandol et du syndicat des copropriétaires et formule un avis qui demande la restitution de la polychromie d'origine ; avis qui sera suivi d'effet. Elle demande également à la copropriété de mettre en place un cahier des charges régissant les travaux dans les parties privatives en façade. Ici les effets conjugués de la pression culturelle et de la labellisation ont donc donné à l'institution les moyens d'infléchir un processus dans un contexte juridique où son intervention n'était en théorie pas expressément requise.

---

<sup>43</sup> « Jurisprudence administrative illustrée : avis de l'Architecte des Bâtiments de France » Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace. Direction de l'architecture et de l'urbanisme. Juin 1991

<sup>44</sup> P. Frier : *Droit du patrimoine culturel* ... (op.cit.)

### 3-5. LES EFFETS DE LA PROTECTION

#### Diversité des effets

Si les diverses protections au titre des Monuments Historiques ont toutes pour effet de soumettre les projets au contrôle de l'institution, nous ne pouvons que constater, dans le cadre de cette recherche, la diversité des effets concrets. Bien que nos cas ne soient pas suffisamment nombreux, l'analyse semble confirmer que les différents types de protection ne génèrent pas en eux même des interventions identiques, fiables, nettement identifiables et déontologiquement construites. Ce qui est cohérent avec les imprécisions inhérentes au dispositif de protection lui-même (cf. l'évocation de ce problème § 3-1)

Il apparaît aussi que par sa nature particulière, ce jeune patrimoine pose des problèmes d'identification qui intensifient le caractère flou des procédures.

Tout d'abord c'est un patrimoine qui n'est pas encore bien accepté en tant que tel par l'institution des M.H. Nous l'avons vu à propos du lycée Pétrarque pourtant inscrit, du village du Graffionier, dans un site protégé, et du lycée Adam de Craponne situé dans un périmètre de protection.

C'est ensuite un patrimoine qui ne relève pas tout à fait de la « monumentalité » traditionnellement reconnue à des édifices plus anciens qui ont perdu depuis longtemps leurs usages « originels », et qui le plus souvent entrent dans un autre circuit de consommation (tourisme culturel, colloques, mécénat financier et industriel...) que les édifices que nous avons retenus. Nos cas d'étude, comme la majorité des réalisations d'après guerre, sont toujours utilisés et utilisables dans le cadre des programmes d'origine<sup>45</sup>. Ce sont des biens économiques qui entrent d'abord dans le domaine patrimonial au sens le plus général du terme en raison de leur valeur d'usage et plus secondairement de leur valeur monumentale.

Dans ce contexte, la protection, peut s'avérer être un obstacle à la bonne exploitation des bâtiments. C'est entre autres ce qu'illustre le Centre de Santé d'Arles<sup>46</sup>.

#### Protection et notoriété

Ce qu'il est possible d'affirmer, c'est que la protection au titre des MH n'a des effets sur la préservation des édifices que pour autant qu'elle se conjugue avec d'autres paramètres. En particulier la notoriété et l'estime dont bénéficient les édifices et leurs auteurs. Ainsi J. Lucan montre bien avec quelle légèreté ont été traitées plusieurs œuvres d'Auguste Perret<sup>47</sup> pourtant protégées au titre des MH. Selon lui le peu d'estime accordé par les architectes français à Auguste Perret (relativement aux protagonistes du Mouvement Moderne international) est à l'origine de telles dérives.

Paradoxalement donc le respect n'est absolument pas proportionnel à la position occupée par l'édifice dans la hiérarchie des protections. Ainsi le lycée Pétrarque inscrit à l'ISMH, est délaissé par l'institution en raison du peu d'estime que certains de ses représentants lui accorde. A l'inverse, dans le cas de la Résidence Athéna-Port, l'action d'un groupe éclairé donne du sens à la simple labellisation de cette réalisation de Jean Dubuisson. Grâce à cette intervention, la reconnaissance purement « morale » que constitue l'inscription sur la liste des édifices labellisés du XX<sup>e</sup> siècle de la DRAC PACA, est ici, suivie d'une action concrète de l'institution auprès du syndicat des copropriétaires et de la Municipalité de Bandol.

---

<sup>45</sup> L'architecture industrielle constitue sans doute un cas qu'il faut traiter à part. Nous n'avons pas trouvé au moment de la construction de notre échantillon, de bâtiments d'après-guerre dans la Région posant des problèmes de réaffectation.

<sup>46</sup> Par exemple, les bouches d'aération inscrites à l'ISMH sont situées sous des pins, ce qui à l'époque de la floraison de ces arbres, compromet la qualité de l'air qui alimente l'hôpital.

<sup>47</sup> J. Lucan : article « *Perret le mal aimé* » in revue AMC Le Moniteur n°66 novembre 1995

## 4. Le genre architectural de l'édifice et ses implications.

Quelle est l'importance du paramètre « architecture des trente glorieuses » dans le processus de préservation/transformation. En clair ces édifices, dont on dit souvent qu'ils sont mal aimés, sont ils l'objet d'un traitement particulier ? et question corollaire, y aurait il au sein de cet ensemble historique particulièrement diversifié, des « genres » plus ou moins bien acceptés ? Ce qui pose bien évidemment, en amont, la question de l'identification des genres par plusieurs groupes d'acteurs décisifs. En premier lieu par la communauté des historiens et critiques de l'architecture qui assument une part importante dans la construction des valeurs architecturales et historiques. Puis par les maîtres d'ouvrages, gestionnaires et « usagers » voir l'opinion publique qui de par leurs jugements influent fortement sur la commande. Enfin par les architectes d'opérations dont l'action est en grande partie déterminée par la connaissance qu'ils ont et l'estime qu'ils portent (deux paramètres liés !) à cette période récente de l'histoire de l'architecture.

### 4-1. REPERAGE DES CAS D'ÉTUDES DANS L'HISTOIRE DES "TRENTE GLORIEUSES".

Si l'on adopte la distinction établie par G. Monnier, entre « œuvre et série typologique <sup>48</sup> » nous n'avons aucune œuvre majeure dans notre échantillon. Par contre nous avons des représentants exemplaires de quelques unes des tendances et typologies importantes de l'architecture des « 30 glorieuses ».

La Ville nouvelle de Bagnols-sur-Cèze est un tournant dans la conception des grands ensembles, reconnu et récompensé en son temps par le Prix d'urbanisme du Ministère de la Construction. Aujourd'hui les historiens saluent unanimement une recherche esthétique qui casse la monotonie « des barres et des tours ». Mais selon eux cette recherche esthétique ne remet pas en cause le type « grand ensemble ». L'opération de la Viste à Marseille se situe dans le même courant de recherche. Selon F. Loyer, Georges Candilis et son équipe y réactualisent le vocabulaire architectural de Bagnols-sur-Cèze.

L'école maternelle de Ferrières de Jean Prouvé et l'hôpital des Rayettes illustrent à des degrés divers le goût d'une époque pour la technologie, l'industrialisation, l'acier, la série. L'école de Ferrières est un spécimen d'une série typologique mise au point par Jean Prouvé. C'est une architecture davantage portée sur l'objet que sur sa contextualisation et qui réunit des traits stylistiques (murs pignons en moellons, toiture plate en pente...) spécifiques à l'œuvre de ce constructeur durant cette période. A l'inverse, l'hôpital des Rayettes de Joseph Belmont à Martigues, n'est pas conçu comme un standard industriel susceptible d'être répété à l'identique, mais comme un bâtiment doté d'une forte identité. Le travail de Joseph Belmont sur la peau du bâtiment allie fonctionnalité et abstraction géométrique, voir, art cinétique. A ce titre c'est une réalisation qui s'inscrit dans des courants architecturaux et artistiques d'une époque

Selon la formule de J. Abram, le lycée agricole de Cantarel à Avignon « développe des thèmes corbusiens <sup>49</sup> ». Cette réalisation s'inspire en effet ouvertement du couvent de la Tourette. Pour de nombreux auteurs, le lycée de Roland Bechmann tout comme le Lycée Adam de Craponne de Gaston Jaubert à Salon, sont représentatifs d'une « tendance plasticienne <sup>50</sup> » en vogue à l'époque. Par l'écriture de ses façades, le jeu plastique des pleins et des vides, la résidence Athéna Port de Jean Dubuisson à Bandol peut être incluse dans cette mouvance, bien qu'elle illustre comme l'exemple précédent le thème de l'industrialisation du bâtiment.

La tour du Pharo se rattache au classicisme moderne international. Le travail sur la double peau en béton armé s'inscrit dans une longue lignée de réalisations qui débute dans les années trente avec des

---

<sup>48</sup> G. Monnier : « Le moderne et la modernité » in Synthèse des travaux du groupe de réflexion animé par Joseph Belmont de janvier à juillet 1997. : « il y a des chefs d'œuvres...l'alpha et l'oméga de la modernité architecturale... il y a les produits ordinaires, lorsqu'ils font série, lorsqu'ils font type qui s'imposent comme des résultats historiques avec leur valeur... ainsi on trouve deux niveaux de la création - l'œuvre et la série- chez Le Corbusier, mais un seul dans l'équipe Candilis, Josic, Woods »

<sup>49</sup> J. Abram (sous la direction de G. Monnier) *L'architecture moderne en France* tome 2 ... (op.cit.).

<sup>50</sup> F. Loyer *Histoire de l'architecture française -de la Révolution à nos jours* Mengès éditions du patrimoine Paris 1999

réalisations comme le Siège des travailleurs à Côme (de G. Cattaneo, P. Lingeri, L. Origoni et N. Terzaghi). Le genre est particulièrement consacré dans l'architecture brésilienne de l'après-guerre<sup>51</sup>.

Par l'utilisation du procédé GEEP industrie le Centre Educatif et Culturel « les Heures Claires » est lui aussi un produit de l'industrialisation du bâtiment ; mais il vise d'autres objectifs que ceux poursuivis par Jean Prouvé et Joseph Belmont. Le travail sur la trame, la répétition, n'affiche aucune ostentation sur le plan esthétique. Moralement correcte, l'architecture est ici au service de la constitution d'un espace « urbain » et non d'un objet héroïque. Cette ensemble actualise certains des idéaux du Team X, il est symptomatique des recherches de l'époque sur la trame et les nappes. C'est un projet qui se veut « ouvert », « flexible » et qui associe les utilisateurs à la programmation. Ici l'architecture se donne à voir avec le visage de l'utilité et de la flexibilité.

Le village du Merlier à Ramatuelle de l'atelier de Montrouge est une réalisation qui s'inscrit de manière exemplaire dans la lignée inaugurée par Le Corbusier avec son projet de « Roq et Rob ». Plusieurs réalisations de qualité se rattachent à ce genre architectural comme par exemple à Alger l'ensemble de Djenan-el-Hassan (1956-58). Cette architecture synthétise plusieurs objectifs : la recherche d'une solution intermédiaire entre le collectif et l'individuel ; la construction d'une architecture régionale réinterprétant de manière moderne un vocabulaire vernaculaire méditerranéen ; un mode d'adaptation au site « par prolifération » selon l'expression de Maurice Besset reprise par G. Monnier et F. Loyer. Sur un programme quelque peu différent, le village du Graffionier de Paul Chémétov et Jean Deroche à Gassin se rattache à cette même typologie.

Le Moulin de France de P. et B. Braslawsky, C. Comolet, G. Delaugerre et E. Manolakakis est salué par G. Monnier comme un cas exemplaire de « l'architecture néo-plastique<sup>52</sup> ». Cet ensemble de logements illustre particulièrement bien les orientations prises à la fin des années soixante par les recherches sur le thème des « immeubles villas ». Recherches qui visent à éviter l'uniformité des grands ensembles et à individualiser les logements, lesquels s'expriment vus de l'extérieur, par des volumes nettement identifiables.

L'intérêt architectural du Centre de Santé d'Arles d'Arles de Paul Nelson réside dans le rationalisme et la technicité de la programmation architecturale. Approche du projet que Nelson met en application dès les années 30 avec son projet de la Cité Hospitalière de Lille<sup>53</sup> et qu'il partage avec Oscar Nitzché et Frantz-Philippe Jourdain<sup>54</sup>. Le Centre de Santé d'Arles se veut au dire de P. Nelson, une réponse fonctionnelle dénuée de toute ostentation formaliste<sup>55</sup>.

Le lycée Colbert à Marseille, la Cité Universitaire des Gazelles et le CREPS à Aix-en-Provence occupent une position bien à part dans cet ensemble. Ce sont tout d'abord bien davantage des cas d'espèce d'une œuvre d'auteur à forte identité. Caractéristique que l'œuvre de Fernand Pouillon partage avec celle de Jean Prouvé. C'est ensuite une œuvre qui entretient des distances avec le vocabulaire convenu de la modernité. Tant par le choix des matériaux (l'utilisation systématique de la pierre) que par l'utilisation fréquente d'éléments d'architecture traditionnels (toitures en pente, voûtes et arcs appareillés) ou l'adoption de modes de composition interprétant des modèles typo-morphologiques urbains. Mais la modernité de son œuvre, longtemps contestée par la critique, est aujourd'hui pleinement reconnue<sup>56</sup>.

---

<sup>51</sup> Cf. en particulier la revue AA n° 42-43 d'août 1952 « Brésil ».

<sup>52</sup> G. Monnier: *L'architecture moderne en France* tome 3 *De la croissance à la compétition 1967-1999* Picard Paris 2000

<sup>53</sup> Article de Christian Zervos « La cité hospitalière de Lille, étude d'un projet de Paul Nelson publié en 1933 » in *l'Architecture Française* n°51-52 numéro spécial sur les hôpitaux. octobre-novembre 1945

<sup>54</sup> « Projet d'un Palais de la découverte – Analyse du problème » Nelson, Nitzchké, F.P. Jourdain architectes . Paris, le 14 mars 1938. Document dactylographié (archives privées de G. Félici)

<sup>55</sup> Paul Nelson « Notes biographiques.. » (document déjà cité). « - *Polychromie intérieure, composée avec la polychromie extérieure (qui n'est pas une décoration, mais joue un rôle de compréhension –car elle est basée sur le plan- et de conditionnement psychologique - Réalisation pour la première fois de l'enveloppe parasolaire, inventée par Nelson pour Suez en 1934-1935. Les lames horizontales se fermeront et s'ouvriront grâce au radar de soleil, protégeant les façades Est et Ouest des soleils levants et couchants* »

<sup>56</sup> J.L. Bonillo (sous la direction de) *Fernand Pouillon architecte méditerranéen*, éditions Imbernon Marseille 2001 cf. chapitre de Bernard Huet : « La Modernité de Fernand Pouillon ».



## 4-2. REPRESENTATIONS DE L'ARCHITECTURE DES "TRENTE GLORIEUSES" PAR LE PUBLIC, LES MAÎTRES D'OUVRAGES ET GESTIONNAIRES.

### Le rejet

La manière dont est perçue par « le grand public » (concept qui reste à construire) l'architecture des 30 glorieuses, déborde largement le cadre de cette recherche. Globalement, au niveau de l'opinion publique, ou du moins celle que réfléchissent et construisent certains médias, l'architecture des 30 glorieuses est mal aimée. Illustration récente de cet état de fait cette campagne de presse régionale qui sous le titre « Massacre à la bétonneuse<sup>57</sup> », demande aux « marseillais » de se prononcer sur une sélection de « 15 horreurs qui empoisonnent l'œil des marseillais ». Dans cette sélection qui couvre la période de notre recherche, figure la Tour du Pharo. Fait intéressant, l'unité d'habitation du boulevard Michelet de Le Corbusier, la tour du square Protis de Fernand Pouillon, ne font pas partie de la sélection de l'hebdomadaire. Il faut croire que la notoriété dont jouissent aujourd'hui ces deux architectes alimente un sur moi qu'un organe de presse n'ose transgresser s'il veut conserver sa respectabilité. En réponse à l'article certains lecteurs se chargeront toutefois de les faire figurer au hit-parade des « horreurs qui empoisonnent l'œil des marseillais ».

### L'indifférenciation des genres

Si les jugements portés sur les édifices paraissent susceptibles d'être tempérés par la notoriété médiatique de leurs auteurs ils ne se fondent en aucun cas sur une classification « savante » des genres. Aucune distinction de styles n'est opérée à l'intérieur de l'ensemble « architecture moderne ». Cette catégorie se construit de manière plus suggestive qu'explicite en opposition avec celle « d'architecture régionale ». Ainsi à Gassin le Comité d'Entreprise d'Air France veut substituer à une « *architecture rébarbative* » dont les caractéristiques esthétiques ne sont jamais clairement énoncées mais connotées indirectement par des critères « rationnels » (vétusté, carences d'usage et d'ambiance) une architecture dont l'esthétique correspondre aux « *aspirations du public à retrouver un climat provençal*<sup>58</sup> ».

Au travers des jugements recueillis et de certaines des transformations voulues et réalisées par les maîtres d'ouvrages et les syndics, il apparaît que les représentations de l'architecture des 30 glorieuses par les non architectes se structurent sur des traits caractéristiques du moderne qui sont rejetés et que l'on aspire à gommer.

Ces traits caractéristiques sont les suivants :

— L'architecture des grands ensembles à laquelle on attribue parfois un peu trop facilement les problèmes sociaux vécus par leurs habitants. Il est à noter que la notion de « grand ensemble » quand elle fonctionne de manière péjorative est très largement tributaire du statut social des habitants. Sur ce point la manière dont est perçue l'ensemble de la Viste, opération HLM locatif diffère sensiblement de celles dont sont vécus « Moulin de France » accession à la propriété et de Bagnols-sur-Cèze qui jouxtant le centre ville est, pour partie, habitée par des cadres de Cadarache.

— Le hors d'échelle de certains bâtiments dans le contexte urbain et paysager fonde certaines critiques. En particulier celle de la tour du Pharo « *ce sémaphore de 19 étages dont le Vieux Port se serait volontiers passé*<sup>59</sup> ». Ce jugement actuel perpétue une polémique qui, selon P. Dufay du BET BEREC débute dès le projet de construction de cet immeuble. A l'époque, « *le maire, Gaston Deferre s'est vivement opposé au*

<sup>57</sup> Marseille l'Hebdo n° 72 du 31 janvier au 6 février 2002 et n° 74 du 14 au 20 février 2002.

<sup>58</sup> Description du projet, phase de permis de construire 09 10 1989 (4ème §) : « *Au plan du caractère esthétique de ce village, le Comité d'Entreprise souhaite une rénovation globale, tout en mettant en valeur l'esprit régional de l'architecture, les aspirations du public à retrouver un climat « provençal »*

<sup>59</sup> Marseille l'Hebdo (op.cit.).

*projet alors qu'il avait accordé le Permis de Construire quelques mois auparavant* » Cette animosité se manifeste de nouveau lors de la campagne de réhabilitation de la tour entreprise en 1995.

— La simplicité des formes est synonyme d'absence d'esthétisme. L'actuel proviseur du lycée Adam de Craponne identifie péjorativement ses bâtiments à « *deux cubes* » (se sont en réalité deux barres orthogonales) et porte ce jugement sur l'architecte : « *le gars, il s'est pas cassé la tête* » .

— Il en va de même avec l'unité stylistique. Nombreux sont les propriétaires ou gestionnaires des locaux du CEC d'Istres à les avoir « *refaçadés* », dans une logique d'individualisation/différenciation cassant ainsi l'unité du projet. A Istres toujours, les travaux conduits par les services techniques intercommunaux poursuivent cette même logique « *esthétique* ». Même attitude de la part des services techniques de l'Office Public Départemental d'HLM du Gard qui lors d'une précédente campagne de réhabilitation, ont « *complètement cassé l'uniformité du projet des Escanaux* ».

— Les matériaux et leur expression sont également l'objet de jugements critiques. D'une manière générale l'expression de la structure et des matériaux de structure est perçue comme le résultat d'un choix économique et non comme une volonté esthétique. Ce mode de traitement de l'épiderme est assimilé à du préfabriqué et connote une « *architecture provisoire, faite pour ne pas durer* ». Globalement, le béton a mauvaise presse (cf. « *Massacre à la bétonneuse* ») En réalité c'est davantage la manière dont est exprimé le béton que le matériau de structure qui est en cause. De toute évidence, le béton brut était mal accepté par le Comité d'entreprise d'Air France parce qu'il contribuait à connoter une architecture « *pénitentiaire* ». Il sera donc dissimulé sous des enduits traditionnels. Simplement peint, sans parement ou enduit dissimulant les stigmates de sa mise en œuvre, ce matériau n'est pas mieux accepté par le proviseur du lycée Adam de Craponne. Comme le sous-tend sa remarque, « *on a mis peu d'argent ici* », ce mode d'expression du matériau est pour lui synonyme de pauvreté. Par la même occasion il exprime sa phobie envers le nouveau parement blanc des bâtiments. Découvrant que celui-ci se substitue au placage de pierres de Segny prescrit et installé par G. Jaubert, il révisé quelque peu ses jugements sur l'architecture originelle du lycée et son auteur et exprime par là, comme de nombreux autres acteurs, que ses préférences vont aux couleurs et matériaux « *naturels* ».

— Ce dernier point de vue est caractéristique de l'opinion des non professionnels sur les couleurs. Selon P. Gangnet qui restitue l'opinion des habitants de La Viste : « *Le blanc symbolise la modernité* ». Il en va apparemment de même avec les polychromies de l'époque qui ont connu des fortunes diverses aux Escanaux à Bagnols-sur-Cèze et à la Viste à Marseille. Le même ostracisme frappe les couleurs franches ou inhabituelles comme le noir du bandeau qui couronne la Résidence Athéna-Port. Aux palettes « *modernes* », on préfère des palettes de couleurs dites « *naturelles* » composées en général de différentes graduations d'ocres, de marron et de blancs cassés. Jugées moins voyantes ces couleurs contribuent selon les cas, à « *intégrer* » le bâtiment dans le paysage ou à le « *régionaliser* ». Ainsi lors d'une première campagne de réhabilitation de la façade en 1985 le syndicat la Résidence Athéna-Port prescrit une palette de couleurs dans laquelle du blanc cassé ou du beige rosé clair se substituent au blanc, du beige rosé remplace le noir, le jaune des volets devient blanc, et le jaune des bâches de protection solaire devient marron et beige. Au Village de vacances du Graffionier : « *On a décidé de travailler dans les couleurs traditionnelles, donc locales, dans les ocres se rapprochant de la couleur des terres* ».

— S'agissant des toitures-terrasses l'argument mis en avant par le CE d'Air France est qu'elles ne sont techniquement pas fiables : « *Nous ne voulons plus de toitures terrasses tellement nous avons été ennuyés pour des problèmes d'étanchéité* » (d'après J. Péronne). Mais de fait leur défaut principal est qu'elles ne connotent pas l'image du village provençal. Ce que traduit bien l'un des attendus du programme de concours lancé par le Comité d'entreprise d'Air France : les gens « *cherchent un certain exotisme...ils veulent du style provençal* <sup>60</sup>».

— Les brise-soleil ont mal vieilli à l'Hôpital des Rayettes. Ce sera pour le maître d'ouvrage un bon prétexte pour les démonter et « *relooker* » la façade. Au Centre de Santé d'Arles l'ingénieur hospitalier manifeste une

<sup>60</sup> Description du projet, phase de permis de construire 09 10 1989 déjà cité.

certaine défiance envers cet élément de l'architecture moderne : les brise soleil paraissent compromettre l'accessibilité des vitrages et il appréhende les résultats d'un diagnostic à entreprendre, d'autant que la façade est inscrite.

— Enfin la vétusté contribue à ternir l'image de l'architecture. Elle est souvent perçue comme une qualité négative inhérente au bâtiment bien plus que comme le résultat d'un processus plus ou moins inéluctable. Ce que l'on ne peut pas toujours imputer au seul manque d'entretien même si celui-ci contribue toujours à accélérer et à amplifier de manière dramatique le vieillissement des constructions. Comme le dit Jean-Louis Cohen « *Malgré son jeune âge, l'architecture de l'après-guerre est fragile, car souvent basée sur des techniques encore peu consolidées... Elle a été de surcroît peu ou mal entretenue, car elle a pendant trop longtemps été considérée comme étant éternelle.*<sup>61</sup> ». Ainsi le diagnostic établi par le BET sur la Tour du Pharo impute les désordres constatés sur la résille qui double la façade au « *manque d'enrobage des aciers*<sup>62</sup> » mais il met aussi en cause le sérieux des travaux entrepris lors de la précédente campagne de rénovation des façades. La vétusté des brises soleil de l'Hôpital des Rayettes s'explique en partie par un phénomène chimique de corrosion induit par la différence de potentiel électrique entre les métaux, mais aussi par l'absence prolongée de suivi et d'entretien de la construction.

### **Indifférence à l'œuvre des architectes et à leur notoriété**

Nous l'avons déjà évoqué plus haut, la plupart des gestionnaires et maîtres d'ouvrage sont indifférents à la notoriété des auteurs. Ils ont aussi des représentations assez sommaires de l'architecture des bâtiments dont ils ont la charge. En particulier leur unité stylistique n'est pas perçue. Le proviseur du Lycée A. de Craponne ne s'est jamais rendu compte que dans leur état actuel, les bâtiments étaient le résultat de plusieurs campagnes d'extension et de rénovation hétérogènes et très lisibles. Pour lui le lycée dans son état actuel est la matérialisation d'un projet originel sans histoire, l'œuvre d'un seul architecte qu'il ne connaît pas.

Comme nous le verrons plus avant (cf. § 5-2) les jugements portés sur l'architecture se situent essentiellement sur le terrain du fonctionnel et se fondent sur un argumentaire qui ne met que très rarement le qualitatif en avant.

L'ingénieur hospitalier de l'hôpital d'Arles fait figure d'exception dans ce tableau. Il connaît le nom de Paul Nelson et l'histoire des bâtiments dont il a la charge. Ses critiques de l'architecture s'inscrivent dans une problématique qui fait implicitement référence à un « genre » architectural : le « *high-tech* », « *un bâtiment comme Beaubourg* », « *une construction démontable* ».

### **4-3. L'ARCHITECTURE DES "TRENTE GLORIEUSES" ET LES ABF**

Dans un passé proche, nous l'avons déjà vu (cf. § 3-2 & 3-3) les ABF concernés n'ont pas été les plus ardents défenseurs de cette architecture. Il est difficile faute de les avoir systématiquement interviewés de faire ressortir sur quels critères se fondent leur rejet. Mais cela n'engage pas nécessairement toujours leurs goûts personnels. Plusieurs attitudes se dégagent :

— Une adversité active comme celle de l'ABF qui s'oppose à l'inscription du Lycée Agricole de Cantarel, ou de celui qui, dans le cadre d'une mission différente, formule un avis qui vise à ce que la Tour du Pharo disparaisse du paysage du Fort Saint-Nicolas.

— Une adversité passive que l'on constate à l'occasion des travaux entrepris sur le Lycée Agricole Pétrarque inscrit à l'inventaire supplémentaire, le lycée A. de Craponne et le Village de Vacances du Graffionier situés dans des périmètres de protection.

<sup>61</sup> Cf. l'article de J. L. Cohen : « *Une modernité vulnérable, l'architecture de l'après-guerre* » in « Les enjeux du patrimoine architectural du XX<sup>e</sup> siècle » Actes des colloques du Patrimoine. Couvent de la Tourette Evieux juin 1987.

<sup>62</sup> Diagnostic des façades par le bureau d'étude BEREK (op.cit.).

— Un changement d'attitude et une prise en considération positive qui semble se manifester aujourd'hui. Ainsi Gilles Bouillon ABF directeur du SDAP des Bouches du Rhône, recherche avec les architectes d'opération du Lycée Colbert des solutions pour sauvegarder l'architecture de F. Pouillon. De même Mme Piatton ABF de Toulon a joué sans états d'âme le jeu des défenseurs de la Résidence Athéna-Port de Bandol de Jean Dubuisson.

#### 4-4. LE GENRE SELON LES ARCHITECTES D'OPERATION

##### L'architecture des "Trente Glorieuses" comme ensemble indifférencié

Rares sont les professionnels qui positionnent de manière critique les édifices sur lesquels ils interviennent dans l'histoire de l'architecture contemporaine. Si J.M. Chancel relie le travail de Joseph Belmont sur la façade pare-soleil de l'hôpital des Rayettes à des productions architecturales et artistiques symptomatiques d'une époque, la majorité des autres ne situent pas clairement l'édifice dans une histoire de l'architecture. Aucune filiation ou comparaison ne sont établies entre les ouvrages sur lesquels ils interviennent et d'autres réalisations de la même époque. Les genres pointés dans le discours savant ne se retrouvent pas dans celui des architectes d'opération.

Seul le grand ensemble fait figure d'exception. Il est pointé en tant que type. Au sein de ce type les architectes d'opération établissent une distinction entre « architecture » et « urbanisme ». Ainsi l'architecture de G. Candilis est jugée de bonne qualité mais son « urbanisme » pose problème. Comme le dit P. Lecourbe à propos des Escanaux : « *Si l'architecture de Candilis est magnifique, son urbanisme laisse à désirer* ». P. Gangnet restitue cette même dichotomie entre la qualité de l'architecture de Candilis, en particulier la qualité des logements et de l'inscription dans le site, et la désorganisation des espaces extérieurs, l'exiguïté des espaces communs. Ainsi le « grand ensemble » est l'objet d'un type d'intervention qui lui est spécifique : l'achèvement. Ce thème récurrent est repris par P. Gangnet quand il affirme que le problème posé à La Viste est d'achever l'œuvre de Georges Candilis.

La qualité d'exécution est contradictoirement avec l'opinion publique, une des qualités que les architectes reconnaissent à l'architecture des « trente glorieuses ». L'architecte d'opération du lycée agricole Pétrarque juge les formes et la composition assez banales ; « *c'est une architecture que l'on a très bien connu* », le côté copie du monastère de la Tourette l'irrite. Il se montre par contre très admiratif de la qualité du béton. C'est selon lui quelque chose que l'on ne sait plus faire aujourd'hui. Il parle en connaissance de cause puisque lui-même a essayé sans succès d'obtenir la même qualité d'expression pour réaliser un cage de circulation verticale indispensable à la mise aux normes de sécurité. Chez cet architecte comme pour d'autres on retrouve ce même engouement envers les menuiseries, le mobilier, le carrelage d'époque.

Un nombre significatif d'interviews révèlent une phobie nuancée de l'architecture des « trente glorieuses » désignée comme une architecture du passé. A la différence du « public » et des non-architectes, le rejet de cette architecture et parfois argumenté est relatif chez les professionnels. Ainsi à notre question à propos du Village de Vacances du Graffionier « Le projet était-il obsolète ? » J. Péronne répond « *Absolument* » même si le projet traduit selon lui une « *profonde volonté de faire des choses qui fonctionnaient bien et qui étaient toujours plus rigoureuses avec l'influence toujours présente de Le Corbusier* ». J. Sasso ne se prononce pas explicitement sur les qualités architecturales du Centre de Santé d'Arles ; pour lui « *ça correspond à une architecture d'une époque* ». Pour Rill, l'architecture du CEC d'Istres ne pouvait être autrement compte tenu des conditions économiques de l'époque, sous entendu une architecture pauvre par nécessité. Mais ces conditions ne prévalant plus aujourd'hui, pour lui l'esprit architectural est démodé.

Cette architecture est donc identifiée et valorisée dans le passé comme le produit inévitable des conditions économiques, sociales et artistiques d'une époque. Mais avec le changement des conditions de production de l'architecture, disparaît le substrat matériel qui justifie les formes et les apparences des édifices. Paradoxalement cette argumentation fonctionnalisante, l'un des fondements de l'architecture moderne, se retourne contre elle.

Ce caractère jugé démodé des réalisations des années soixante légitime deux positions contradictoires. Pour les uns comme J. Péronne ou Rill, l'obsolescence stylistique justifie des transformations radicales ou plus ou moins nuancées. Pour d'autres elle prend une valeur historique qui justifie une préservation voir une mise en valeur. Ainsi l'ingénieur du BET BEREK, admet que la Tour du Pharo est un type d'architecture qui appartient à une époque révolue mais qu'il faut néanmoins valoriser en tant que telle.

### **Le « genre » et la notoriété de l'auteur**

Généralement le genre s'identifie à la production d'un auteur célèbre et reconnu. Ainsi l'école de Ferrières est avant toute lecture, une œuvre de Jean Prouvé, tout comme Bagnols-sur-Cèze ou La Viste sont de Georges Candilis et le lycée Colbert, la cité Universitaire des Gazelles ou le CREPS d'Aix-en-Provence portent la signature de Fernand Pouillon. Il est vrai que les œuvres de ces auteurs sont singulières. Nous retrouvons donc ici l'impact de la notoriété d'auteur. A tel point, dans le cas de la première tranche de travaux sur le lycée Colbert de Fernand Pouillon, que l'architecte hésite à attribuer à un auteur célèbre certains traits architecturaux qu'il juge, sur la base d'un approche purement subjective et individualiste, choquants et inadéquats. P. Poissonnier « *trouve bancal ce bâtiment (le lycée Colbert)... depuis le début, il y a un truc qui ne me revient pas : la fameuse galerie qui est en avancée, sur l'axe d'entrée.... ça ne participe pas à la logique du reste du bâtiment...* ». Très intéressé depuis longtemps par l'œuvre de F. Pouillon, il admet difficilement que celui ci puisse être l'auteur d'une telle faute « *pour moi Pouillon ne devait pas être à l'agence* », et l'attribue, par facétie sans doute, à R. Egger « *On l'avait toujours dit pendant le chantier, c'est Egger qui a du faire la galerie...* »

### **Les implications du genre sur le projet**

Contrairement à nos attentes, la question du « genre » n'apparaît pas en tant que telle dans les analyses des architectes d'opération. Elle n'est évoquée qu'en référence à une époque de la production de manière positive ou négative, mais sans que la relation à une famille plus large soit posée en termes de « qualités », de représentativité, de types de problèmes qu'ils soient d'usage ou de technologie. De fait le « genre » est une catégorie qui ne semble pas pertinente du point de vue de la pratique des architectes auxquels nous nous sommes intéressés. Ce qui tient sans doute en grande partie à leur absence de spécialisation dans le champ des pratiques. Chaque situation de projet porte sur un cas de figure qui est nécessairement perçu comme particulier et isolé. Pour un nombre significatif d'entre eux, l'existant est donc un cas d'espèce singulier qui renvoie bien plus, par les problèmes de conception qu'il pose à l'expérience acquise par l'architecte, à son positionnement par rapport au projet qu'à la spécificité de l'objet architectural.

Si nous constatons, en dépit de certaines attitudes égocentriques délibérées, que le positionnement des architectes semble évoluer dans le sens d'un plus grand respect de l'existant il semble qu'il faille en trouver l'origine dans l'importance économique que revêt le patrimoine immobilier des années soixante. Cette valeur économique conjuguée à la rigueur des budgets alloués à sa rénovation, entraîne nécessairement sa conservation. Cette obligation de conserver économiquement et socialement, conduit les professionnels à adopter des positionnements plus humbles par rapport à l'existant. Le précédent des « grands ensembles » et de la politique « banlieue 89 » comme les débats largement médiatisés sur leur avenir ont sans doute contribué à fonder les premiers, les prémices d'une déontologie applicable à d'autres types d'édifices de la même période.

Dans le cadre de notre recherche, la plupart des architectes respectueux de l'existant, y compris envers des écritures qu'ils n'apprécient guère, comme c'est le cas pour A. Sarles, semblent se comporter comme des professionnels qui appliquent d'une manière encore implicite, quelques uns des principes de cette déontologie émergente. Leur approche qui se veut plus objective que subjective, est une démarche de projet en soi totalement indépendante des genres et des styles des bâtiments auxquels elle s'applique.

Dans le positionnement inverse, qui n'est somme toute que la mise en application d'une pratique traditionnelle du projet qui vise à « créer » du neuf, la volonté d'expression passe par une négation de l'existant, opération au terme de laquelle la question des genres ne se pose pas davantage.

## 5. Le poids de la valeur d'usage.

La notion de valeur d'usage est prise ici dans l'acception que lui donnent la plupart des textes qui fondent une déontologie du Monument Historique. Elle recouvre tous les aspects qualifiés couramment de « fonctionnels » qui renvoient aux pratiques des usagers des bâtiments, à la quantité et la qualité des espaces à leur équipement, à leur confort et à leur sécurité. Ces qualités sont vécues et évaluées par les usagers et gestionnaires du point de vue de leur adéquation aux pratiques et conditions d'exploitation des bâtiments. Mais aussi, point de vue qui transcende ces expériences vécues du bâti, sous l'angle de leur conformité aux normes édictées par les institutions et appareils technocratiques.

La valeur d'usage joue contradictoirement dans la dialectique conservation/préservation de l'existant : elle fonde tout à la fois la pérennité des édifices et motive l'entreprise de travaux de transformation. Mais au-delà de ce constat banal, il apparaît que l'expertise des qualités d'usage d'un bâtiment n'est pas le produit d'un diagnostic purement objectif, quand bien même il s'en donne les apparences. S'y mêle souvent des considérations qui transgressent très largement le cadre du « fonctionnel » pour renvoyer à d'autres registres, en particulier à celui de la stylistique architecturale.

### 5-1. L'EVOLUTION DES CONDITIONS D'USAGE ET LA TRANSFORMATION DU BÂTI.

Dans tous les cas étudiés l'évolution des conditions d'usage qu'elles soient normatives ou résultent d'un fait de société, motivent les travaux entrepris. Plusieurs rubriques peuvent être mises en évidence.

#### **La mise aux normes**

Le respect des normes en matière d'isolation thermique concerne tous les programmes. Cela occasionne des travaux qui compromettent toujours d'une manière ou d'une autre l'intégrité architecturale originelle des bâtiments. Plus particulièrement quand on adopte la solution du doublage des façades par l'extérieur. Cette solution a été prescrite à contrecœur par P. Le Courbe aux Escanaux et sans état d'âme au lycée A. de Craponne. Mais d'autres architectes se refusent à la prescrire sans autre forme de procès. Ainsi P. Gangnet, comme nous l'avons déjà mentionné (cf. § 2-3).

Dans la totalité des bâtiments l'installation électrique donne lieu à une reprise générale mais cela constitue bien sûr une intervention moins lourde.

Au lycée agricole Pétrarque, la satisfaction aux exigences de la sécurité du public et à l'accessibilité pour les handicapés conduit le cabinet Archimed à proposer une circulation verticale en verrière sur l'un des bâtiments existants.

Le respect de la législation incendie oblige à doter tous les édifices ouverts au public de portes coupe-feu donc à séquencer l'espace des circulations. Cela se fait au détriment des qualités spatiales originelles de plusieurs édifices comme aux lycées Colbert et Pétrarque où les circulations ont été conçues, dès l'origine avec une certaine ampleur, comme des lieux qui transcendent leur simple fonction de couloir.

La Tour du Pharo ayant été classée immeuble de grande hauteur, les allèges en « Glazal » d'origine, ne sont plus conformes à la règle du C+D. Dans ce cas l'intervention a nécessairement des conséquences sur l'aspect du bâtiment.

Le respect des règles d'hygiène concerne les établissements scolaires et universitaires. Ainsi au restaurant universitaire des Gazelles, « la cuisine présente de nombreux dysfonctionnements quand aux règles d'hygiène et aux conditions de travail du personnel... le choix des matériaux qui ont été posés en cuisine, ne va pas dans le sens d'un entretien et d'un lavage aisé <sup>63</sup> ». Le respect de ces normes conduit à réaménager les espaces de cuisine et à substituer aux revêtements de sol et muraux d'origine, des matériaux agréés. La satisfaction des nouvelles exigences de confort

Combinée à de nouvelles exigences de commercialisation l'évolution des besoins est prétexte à de nombreuses interventions sur les logements. Ainsi ceux des Escanoux ne satisfont plus les attributaires d'origine et de nombreux logements sont vacants. A Gassin, les cellules sont jugées trop petites et peu confortables. Elles ne correspondent plus, au dire du Comité d'Entreprise d'Air France, aux attentes des vacanciers. Il en va de même des équipements et des espaces collectifs. A La Viste, la distribution des pièces à l'intérieur des logements pose problème. La distribution des chambres par le séjour, les salles de bain desservies par deux portes sont mal acceptées par les habitants. A Bagnols-sur-Cèze comme à La Viste, les halls d'entrée sont exigus ; selon P. Gangnet : « Il y avait 100 boîtes aux lettres dans un espace qui faisait 4 m<sup>2</sup> »

Cette même évolution condamne les équipements des logements. Dans l'une des barres H.L.M. des Escanoux, le chauffage des cellules était toujours assuré par un poêle à charbon à face émaillée situé dans une niche. Dans ce même ensemble l'appareillage sanitaire d'origine, toujours en fonction au moment de la rénovation, datait d'un demi siècle.

Autre fait de société, les lycéens sont de moins en moins nombreux à être internes. Se pose donc dans les lycées A. de Craponne et Pétrarque la question de la réaffectation des locaux voués à l'origine à l'hébergement des lycéens. Dans le même ordre d'idées, « en raison de la baisse de fréquentation, un redimensionnement des locaux s'impose » au restaurant universitaire de la cité Universitaire des Gazelles<sup>64</sup>.

## **Evolution des conditions d'exploitation**

Le recours à des prestataires de services extérieurs aux établissements pour assurer la préparation et la distribution des repas, la substitution d'une formule de type self-service à celle de la cantine traditionnelle, amplifient un processus de sous exploitation des locaux existants. La baisse tendancielle du nombre d'élève par salle de classe a, à un degré moindre, les mêmes conséquences.

A l'inverse, l'émergence de nouvelles activités et fonctions pédagogiques créent le besoin de lieux nouveaux (salles d'informatiques, de travail, de documentation ...etc.). On a ainsi besoin de locaux moins vastes pour satisfaire les mêmes fonctions, mais plus nombreux et dotés d'équipements spécifiques.

Un phénomène analogue se constate dans les hôpitaux. La baisse tendancielle de la durée d'hospitalisation entraîne la diminution du nombre de lits et donc un excédent de chambres. A l'hôpital d'Arles, ces chambres sont réutilisées comme bureaux.

Pour chaque édifice s'établit donc une équation entre quantité de surface disponible et quantité de surface à créer pour satisfaire à l'évolution des besoins et des programmes. Au lycée Adam de Craponne la surface contenue dans les limites de la parcelle étant insuffisante il a fallu pour créer un nouvel atelier, surélever un des bâtiments existants. De même le besoin d'une classe supplémentaire et d'une cantine justifient l'extension de l'école maternelle de Ferrières. Par contre dans le cas du lycée Pétrarque les bâtiments contenaient suffisamment d'espace pour faire entrer le nouveau programme « dans l'enveloppe existante ».. Dans ce cas, par leur disponibilité en espace, les bâtiments sont potentiellement plus aptes à s'adapter à de nouveaux programmes et par là à surmonter les épreuves du temps.

<sup>63</sup> « Projet de restructuration du restaurant universitaire « les Gazelles » à Aix-en-Provence – Note méthodologique » Atelier de la rue Kléber.

<sup>64</sup> Ibidem.

La situation des bâtiments dans l'espace urbain est aussi un facteur qui conditionne fortement leur pérennité. Ainsi l'école maternelle de Ferrières doit en grande partie sa survie à sa situation dans la carte scolaire élaborée par la Ville de Martigues.

Dans le même ordre d'idée, bien que notre recherche n'ait pas porté sur cet aspect du problème, la valeur économique et foncière des biens immobiliers est un élément décisif de leur conservation. Dans tous les cas étudiés, ces données économiques motivent toujours, semble-t-il le choix de rénover, de transformer, d'agrandir, plutôt que de détruire en totalité.

Le diagnostic fonctionnel se pose contradictoirement en terme d'adaptation de l'existant à de nouvelles exigences d'exploitation et à en termes d'adaptation de ces exigences à l'existant.

Les solutions de cette équation se positionnent entre deux limites tendancielle : la disparition pure et simple de l'existant et sa conservation intégrale. Les choix opérés entre ces deux extrêmes sont souvent conjoncturels et ne résultent pas d'une pure rationalité ; bien que, nous venons de le voir, chaque bâtiment possède ou non des aptitudes à être conservé.

Plusieurs paramètres externes, d'ordre qualitatif, influent sur les choix opérés en terme de conservation ou de transformation. L'estime portée à l'édifice ou le fait qu'il soit protégé au titre des Monuments Historiques ont des implications importantes. Ainsi dans le cas de monuments prestigieux, c'est le programme et les normes qui tendent à s'adapter à un existant dont on souhaite préserver la substance et l'image. A notre échelle, l'école maternelle de Jean Prouvé et le Centre de Santé d'Arles de Paul Nelson, traduisent à des degrés divers, une « capacité culturelle » à résister aux exigences de nouvelles conditions d'exploitation. Dans le premier cas, l'architecte de la Municipalité a su infléchir les demandes des maîtresses qui souhaitaient pour des raisons professionnellement défendables, que l'on modifie la distribution et les aménagements des locaux. Il est important de rappeler qu'à cette époque la construction n'était pas encore inscrite à l'inventaire supplémentaire des M.H. Au Centre de Santé d'Arles, la protection des façades conduit à ce que le programme s'adapte pour une très large part, au bâtiment existant. Dans ce cas la monumentalisation par le biais de la protection, s'avère être un obstacle à l'exploitation des bâtiments. A l'inverse, nous l'avons vu, des édifices peu reconnus et inefficacement protégés ont été adaptés à de nouvelles conditions d'exploitation au détriment de leurs qualités originelles. Ce qui est en particulier le cas du lycée technique Adam de Craponne de Gaston Jaubert.

## 5-2. LES ENJEUX DE LA VALEUR D'USAGE.

### Une valeur diversement évaluée

Il en va de même des valeurs d'usage et des valeurs monumentales : elles sont très largement déterminées par des enjeux pratiques et idéologiques. De ce point de vue, le cas du Centre de Santé d'Arles est particulièrement édifiant. L'œuvre de Paul Nelson, saluée par la critique architecturale comme exemplaire et à l'avant-garde de l'architecture hospitalière<sup>65</sup>, est jugée en grande partie inadaptée à son usage par l'administration de la Santé Publique, au point d'encourir depuis quelques années le risque d'être déclassée. Pour l'ingénieur hospitalier, cette inadaptation n'est pas seulement imputable à l'évolution des techniques et de la législation. Selon lui, et par comparaison avec d'autres hôpitaux qu'il connaît et dans lesquels il a travaillé, celui d'Arles était sur de nombreux points démodé dès sa réalisation. De gros travaux doivent donc être entrepris pour la mise en conformité d'un édifice qui, autre différence d'appréciation entre architectes et ingénieurs, ne s'avère pas autant « flexible » que le prétendait Paul Nelson. Du point de vue du gestionnaire les travaux de démolition et de re cloisonnement des locaux sont tout aussi lourds à entreprendre dans une structure poteaux/remplissage que dans une structure à voiles de refend en béton armé. A ses yeux, la construction lourde et maçonnée, conçue pour durer, est inadaptée aux inévitables évolutions de l'outil

<sup>65</sup> Bulletin d'informations architecturales « Paul Nelson 1895-1979 » supplément au n° 130 avril 1989 Cf. les articles de Bruno Reichlin et de Ugo Nelson.



hospitalier. Pour lui, la solution réside dans la construction de bâtiments provisoires, démolissables et reconstruisibles au gré des besoins, à moindre coût et avec un minimum de perturbations pour l'exploitation.

### **Une valeur souvent exclusive des autres**

Pour de nombreux acteurs, non maîtres d'œuvre, la qualité architecturale se réduit et s'identifie totalement à la fonctionnalité. Pour d'autres, elle est appréhendée comme une qualité en soi qui ne doit pas compromettre ou peser sur la fonctionnalité des édifices.

La directrice du CEC illustre bien la première manière de voir. Elle porte un jugement favorable sur les espaces du collège et leur organisation avec l'espace urbain environnant en terme de relations fonctionnelles sans faire, volontairement, de références positive ou négative sur l'esthétique.

L'ingénieur hospitalier du Centre de Santé d'Arles, n'a lui aussi que des considérations d'ordre fonctionnel dans le diagnostic qu'il porte sur les bâtiments dont il assure la maintenance. L'hôpital est pour lui un réseau complexe de fluides de différentes natures. En dépit des questions que nous lui posons, il se refuse à porter un jugement d'ordre esthétique, l'architecture se réduit à un organigramme de relations entre des lieux. Pour lui l'hôpital est une « Usine d'un type particulier ». Et lorsqu'il cite le nom de Paul Nelson, architecte « reconnu par ses pairs » c'est sans doute pour nous signifier qu'il laisse à un autre corps de professionnels la responsabilité de porter des jugements sur un domaine qui n'est pas le sien.

Le proviseur du Lycée Adam de Craponne est lui aussi très sensible aux flux, mais ceux des lycéens et des enseignants dans son cas. Il perçoit l'architecte comme quelqu'un qui avant tout « résout des problèmes fonctionnels », une sorte d'ingénieur spatial. Il émet toutefois des jugements sur l'aspect et la forme des bâtiments en particulier en critiquant la simplicité (il faut entendre « simplisme ») des formes et le mode de traitement des matériaux.. Mais l'esthétique renvoie ici à des qualités en soi sans relation avec le fonctionnel. Ce qui somme toute relève d'une conception de l'art qui se situe dans la tradition de l'opposition du beau et de l'utile. Cette esthétique « spontanée » va à l'encontre de l'un des idéaux forts du mouvement moderne qui visait à dépasser l'arbitraire de la relation forme et usage, la fonctionnalité et son expression devenant un des fondements de l'esthétique.

### **Le fonctionnel comme terrain de rencontre entre les différents acteurs**

Force est de constater que la plupart des non architectes interviewés s'interdisent de porter des jugements d'ordre esthétique, même quand le problème qui leur est effectivement posé est de cette nature. Ou bien de tels jugements semblent relever du subjectif et de l'arbitraire et donc n'ont pas à ce titre la force de conviction d'une argumentation rationnelle. Souvent ils sont considérés comme ne relevant pas de leur compétence professionnelle. Toujours est il qu'en l'absence de discours sur le qualitatif, le discours sur la fonctionnalité devient le moyen privilégié d'objectiver des jugements et d'instrumenter des décisions qui transgressent très largement le cadre de la seule valeur d'usage des bâtiments.

Ainsi le thème de l'obsolescence fonctionnelle des bâtiments du Village de Vacances du Graffionier a permis au Comité d'Entreprise d'Air France de programmer et de commander une transformation volontairement et délibérément stylistique. C'est de bonne guerre, les architectes d'opération n'hésitent pas à se servir de ce même argumentaire pour faire passer des décisions et des projets qui visent en réalité des objectifs esthétiques et patrimoniaux. C'est en insistant sur l'actualité de la valeur d'usage de l'école maternelle de Ferrières de Jean Prouvé que S. Bertran de Balanda a gagné auprès de la Mairie de Martigues la cause de la préservation de cette construction. Même démarche de la part de P. Gangnet et de C. Biaggi et B. Maurin qui s'appuient sur des arguments fonctionnels pour proposer des projets qu'ils veulent respectueux de l'œuvre de Georges Candilis et de Fernand Pouillon.

## La valeur d'usage comme valeur patrimoniale

Dans la tradition des MH, la valeur d'usage est le plus souvent envisagée comme une valeur de second plan. A lire la Charte de Venise, elle apparaît bien plus comme un alibi moral à la conservation des monuments, que comme une valeur à perpétuer en tant que telle<sup>66</sup>. Pour C.Brandi « l'instance d'ustensilité » n'est pas l'objet de la restauration et la question de l'utilité reste subordonnée à celle de la restauration des valeurs historiques et esthétiques de l'œuvre d'art.<sup>67</sup>

La position d'Aloïs Riegl se démarque des précédentes. La valeur d'usage est pour lui une valeur monumentale de « contemporanéité » à part entière, tout comme la valeur d'art. Elle renvoie prosaïquement à la manière dont le bâtiment est vécu aujourd'hui et à ce titre elle n'est pas, pour cet auteur, une valeur de type ethnologique. Pour lui la perpétuation de bonnes conditions d'usage est un objectif primordial qui peut légitimement se réaliser au détriment des valeurs d'histoire et d'art<sup>68</sup>.

Dans la tradition des Monuments Historiques, la question se pose bien plus souvent en termes d'adaptation de nouveaux usages à un bâti existant qu'en termes de perpétuation de pratiques existantes, étant entendu sur le plan de la déontologie, que ces nouveaux usages ne doivent pas compromettre les valeurs monumentales du bâti. Nombreux sont les édifices qui ont traversés l'histoire grâce à cette capacité à être utilisés autrement.

Dans ces conditions la conservation monumentale instaure inévitablement une dissociation entre forme et usage. Ce dont les architectes et critiques engagés dans la sauvegarde du moderne s'accommodent bien dans le cas des édifices anciens, mais qu'ils contestent parfois avec véhémence quand il s'agit de conserver des bâtiments du XX<sup>e</sup> siècle. Tout se passe comme si le fait que la fonctionnalité soit sur un plan doctrinal un des fondements du projet architectural moderne, implique sa reconnaissance en tant que composante essentielle de la valeur architecturale<sup>69</sup>.

Nos cas d'études se distinguent des Monuments Historiques en ce que leur pérennité repose essentiellement dans leur adéquation à leurs programmes originels. Elle ne se pose nullement en terme de réaffectation mais plus prosaïquement en terme d'adaptation à des pratiques et à des conditions d'exploitation qui se sont modifiées.

Ces bâtiments sont des biens économiques qui constituent, au sens originel du terme, un patrimoine. Dans leur cas la réhabilitation culturelle du construit s'accompagne d'une conservation de la valeur économique et d'une réhabilitation de toute la dimension historique (valeur d'expérience) de la période. Ce positionnement récurrent dans le cas des « grands ensemble <sup>70</sup> » est celui adopté par P. Gangnet à La Viste. Pour lui « Un architecte quel qu'il soit doit consacrer toute son énergie, son temps au travail sur la valeur d'usage ». Le travail sur les formes est tout autant d'ordre fonctionnel que symbolique : il vise à rendre lisible aux yeux d'une *communauté, l'usage des lieux qui ont été l'objet d'une longue pratique.*

---

<sup>66</sup> La Charte de Venise article 5 : « La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société ; une telle affectation est donc souhaitable mais elle ne peut affecter l'ordonnance ou le décor des édifices ; C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et qu'il faut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes ».

<sup>67</sup> C.Brandi *Théorie de la restauration* (op.cit.) : « Comme on le voit, il n'est même pas nécessaire d'ajouter l'instance d'ustensilité- la seule en définitive qui reste aux autres produits humains – car cette utilité, si elle est présente dans l'œuvre d'art, comme dans l'architecture, ne pourra être prise en considération pour elle-même mais par rapport à la consistance physique et aux deux instances fondamentales qui structurent l'œuvre d'art lors de sa réception par la conscience »

<sup>68</sup> Aloïs Riegl *Le culte moderne des monuments* : « La vie physique est la condition préalable de toute vie psychique, et elle est donc plus importante, dans la mesure où une vie physique peut se développer en l'absence de vie psychique supérieure, alors que l'inverse est impossible. C'est pourquoi un bâtiment ancien doit pouvoir abriter ses occupants sans mettre en danger leur vie et leur santé »

<sup>69</sup> Revue Faces 42/43 « La sauvegarde du moderne » automne-hiver 1997-1998. Cf. entre autres les articles de C. Dumont d'Ayot et de F. Graf : « Espace-temps l'oubli d'une fonction... » ainsi que celui de T. Hasler : « Tout n'est pas réversible. L'église Saint-Cristoforus (1956-59) de Rudolf Scharwz à Cologne-Nielh »

<sup>70</sup> Bruno Vaissyère : « Réinsérer les grands ensembles » in Projet urbain n° 9 octobre 1996 DAU : « La patrimonialisation s'inscrit dans un mouvement de prise en charge par les habitants...à ce titre elle est entièrement différente de celle qui s'applique aux monuments historiques. Le système du logement normal des années cinquante soixante, riche en millions de logements, représente de fait un gigantesque bien commun de la nation »

## 6. Projet sur l'existant : une posture spécifique ?

### 6-1. UNE PRATIQUE QUI ENTRE DANS LE CADRE D'UN EXERCICE GENERALISTE DU METIER.

Quelques architectes se présentent comme spécialisés dans le domaine de la réhabilitation. P. Lecourbe (les Escanaux à Bagnols-sur-Cèze de G. Candilis) considère qu'il a été préparé par ses études et son expérience professionnelle (il a monté une équipe dans le cadre du projet « Banlieues 89 ») à traiter des problèmes de réhabilitation. C. Biaggi et B. Maurin font état au cours de leur interview de leur expérience dans ce domaine. Valérie Decot l'associée de Jean-Luc Rolland, également.

La plupart des autres professionnels ont eu déjà à honorer des commandes de rénovation, réhabilitation, ou d'extension de bâtiments existants au cours de leur carrière. Ces commandes s'inscrivent dans un exercice généraliste du métier dans lequel la part prise par la conception de bâtiments nouveaux prédomine largement.

De fait, deux d'entre eux, bien qu'ils ne le revendiquent pas expressément, semblent devoir être considérés à des titres divers comme des spécialistes : depuis 1985 J. Sasso consacre l'essentiel de son activité professionnelle à la rénovation d'hôpitaux (Hôpital d'Arles, Ambroise Paré, hôpital Nord, la Timone... à Marseille) ; quant à l'agence de P. Gangnet, elle a acquis une compétence reconnue sur le terrain de l'aménagement urbain, donc d'une pratique du projet qui prend inévitablement en compte l'existant.

#### Une pratique dévalorisée

Trois architectes dévaluent explicitement ce type de pratique. Elle laisse selon eux peu de place à la créativité. De leur point de vue ce sont bien plus les programmes que le genre architectural de l'édifice sur lequel portent les travaux qui sont en cause.

Pour P. Poissonnier (Lycée Colbert), la réhabilitation est une pratique qui permet de se mettre le pied à l'étrier en début de carrière: « A l'époque on faisait beaucoup de réhabilitation, en logements, bureaux, tout ça c'était pour démarrer ; c'est un truc qui ne nous fascine pas obligatoirement...je préfère faire du neuf et m'exprimer réellement » . Pour cette équipe la finalité de l'architecture est l'expression individuelle : « *On préfère faire du Poissonnier-Ferran que d'avoir une intervention très ponctuelle sur une œuvre de Pouillon* ».

Même attitude de la part de J.L. Fulcrand,(Les Escanaux à Bagnols-sur-Cèze) « *les commandes de réhabilitation sont trop ponctuelles et souvent limitées à des aspects techniques et normatifs, les aspects plus essentiels sont laissés de côté* ».

L'architecte de l'hôpital d'Arles, pourtant auteur de plusieurs projets de rénovation d'hôpitaux, partage en partie cette frustration. Il parle ainsi de son travail : « *Là ce n'est pas tout à fait de la rénovation .... c'est un peu frustrant...* » Pour lui une belle rénovation est une opération « *où l'on peut plus facilement se faire plaisir...parce qu'on prend un bâtiment, on le perce, traverse par une verrière, on peut se permettre certaines audaces et certaines fantaisies architecturales* ». En clair, pour ces architectes, les projets de rénovation et de réhabilitation ne sont intéressants qu'à la condition d'offrir les mêmes potentialités de création que les projets de bâtiments nouveaux.

#### Une pratique ordinaire et gratifiante

D'autres professionnels conçoivent la pratique du projet sur l'existant, comme un exercice de même nature et offrant les mêmes difficultés et satisfactions qu'un projet de bâtiment nouveau.

A notre question « est-ce que la réhabilitation est une activité aussi intéressante ... ? », P. Gangnet se situant sur un plan éthique et déontologique répond : « *je pense qu'elle est du même ordre de responsabilité* ».

Pour l'architecte d'opération du Lycée Agricole Pétrarque, un projet sur l'existant est tout aussi intéressant et gratifiant qu'un projet de bâtiment nouveau. Selon lui : « *Il est passionnant de faire entrer un programme dans une enveloppe existante.* » L'un des fondements du projet architectural est d'adapter la proposition à un contexte existant : celui de la ville et du cadre paysager, dans le cas de la conception d'un bâtiment nouveau, ou à une échelle différente, celui du bâtiment sur lequel portent les travaux de reprise. Dans les deux cas, la proposition doit être respectueuse de l'existant et cette contrainte nourrit le plaisir de concevoir. Dans cette logique, la démarche de projet ne nécessite semble-t-il aucun protocole spécifique, pas plus qu'elle n'engage des compétences particulières en dehors de celles que possède tout architecte d'expérience. Du reste aucun des architectes d'opération interviewés ne s'est déclaré incompetent et seule S. Bertran de Balanda admet avoir sollicité les conseils de confrères plus spécialisés pour mener à bien son projet d'extension de l'école maternelle de Ferrières. Aucune étude préalable du type M.H. ne fonde le projet de l'agence Archimed. A. Sarles avoue n'avoir pas cherché à se documenter sur le travail de R. Bechmann, pas plus qu'il n'a manifesté le besoin de le rencontrer. Il est vrai que dans ce cas précis le dossier fourni par le maître d'ouvrage était très complet. Mais il semble que son attitude aurait été la même en l'absence de ces documents. Même quand il vise une certaine conservation de l'existant, le projet s'inscrit délibérément dans le présent à partir d'un état des lieux qui a le même statut que dans une affaire courante. Point n'est besoin de connaître son histoire.

D'autres architectes affichent leur intérêt envers l'auteur, son œuvre et le contexte historique dans lequel elle se situe. Mais dans la plupart de ces cas (Colbert, Bagnols-sur Cèze) cette culture est bien plus un acquis, fruit d'un parcours personnel, qu'un savoir construit à dessein dans une procédure de projet. Ainsi P. Le Courbe se dit « *très intéressé par l'architecture de G. Candilis et plus généralement par le mouvement moderne. Il s'est toujours documenté sur ses projets et avait notamment acquis un livre sur Candilis sur l'opération Bagnols-sur-Cèze plusieurs années avant son installation dans la ville.* ». Dans le même ordre d'idée Poissonnier et Ferran s'intéressaient de longue date à F. Pouillon : « *Pouillon ça nous intéresse puisqu'on est même allé voir, jusqu'en Algérie ce qu'il a fait... pas à ce sujet là mais en tant qu'étudiants.* ». Ils ont toutefois « *essayé d'avoir et de lire à peu près tout ce qui existait à l'époque* » à l'occasion de la rénovation du lycée Colbert. Mais cette quête, reste relativement superficielle, et se distingue d'un réel travail d'enquête et de recherche de documents d'archives originaux (plans, documents et témoignages d'époque). A défaut de méthode de diagnostic spécialisée éprouvée, l'appréhension des qualités de l'œuvre et leur conservation éventuelle s'opèrent au coup par coup et de manière purement subjective. L'architecte d'opération identifie armé de sa seule expérience passée et de ses goûts personnels, les qualités de l'ouvrage qu'il lui appartient de préserver : qualité des bétons et carrelages pour le lycée agricole Pétrarque, composition de l'espace du hall, lampes de chevet...au Centre de Santé d'Arles, certaines proportions, menuiseries et éléments mobiliers au lycée Colbert.... A l'inverse et sur la base de cette même subjectivité, d'autres traits parfois symptomatiques de l'architecture d'une époque, sont délibérément gommés, comme par exemple, les carreaux d'asphalte du lycée Colbert et dans de nombreux cas (Escanau, lycée Colbert....) la coloration d'origine<sup>71</sup>.

Même quand la préservation de l'existant s'impose aux architectes comme allant de soi, la pratique de projet se situe en dehors des déontologies et problématiques classiques des M.H. et des débats théoriques autour du thème de la « sauvegarde du moderne ». A défaut de références, ce contexte problématique paraît purement et simplement ignoré. Il est vrai que les architectes qui adoptent cette position, ne situent pas leurs projets dans une optique patrimoniale. A leur décharge, les maîtres d'ouvrages et l'institution, eux non plus, ne le posent pas ainsi. Mais spontanément, la plupart des architectes d'opération ont la conviction que cette architecture est trop récente et est dénuée des qualités susceptibles pour entrer dans le cadre d'une lecture patrimoniale. A une question que nous lui posons sur ce point, l'un des architectes intervenant sur le C.E.C. d'Istres manifeste son étonnement : pour lui l'architecture historique s'arrête au XIX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>71</sup> Interview de P. Poissonnier : « *Donc carreaux d'asphalte....murs gris ocre, plafonds blancs gris, meubles marrons vernis et mode d'éclairage.... c'était sinistre.* ».

## Les conséquences d'un exercice ordinaire du métier

Paradoxalement cette conception du projet sur l'existant n'a pas de conséquences directes sur la teneur des propositions architecturales. Celles-ci tiennent en grande partie à la nature de la commande (qui peut aller dans le sens d'une transformation radicale de l'existant) à l'étendue des missions confiées aux architectes et à l'enveloppe financière allouée aux travaux (il y a nécessairement une relative conservation de l'existant quand la mission et le budget sont modestes). Les résultats dépendent plus essentiellement des compétences des architectes d'opération et des postures de projet qu'ils adoptent.

## La dénaturation radicale

Dans deux cas la satisfaction aux exigences de la commande et la volonté d'imprimer une touche personnelle à l'œuvre priment très largement sur la conservation et la mise en valeur de l'édifice.

La transformation stylistique a été délibérément voulue par le maître d'ouvrage du village de vacances du Graffionier. L'architecte lauréat du concours a donc répondu aux attentes du Comité d'Entreprise d'Air France, en « relookant » le village dans l'esprit « provençal ». Bien qu'il prétende avoir conscience de la valeur architecturale de l'œuvre de P.Chéméto et J.Deroche, cette réponse s'est faite aux dépens de l'œuvre originelle. J. Péronne n'affirme en avoir aucun regret, et estime avoir accompli son devoir d'architecte en répondant au programme et aux attentes de son client.

Le cas est quelque peu différent au Lycée Adam de Craponne. Aucune transformation stylistique ne semble avoir été souhaitée par le maître d'ouvrage. Les projets d'agrandissement des ateliers, puis la réfection des façades sont menés dans une totale indifférence à l'égard du projet de G. Jaubert, également partagée semble-t-il par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre : matériaux de nature et de couleurs radicalement différents, calepinage qui n'a rien à voir avec celui des pierres d'origine, dessin des baies et de leurs menuiseries totalement dénaturés... Bien que l'esprit des formes soit totalement trahi, le projet est présenté par l'un des membres du cabinet d'architecte d'opération, comme une restauration fidèle à l'esprit initial. : *« Vu de l'extérieur on a l'impression qu'on a maintenu la pierre de façade alors que c'est une structure reconstituée ».*

## Un certain respect de l'existant

A l'opposé, d'autres interventions se montrent plus respectueuses de l'existant.

Dans le cas de la première tranche de travaux de rénovation du lycée Colbert, les architectes avouent vouloir concilier les exigences de la commande (en particulier faire rentrer les travaux dans le budget) avec leur désir de faire acte de création : *« On s'est limité à une adaptation aux nouveaux besoins : l'idée de départ était de prendre le contre-pied du projet en marquant notre intervention, nous avons décidé d'introduire de la couleur dans le bâtiment afin de le rendre moins austère ».* Finalement face à une maîtrise d'ouvrage qui n'a aucune conscience patrimoniale de l'édifice, ils avouent s'être *« plus battus pour préserver ce qui existait (volumes des circulations, menuiseries en bois des baies, placards/vestiaires, vitrages dans les couloirs, non conformes aux normes actuelles incendie....) que pour créer des choses ».* Dans ce cas le parti de conserver est dicté par la rigueur du budget et se conjugue avec une volonté de surligner architecturalement les parties transformées.

Une « grande humilité » caractérise l'intervention de l'agence Archimed sur le lycée Pétrarque. La réhabilitation a globalement privilégiée les réparations et les reprises à l'identique quand cela était possible. Le parti de conserver l'enveloppe existante (seule la construction d'une nécessaire circulation verticale en conformité avec la législation actuelle déroge à cette règle). Ce respect de l'existant est présenté comme une question de principe, qui n'a rien de spécifique à ce type d'intervention, mais qui relève d'une déontologie professionnelle applicable dans tous les cas (cf. plus haut). Apparemment ce parti ne doit rien aux contraintes que posaient théoriquement l'inscription de ces bâtiments à l'Inventaire Supplémentaire des

Monuments Historiques, l'ABF ayant clairement laissé comprendre qu'il se désintéressait totalement du sort de l'édifice. Il n'est pas motivé par les goûts personnels de A. Sarles qui ne dissimule pas lors de son interview son antipathie envers ce type d'architecture bien qu'il en reconnaisse les qualités d'exécution. Sur ce point, il se peut qu'un professionnel confirmé n'ait pas voulu prendre le risque de se voir refuser l'autorisation de travaux ou de commettre un acte notoirement répréhensible qui l'exclurait, dans le futur, de ce type de commande.

Nous sommes en présence ici d'un positionnement plus normatif que subjectif. Et il se peut que pour une part importante, l'économie du projet dicte ce parti de conserver et de réparer. C'est tout autant parce qu'ils étaient beaux que par souci d'économie que les carreaux ont été démontés et reposés pour restaurer le carrelage défectueux des circulations. Mais cette même logique économique a d'autres effets. Les éléments défectueux ou hors normes, tels que menuiseries, jugés coûteux à remettre en état, ou irréparables, sont remplacés par de nouveaux éléments standards et bon marché sans recherche de re-création, ou de design spécifique, quitte à trahir l'esprit de l'œuvre initiale.

## 6-2. UNE PRATIQUE SPECIFIQUE.

Pour quelques architectes d'opération la pratique du projet sur l'existant revêt un caractère spécifique, qui la distingue selon nous d'une pratique « ordinaire » du projet sur plusieurs points.

### Sur le plan des procédures et de la déontologie

Dans quatre cas, les projets adoptent des procédures relevant d'une déontologie M.H.

Ainsi le projet de restructuration du restaurant Universitaire « Les Gazelles » s'appuie sur un réel travail de recherche. A la différence des cas précédents, cette recherche ne se limite pas à la compulsion d'ouvrages du commerce, aussi sérieux soient ils : c'est une réelle recherche qui a permis de « *retrouver les dessins d'origine du bâtiment* <sup>72</sup> ». Source documentaire indispensable ici compte tenu du fait que les transformations subies dans le passé par cet édifice, ne permettait pas de rétablir son état initial de visu.

Le projet de « réparation » des façades du lycée Colbert se fonde lui aussi sur une étude préalable<sup>73</sup>. Celle-ci comporte une expertise sérieuse de l'existant, commandés par les architectes à des bureaux d'études spécialisés. Plusieurs hypothèses de réparation et de substitution du parement sont évaluées. Cette prospective se matérialise par l'exécution expérimentale d'échantillons des solutions retenues. Les mêmes architectes adoptent la même attitude dans leur projet de réfection des menuiseries<sup>74</sup>.

Le cas de l'école de Ferrières est différent. L'action de l'architecte de la Ville de Martigues se déploie sur une longue période, (presque vingt ans) . C'est dans un premier temps, un patient travail qui vise à la conservation pure et simple de l'édifice : convaincre le maire et les administrés de son intérêt , affirmer sa valeur d'usage, l'entretenir et le rénover. L'entretien et les rénovations sont conduites conformément à la déontologie. Elles s'appuient sur un diagnostic confié par les services techniques de la ville de Martigues à Claude Prouvé (le fils de Jean Prouvé). Celui-ci indique les entreprises compétentes<sup>75</sup>. Faute de moyens financiers et de pouvoir prescrire une solution définitive satisfaisante conforme à l'architecture de J. Prouvé et techniquement durable, une disposition réversible est provisoirement adoptée pour réparer la toiture<sup>76</sup>.

---

<sup>72</sup> « Projet de restructuration du Restaurant Universitaire « les Gazelles » à Aix-en-Provence - Note méthodologique » Atelier de la rue Kléber (J.L. Rolland et V. Décot architectes DPLG).

<sup>73</sup> « Etude diagnostic de réparation des façades Nord et Est revêtues de Pierre au lycée Colbert » Atelier de la rue Kléber (J.L. Rolland et V. Décot architectes DPLG) octobre 2001.

<sup>74</sup> « Etude diagnostic de remplacement des menuiseries au lycée Colbert » Atelier de la rue Kléber (J.L. Rolland et V. Décot architectes DPLG) octobre 2001.

<sup>75</sup> « Réhabilitation de l'école maternelle Jean Prouvé de Ferrières. Document descriptif des travaux du bâtiment. » Claude Prouvé architecte DPLG 1 place Stanislas 54000 Nancy 22 juillet 1991.

<sup>76</sup> Dans l'état, aucune solution satisfaisante ne permettait d'endiguer la corrosion de l'aluminium de la couverture là où il est en contact avec la structure en acier.

Dans un deuxième temps, l'architecte de la Ville de Martigues, programme et conçoit l'extension de l'école. Bien que les travaux soient antérieurs à la protection, le projet d'extension met en pratique des principes que ne réproverait pas l'institution des M.H. : bâtiment à la même échelle, franchement distinct sur le plan stylistique, séparé du bâtiment de Prouvé....

Dans leur projet de restructuration du restaurant de la cité Universitaire des Gazelles C. Biaggi et B. Maurin prennent le parti de ne pas prescrire de transformations qui ne soient pas irréversibles.

### **Par l'action sur le contexte de la commande**

Dans plusieurs cas ces pratiques se situent dans un dispositif qui engage d'autres acteurs. En particulier bien évidemment quand les édifices entrent dans le cadre de la protection des Monuments Historiques . Mais dans ces cas comme dans d'autres interviennent aussi des personnalités et des experts consultés à l'initiative de l'architecte. Pour le cas de l'école de Ferrières, ces personnes interviennent de manière informelle. C'est tout d'abord G. Monnier qui, en 1981, attire l'attention de S. Bertran de Balanda sur l'existence de l'école de J. Prouvé. Puis à l'occasion de l'extension de l'école, plusieurs autres personnes seront consultées à l'initiative de l'architecte<sup>77</sup>.

Dans le cas du Lycée Colbert, aux abords d'un Monument Historique, l'ABF est consulté avant le dépôt de la déclaration de travaux à l'initiative des architectes d'opération et participe à titre d'expert à l'élaboration du projet.

Autre trait caractéristique d'une procédure patrimoniale, les architectes agissent sur les échéances temporelles auxquelles sont soumis les projets dans les commandes « ordinaires ». Ainsi à l'école maternelle de Ferrières on n'hésite pas à prescrire une solution provisoire, remettant ainsi à une échéance ultérieure et non définie la rénovation « définitive » de la toiture. Au lycée Colbert l'atelier de la rue Kléber se donne en accord avec l'ABF et le maître d'ouvrage, le temps de l'étude et de l'expérimentation.

De même, les prescriptions n'ont pas nécessairement un caractère définitif. Ainsi C. Biaggi et B. Maurin prévoient le futur en prescrivant des travaux optionnels et réversibles.

### **Par les objectifs poursuivis**

De ce point de vue deux grandes options s'affirment :

– A plusieurs occasions les architectes de l'atelier de la rue Kléber manifestent leur volonté de se situer dans l'esprit des projets originels tout en se démarquant d'une restauration à l'identique. En réponse à l'appel d'offre lancé pour restructurer le Restaurant de la Cité Universitaire des Gazelles, leur positionnement s'énonce ainsi : « *Nos interventions se replacent résolument dans l'esprit du projet initial, même pour les modifications de façade qui nous paraissent nécessaires*<sup>78</sup> ». Dans ce cas une de leurs propositions consistait à substituer des murs maçonnés dans « le même esprit » que celui réalisé par Fernand Pouillon, en façade nord de ce bâtiment<sup>79</sup> aux vitrages existants défectueux et néfastes au confort thermique des locaux. Non retenus à cet appel d'offre, ils ont l'occasion de réaffirmer et de mettre en pratique cette même problématique à l'occasion de la réfection des façades du lycée Colbert : « *nous souhaitons que notre démarche s'inscrive dans la même logique que celle de Fernand Pouillon... avec la même intelligence face à la question qui se pose* », et après avoir noté que « *La reconstruction à l'identique des façades en pierre banchée est impossible, car ce procédé a été conçu comme un mode de construction qui ne peut être*

---

<sup>77</sup> Interview de Mme Sophie Bertran de Balanda : « *ça faisait plusieurs années que le travaillais avec Antoine Grumbach, avec Marçel Roncayolo et avec l'ABF, donc je leur ai demandé, je les ai briffé et je leur ai fait juger ma démarche en tant qu'amis, pas officiellement....* ».

<sup>78</sup> « *Projet de restructuration du Restaurant Universitaire « les Gazelles....* ».

<sup>79</sup> Il s'agit de murs en « brique fourrée ». cf. J.L. Bonillo (sous la direction de) *Fernand Pouillon architecte méditerranéen*. Imbernon Marseille 2001(op.cit.).

*retrouvé après coup*<sup>80</sup> ». En cohérence avec ce constat, les architectes proposent donc de conserver la pierre existante sur partie du bâtiment et de prescrire « une finition à laquelle nous essaierons de donner une matière aussi riche que la pierre pour laisser s'accrocher la lumière, texturée sans chercher à imiter le matériau d'origine ». Il est important de noter que cette attitude va davantage dans le sens d'une déontologie de la restauration qu'une illusoire restauration à l'identique<sup>81</sup>.

Par sa volonté consciente de « préserver selon l'esprit » (cf. 7-1) le projet de peinture de la Tour du Pharo proposé par P. Dufay et l'architecte coloriste Mme Sanson (cf. §3-3), tout comme le projet de restructuration du restaurant de la Cité Universitaire des Gazelles formulé par l'équipe C. Biaggi et B. Maurin ou encore les propositions de J.M. Chancel pour l'hôpital des Rayettes... sont autant de manifestations d'un même positionnement.

— Pour Pierre Gangnet (cf.§5-2) la réhabilitation de la valeur d'usage est une des finalités du projet. Il se démarque ainsi des positionnements purement stylistiques<sup>82</sup> et de la conservation pour la conservation. La typologie architecturale pas plus que le style, ne génèrent pour lui de démarche spécifique : « moi je n'ai pas de politique sur les grands ensembles...je crois qu'à des endroits il faut démolir et à d'autres pas... et parfois faut il démolir des œuvres patrimoniales tout simplement parce qu'elles sont obsolètes ». Cette attitude n'a toutefois rien d'iconoclaste. P. Gangnet a su se montrer, quand il le faut, respectueux de l'œuvre de G. Candilis. Mais pour lui, « La réhabilitation est un travail intéressant parce qu'elle concerne un territoire déjà vécu...il faut plutôt avoir une attitude ethnographique consistant à scruter les « habitus » pointer les modes de déplacement, repérer les réseaux d'amitié et d'inimitié....on apprend ainsi des choses qui nous permettent de travailler <sup>83</sup>».

Sur ce point il partage le point de vue d'Andréa Bruno architecte spécialisé dans l'intervention sur les Monuments Historiques comme: « J'essaie toujours de comprendre l'esprit du lieu, pour préparer une réappropriation, non une restauration, notion que je déteste <sup>84</sup>».

## 7. Les postures architecturales de la transformation.

### 7-1. LA PRESERVATION

Dans le cas de la posture de préservation l'attitude de l'architecte est comparable à celle communément adoptée dans le cadre des procédures qui concernent les monuments historiques consacrés. Il existe une forte conscience de la qualité (valeur artistique et valeur historique) de l'objet sur lequel on intervient et cette conscience incline au respect, elle engage une démarche prudente, éclairée, spéculative.

#### **L'aporie de la préservation : de la lettre à l'esprit.**

L'observation des expériences nous permet de constater les difficultés, et pour tout dire les apories, des démarches qui se fixent comme objectif la préservation à la lettre. Cette idée semble dans tous les cas vouée à l'échec dès lors qu'il s'agit de mettre en œuvre des dispositifs techniques quelque peu sophistiqués.

---

<sup>80</sup> « Etude/Diagnostic », cf. note 3.

<sup>81</sup> « Charte internationale sur la conservation et la restauration des Monuments et des Sites » art.12 : « Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire » ?

<sup>82</sup> P. Gangnet : « je trouve que réhabiliter les habitations décoratives, c'est se foutre de la gueule du monde ».

<sup>83</sup> P. Gangnet : « Les grands ensembles ne seront jamais la ville », propos recueillis par V. Berren, in *Projet urbain et grands ensembles* ° 5-6 Novembre-Décembre 1993 DAU.

<sup>84</sup> A. Bruno : « Esprit du lieu et authenticité » in *Projet Urbain* n° 13 août 1998. DGUHC.



Repeindre les façades de l'ensemble d'Athéna-Port à Bandol en reprenant les « couleurs » d'origine apparaît comme une opération simple<sup>85</sup>. D'autres tentatives, qui portent sur le remplacement des menuiseries ou la reprise de façades en plaques de pierre, débouchent inévitablement sur des apories.

Le cas du projet conduit par l'équipe V. Décot/J.L. Rolland sur le lycée Colbert à Marseille est exemplaire de ce point de vue.

Le choix de restituer à l'identique les menuiseries d'origine, appuyé sur une solide recherche de documentation et une observation de terrain, s'est heurté à deux ordres de contraintes : fonctionnelle tout d'abord, les châssis existants posant aux utilisateurs des problèmes d'étanchéité et d'usage (châssis basculants jugés inadaptés) ; et technique<sup>86</sup> ensuite, la pose de nouvelles menuiseries en bois s'étant révélée être une mauvaise solution (lourdeur du vitrage acoustique qui a pu fausser les menuiseries, qualité du bois inadaptée aux agressions de l'air iodé, nouveaux ouvrants sans doute surdimensionnés pour des oscillo-battants).

L'idée de préservation et de restitution au plus près des dispositions d'origine a finalement conduit les architectes à concevoir un composant inadapté. Dans une seconde intervention les architectes ont mis au point un prototype en aluminium rouge sombre (qualité marine) sans renoncer à l'idée de fidélité au dessin de l'agence Egger/Pouillon.

Ainsi, nous sommes passés insensiblement d'une volonté de respect scrupuleux à l'idée d'un respect selon l'esprit, attitude qui s'impose aux architectes soumis à un faisceau de contraintes qui rendent illusoire et impossible l'objectif de restitution à l'identique.

Examinons encore pour cette même opération la question de la reprise des façades qui pose des problèmes d'un ordre de complexité supérieur. La façade sur rue, celle où le bâtiment se manifeste comme un équipement public, a été conçue par F. Pouillon selon une technique qu'il désignait lui-même par l'expression « pierre banchée ». Il s'agit de plaques de pierres munies d'agrafes et réservées en fond de coffrage. Après le coulage du ciment armé et l'enlèvement des étais, ces pierres constituent une peau à l'édifice qui fonctionne comme un noble « coffrage perdu ».

Depuis peu, ces pierres se décollent, conséquence d'une mise en œuvre défectueuse et de ce qu'il faut bien appeler un défaut de conception : la pierre de Fontvieille est poreuse<sup>87</sup> et a laissé passer l'humidité et les embruns corrosifs.

Après des expertises techniques très poussées confiées à des bureaux d'études techniques spécialisés (AINF, AREA-SEMADER, LERM) le diagnostic s'impose :

- Caractéristiques du béton inadaptées au support d'un placage en pierre,
- Mode de fixation par agrafes non conforme au DTU,
- Impossibilité de réutiliser le grand nombre de plaques de pierre déposées.

Face à ces difficultés les architectes qui sont en situation d'expertise<sup>88</sup> ne peuvent que constater, indépendamment des questions de coût, l'impossibilité d'une reconstruction à l'identique, d'abord envisagée comme solution à retenir. Ils proposent donc quatre options en conformité avec les DTU : pierre collée, pierre agrafée, béton travaillé avec un aspect pierre, doublage en pierre autoportant. Et instruits dans leurs analyses sur les raisons du choix de la pierre grâce à la publication d'une monographie sur F. Pouillon<sup>89</sup>, ils mettent en avant la solution techniquement la plus simple, celle utilisant le béton. Un discours sur le pragmatisme et le rationalisme de l'auteur de l'œuvre accompagne l'argumentaire, l'inévitable question étant posée : que ferait F. Pouillon ?

<sup>85</sup> Encore faut-il noter que ce choix a été imposé au maître d'œuvre de l'opération (non architecte dplg) par un groupe de pression « éclairé » constitué d'habitants (architectes), de la DRAC de PACA, de l'Ecole d'Architecture de Marseille, et de l'Architecte des Bâtiments de France.

<sup>86</sup> Le prix de revient élevé de chaque menuiserie, 7.723 E (environ 50.000 F), résulte de leur taille importante et d'une qualité de bois d'origine africaine. Les contraintes budgétaires ont conduit les architectes à l'idée d'un remplacement échelonné dans le temps.

<sup>87</sup> Contrairement à la pierre dure de Lyon utilisée ailleurs par F. Pouillon sur d'autres édifices conçus selon ce principe de « pierre banchée ».

<sup>88</sup> Le code des marchés publics impose au maître d'ouvrage, la SEMADER, de lancer un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de rénovation des façades. Mais il existe une sorte de règle officieuse qui consiste à missionner les professionnels ayant réalisé le travail d'expertise.

<sup>89</sup> J.L. Bonillo (sous la direction de), *Fernand Pouillon, architecte méditerranéen*, Ed. Imbernon, Marseille, 2001.

Même questionnement du côté de l'architecte des bâtiments de France, Gilles Bouillon, dont l'avis quoique non conforme (le lycée Colbert est dans un rayon de 500 mètres d'un monument mais sans co-visibilité) est fortement sollicité. Sceptique sur la pérennité du béton — il découvre avec tout le milieu professionnel les effets sur l'architecture du XXe siècle du vieillissement et de la dégradation de ce matériau — il ignore dans l'avis qu'il transmet au maître d'ouvrage cette solution technique pour ne retenir que celles qui mobilisent la pierre<sup>90</sup>.

Il faut noter que cette volonté de préservation, qui tendanciellement chez l'ABF se traduit par celle de restauration, tient à l'émergence depuis peu d'un contexte culturel fort autour de l'œuvre de l'architecte F. Pouillon. Il aura fallu un colloque, une publication, l'inscription d'un immeuble (Quai du Port de Marseille) à l'ISMH et la labellisation de plusieurs ensembles pour que son œuvre qui pendant des années n'avait pas été simplement regardée — particulièrement à Aix en Provence où ses édifices ont subi les pires outrages, destructions et transformations irréversibles — soit désormais l'objet d'attentions toutes particulières.

### **Les écueils de la préservation : “l'architecture est dans le détail”.**

A l'inverse, ce n'est pas du fait de la notoriété de son concepteur, R. Bechmann, mais pour ses vertus propres (innovation programmatique et qualités plastiques) que le Lycée Agricole Cantarel a bénéficié d'une mesure de protection<sup>91</sup>.

Pour A. Sarles, architecte ayant eu en charge le projet de sa transformation l'enjeu aura été de faire rentrer un programme renouvelé dans une architecture existante. Notons que cette exigence était un des éléments de la commande, qui spécifiait dans son programme une « restructuration complète du bâtiment sans intervention sur la peau extérieure ». Livré à une totale liberté d'action malgré le statut de l'édifice, l'architecte, au terme de la réalisation exprimera deux regrets : ne pas avoir pu reconduire la qualité du béton d'origine dans le seul appendice autorisé pour des raisons normatives (ascenseur pour handicapés) et d'avoir été contraint pour des raisons économiques de remplacer les menuiseries existantes en bois par des composants en aluminium. C'est sur une sorte de constat d'échec, relativement à cet aspect précis de la commande, que l'architecte conclut.

Cette question de la substitution des menuiseries apparaît de manière récurrente dans les interventions comme un problème complexe et difficile à gérer. Loin d'être une question de détail les éléments de menuiserie sont des composants essentiels dans l'équilibre esthétique de l'architecture des Trente glorieuses et cela quel que soit le principe général de construction adopté, lourd (pierre, béton) ou léger (préfabrication).

Au total, la posture de préservation se distingue de l'idée de restauration marquée, elle, par le principe sous-jacent d'une restitution à l'identique. Ainsi, préserver serait se positionner sur une ligne éthique qui, tout en intégrant les diverses nouvelles contraintes relatives à l'évolution des usages, des matériaux et des techniques de mise en œuvre, viserait à rester au plus près des dispositifs d'origine, ne pas trahir ce qu'ils ont de plus essentiel. On notera que cet essentiel réside d'abord dans le dessin, la composition. Procédure

---

<sup>90</sup> Courrier en date du 11/04/2002, adressé par G. Bouillon au Directeur des Lycées/Conseil Régional de PACA. Copie adressée à : DRAC/CRMH, DRAC/Mme M.Reyre (déléguée à l'architecture), JL Bonillo. L'ABF conclut, en contradiction flagrante avec les expertises : « Au delà des questions de doctrines à observer pour définir les techniques de réparations et de mise en sécurité (enduit/pierre reconstituée/pierre naturelle...), il faut attirer votre attention sur les questions d'aspects des façades qui ne devraient pas être modifiées a priori. Suivant ces considérations, il devrait être possible de déposer les pierres existantes avec soins pour réemploi et de les refixer mécaniquement sur la structure en béton après consolidation de celui-ci : en complément, cette hypothèse supposerait également de remplacer les pierres cassées ou endommagées par des pierres neuves. En cas d'impossibilité de réutiliser la majorité des pierres existantes, l'autre solution consisterait à employer des pierres neuves, cela dans la mesure où l'exploitation des carrières est toujours en cours. A défaut, il conviendrait de trouver des pierres naturelles en substitution (même qualité de résistance, de porosité, d'aspect, etc).

<sup>91</sup> L'ABF s'était opposé à l'inscription de cet édifice, intervenue en 1988, sous le prétexte qu'il n'était qu'un pastiche (incongru car inspiré d'un programme religieux, le couvent de la Tourette) d'un édifice de Le Corbusier. De son côté, G. Monnier sollicité comme expert dans le cadre de la procédure concluait : « La référence à l'architecture du monastère de La Tourette n'est donc pas seulement formelle ; mais dans un programme qui est ici celui d'une communauté profane et scolaire, il n'est pas indifférent de noter que les significations artistiques et culturelles — la richesse apparente et la sophistication d'une référence à l'œuvre récente d'un architecte célèbre — dépouillent totalement la référence au modèle de tout caractère d'art sacré ». Sources : CO.RE.P.H.AE du 15/12/1988- Archives DRAC de PACA.

simultanément volontaire et contrainte le projet de préservation hiérarchise les dimensions de l'apparence dans un ordre qui privilégie les outils de l'intellect (conception et image) et une dimension abstraite et savante des formes : lignes, tracés, proportions et dimensionnement prennent le pas sur la substance du matériau, ses couleurs, profils et textures.

## 7-2. L'ACTUALISATION.

La posture que nous appelons d'actualisation se développe également à partir d'une évaluation de l'existant globalement positive. Plus ou moins poussée ou formalisée celle-ci entre parfois en contradiction avec les représentations et les attentes de la maîtrise d'ouvrage. Un accord existe cependant sur les points suivants : les usages se sont transformés, l'édifice ou certaines de ses parties ont vieilli, et il s'agit de l'inscrire dans une actualité technique, esthétique et des pratiques. Mais le sentiment du maître d'œuvre est qu'il faut plus modifier et réinterpréter, que changer radicalement la nature et l'image d'un bâtiment qu'il décrypte comme un travail de bon professionnel.

### L'actualisation comme "répétition différente"

— L'intervention en cours de J.M. Chancel (architecte dplg) et A. de Bussière (BET) sur l'Hôpital des Rayettes à Martigues illustre excellemment cette situation. L'équipe est retenue dans un appel d'offres sans formalités sur dossier de références accompagné d'une note méthodologique avec comme programme annoncé la « transformation des façades avec suppression des lames brise-soleil ». Notons que cette pratique impose aux professionnels un travail d'expertise extrêmement rapide qui ne peut être conduit de manière satisfaisante que fort d'une expérience dans le domaine<sup>92</sup>. La première note d'intention et de méthode s'inscrit en complète contradiction avec les termes de la commande qui part d'une image (technique et esthétique) très dévalorisée du bâtiment<sup>93</sup>. Pas moins de six pages denses permettent à l'équipe de concepteurs de défendre et d'illustrer les qualités de l'Hôpital des Rayettes. Ainsi à mi-parcours de l'exposé :

« La programme que mettait en œuvre J. Belmont tient, comme nous l'avons vu, en deux principes :

— Faire de la façade un dispositif d'usage centré sur les patients et le personnel hospitalier

— Faire de la façade un « paysage moderne », inscrit dans l'esthétique contemporaine.

Nous ferons nôtres ces deux principes, non seulement parce qu'ils permettent d'inscrire l'opération à venir dans la continuité de l'histoire de l'édifice, mais parce qu'ils sont justes et opératoires ».

Et en conclusion : « Cette note n'a pas la prétention de vouloir balayer l'ensemble de tous les problèmes que pose un tel projet mais de soulever les points qui ont attiré notre attention lors de la visite effectuée à l'Hôpital des Rayettes. Nous y avons reconnu un édifice dont les qualités architecturales ne sont plus soutenues par les dispositifs techniques. Il convient maintenant d'inscrire ces deux démarches dans les mêmes pas, en retenant de la charge historique de l'hôpital ce qu'elle dénote d'attention aux usages et de volonté de modernité ».

Et parmi les deux solutions proposées, celle qui reconduit le dispositif de double peau a la faveur des maîtres d'œuvres, qui finissent par emporter l'adhésion du maître d'ouvrage.

La mise au pont connaît ensuite deux étapes. La première rétrospectivement qualifiée par l'architecte lui-même de « rêverie » où sont convoqués pêle-mêle des dispositifs de double peau conçus par R. Koolhaas,

<sup>92</sup> C'est précisément le cas d'A. de Bussière qui peut mettre en avant des collaborations prestigieuses (J. Nouvel, Ch. de Portzamparc, R. Piano, F. Gherry) et une spécialisation dans le domaine de la reprise et de la mise au point de façades techniquement sophistiquées. C'est cet atout qui vaudra sans doute à l'équipe d'être retenue.

<sup>93</sup> Les brise-soleil d'origine montrent des signes dangereux de vétusté, les accroches corrodées par un phénomène chimique du au contact de deux métaux...., ne supportent plus le poids des lames. Plusieurs d'entre elles sont tombées et d'autres ont été déposées après une expertise technique. Enfin, suite à une question de J.M. Chancel concernant l'éventuelle présence d'amiante dans les façades rideaux il est décidé, après expertise positive, de déposer et remplacer l'ensemble de la façade.

les volets persiennés caractéristiques de l'œuvre de l'architecte barcelonais A. Coderch, les paravents d'E.Grey, etc... Et la deuxième, qui débouche sur le stade actuel du projet, où le pari semble avoir été tenu (sous réserve des confirmations que seul l'usage et l'expérience du bâtiment peuvent offrir) tant sur le plan technique, que sur ceux des ambiances et de l'esthétique générale.

Le principe d'actualisation peut s'observer sur les deux nouvelles peaux conçues pour l'édifice. D'une part, fidèles à la partition d'origine les façades rideaux translucides, en remplacement de panneaux opaques, ont pour objectif d'améliorer la luminosité générale. L'idée d'un panneau vitré en allège conçu pour offrir une vue sur l'extérieur au patient alité, a été reconduite. D'autre part, en avant de la façade un « mur brise-soleil » léger, en aluminium laqué gris clair, propose une variante du dispositif d'origine. Cette solution, arrêtée dans un complexe processus de discussion et de concertation<sup>94</sup>, laisse l'architecte insatisfait, persuadé de la plus grande force du projet originel, « on a fait moins bien qu'avant ».

Mais indépendamment du résultat et des jugements portés par les différents partenaires, ce qu'il nous importe de noter ici c'est la nature même de l'opération architecturale : une actualisation sans perte de caractère.

Dans ce processus en effet l'idée de modifier l'aspect en préservant la hiérarchie, le statut de l'édifice, l'image d'un équipement dans la ville, aura été tenue. C'était un objectif commun, quoique formulé de manière nuancée, entre l'équipe de maîtrise d'œuvre et le maître d'ouvrage. De là les efforts de l'architecte pour reconduire ce dispositif de double peau, seul susceptible d'éviter de "banaliser" la perception de l'hôpital. Faire de la façade un "paysage moderne", inscrit dans l'esthétique contemporaine, (c'est) reconduire avec d'autres moyens techniques et une composition architecturale nouvelle la multiplicité des "effets paysage" réalisés par les façades actuelles : effets de profondeur, correction des effets de masses, variation des modes de perception selon la distance et les angles de vue (référence à l'Optical Art qui est une dimension également présente dans l'Hôpital de P. Nelson).

La notion de « répétition différente<sup>95</sup> », inventée par Alan Colquhoun pour caractériser l'essence même de l'activité de conception architecturale (en particulier chez Le Corbusier) nous paraît adaptée ici pour désigner cette forme particulière de préservation, attentive à l'esprit et à l'idée, aux règles conventionnelles, plus qu'à la présence et la reconduction littérale des formes.

## **L'actualisation complice**

C'est encore une opération en cours, portant sur le restaurant universitaire de la cité universitaire des Gazelles (arch. F. Pouillon), qui va nous permettre de décrire un des chemins empruntés par l'idée de préservation. Sélectionnés sur dossier pour une restructuration complète de l'édifice, les architectes Ch. Biaggi et B. Maurin avaient clairement annoncé dans leur note d'intention l'idée de travailler dans le respect de l'architecture de F. Pouillon.

L'édifice se présente comme une grande halle par endroits flanquée de portiques. L'intérieur distingue simplement la partie technique des cuisines séparée par une cloison, qui s'interrompt avant de rejoindre le plafond, de la partie réservée au repas.

Confrontés à un programme qui imposait un changement profond des dispositions intérieures (le passage à une logique de self-service et l'agrandissement de l'espace réservé aux repas) les architectes ont basé leur parti sur deux options claires :

— Préserver et même retrouver (en faisant disparaître quelques interventions ultérieures à la réalisation et mal contrôlées) l'intégrité du bâtiment d'origine, l'enveloppe constituée par l'idée de halle. C'est ainsi que grâce à des profilés en aluminium nouvelle génération, et à une peinture aspect acier, ils ont pu remplacer les baies aux menuiseries en métal existantes, à moindre coût et en gagnant en légèreté. On retrouve ici l'idée de préservation par « restitution au plus près » déjà mise en œuvre sur le lycée Colbert.

<sup>94</sup> « ...La direction fait confiance aux capacités de l'architecte, mais elle n'a pas l'habitude de déléguer entièrement l'aspect final d'un ouvrage ». Lettre de l'Ingénieur en chef, datée du 23 mai 2002, adressée à Monsieur J.M. Chancel, architecte.

<sup>95</sup> A. Colquhoun, Recueil d'essais critiques / Architecture moderne et changement historique, Ed. Mardaga – Bruxelles/Liège – 1985.

— Recomposer de manière radicale l'aménagement intérieur selon un principe de « boîtes dans la boîte » qui tout en proposant un véritable contrôle des flux, préserve la lecture globale, dans toute son intégrité, de l'espace intérieur.

On est loin ici de l'espace architectural de F. Pouillon. L'ensemble propose une des interprétations de l'idée de « plan libre » issue de la modernité et de la néo-modernité : promenade architecturale indépendante de la logique structurale, mise en valeur plastique d'"organes libres", forte présence du jeu des couleurs...

Pour les concepteurs cependant, cette transformation radicale a été pensée sans trahir l'esprit du projet. Et plus encore, comme une interprétation des intentions originelles de F. Pouillon, qui avait été attentif à ne pas « casser la boîte », à préserver l'intégrité, les proportions et l'ordonnance du volume intérieur.

### **L'actualisation comme dénaturation.**

Le lycée technique Adam de Craponne à Salon de Provence, de l'architecte G. Jaubert est une œuvre de maturité réalisée au début des années 1960. Son engagement antérieur dans l'architecture moderne au Maroc avait dévoilé un architecte rationaliste- plasticien. Ses réalisations témoignent de ce double aspect. Elles expriment simultanément une logique constructive rationnelle et un jeu plastique des façades sur un mode binaire : contraste des surfaces blanches et noires, des vides et des pleins, de l'ombre et de la lumière. Ses édifices expriment une sensibilité méditerranéenne<sup>96</sup>.

Le programme de transformation du lycée qui sera confié en 1997 à l'architecte G. Sherjal, portait sur l'amélioration des conditions thermiques, d'étanchéité et de ventilation des locaux ; sur un diagnostic technique et une solution à trouver concernant la question des plaques de pierre en façade dont quelques unes se détachaient, posant des problèmes de sécurité ; et enfin l'extension en surface de quelques locaux, ateliers et foyer.

Les deux principes retenus par l'architecte relèvent d'une démarche de dénaturation sans conscience, pourtant appuyée sur un argumentaire construit.

Examinons tout d'abord la question des façades. Dans son projet G. Jaubert avait distingué et mis en cohérence, une trame de composition de 1,75 mètre (imposée alors par le Ministère de l'Education Nationale pour les constructions scolaires) et une trame constructive (3 ou 4 fois la trame de base). Ces règles dimensionnelles se retrouvaient jusque dans le dimensionnement des composants (menuiseries et panneaux) et dans le calepinage.

Les façades des différents bâtiments obéissaient toutes aux mêmes principes<sup>97</sup> :

— composition distinguant trois éléments forts, le soubassement, le marquage des circulations verticales, le rythme sériel des étages courants,

— plasticité des façades obtenue dans un double jeu, contrapuntique entre structure et remplissages et graphique entre panneaux pleins et surfaces vitrées.

L'ensemble de ces éléments était conçu en série industrialisée modulaire, à l'image des panneaux de remplissage, préfabriqués à plat avec, en fond de moule, des plaques de pierre de Segny (3 cm d'épaisseur). Ces panneaux étaient ensuite complétés par un isolant intérieur et un doublage de briques creuses.

La solution adoptée par G. Sherjal, sera d'appliquer « une isolation générale par l'extérieur et des panneaux composites simulant des pierres sur l'ensemble des façades afin de remplacer les pierres existantes par un matériau équivalent — souligné par des cornières jaunes — par respect pour l'architecture, pour rester plus proche des façades d'origine ». Traduit dans des solutions architecturales précises ce choix sera lourd de conséquences.

---

<sup>96</sup> Il est significatif que pour la contribution artistique au lycée G. Jaubert fasse appel à deux artistes d'origine grecque : M. Prassinos pour une grande tapisserie et Couliantanos pour la sculpture abstraite qui orne le grand escalier monumental de l'entrée.

<sup>97</sup> Seul le gymnase, sur une butte, astucieusement positionné pour tenir l'angle d'une grande cour ouverte, était traité dans un esprit brutaliste qui caractérisera une bonne part de la production qui suivra. On peut interpréter cette différence comme une transposition du rapport traditionnel entre monumental (isolé) et banal (articulé).

La grammaire simple et duelle (système constructif porteur/porté, matériaux béton/pierre, surfaces vides/pleins) a laissé la place à une diversité qui entraîne une perte de lisibilité des façades.

Sur un soubassement laissé en l'état les bâtiments apparaissent comme revêtus d'une peau qui propose une nouvelle gamme colorée de quatre tons : beige foncé, beige clair, jaune et blanc. Le choix d'introduire des allèges pleines et des menuiseries blanches donne une importance aux « vides » de la façade contradictoire avec l'esprit du projet d'origine ; il installe une véritable inversion des valeurs. Alors que la peinture de la structure en béton et le marquage des arêtes par des cornières jaunes — qui ne font que souligner l'effet d'« emballage » — introduisent un graphisme, abstrait, trop présent lui aussi, sans lien avec l'ordre anatomique du bâtiment.

Au total on est passé d'une expression simple et lisible qui exprimait la vérité des matériaux et l'ordre de leur mise en œuvre à un autre, qui trahit une volonté — sans doute aussi inconsciente — de décor sans ornement.

Ajoutons que le nouveau revêtement se dégrade déjà et que le proviseur de l'établissement (nommé depuis peu), de son propre aveu peu sensible à l'architecture du XXe siècle, pense que : « Le bâtiment manque de monumentalité, l'architecte de la réhabilitation aurait dû préserver les pierres de la façade car elles valorisaient l'image de l'établissement<sup>98</sup> ».

On voit que les opérations de dénaturation d'un édifice ou d'un ensemble peuvent être volontaires ou non, motivées et expliquées ou non. Elles atteignent, remettent en cause ou font disparaître des dimensions fondamentales de la construction d'origine.

Toutes ces opérations n'impliquent pas nécessairement l'implication au stade de la décision d'un maître d'œuvre architecte. Elles peuvent être conduites directement par le maître d'ouvrage, ou encore être le résultat d'une série d'actions ponctuelles décidées par les habitants/usagers sous le contrôle plus ou moins efficace d'un syndic de copropriété. Nous évoquerons succinctement ces deux derniers cas de figure.

Les transformations conduites depuis une trentaine d'années sur le Centre Régional d'Education Physique et Sportive d'Aix en Provence de l'architecte F. Pouillon<sup>99</sup>, témoignent d'une absence totale d'intérêt portée aux qualités de cet ensemble. La dernière en date, réalisée au milieu des années 1990 atteste d'un véritable refus de la direction de l'établissement de porter un regard culturel sur ses installations.

Au début des années 1950 F. Pouillon réalise ce programme comme une composition ordonnée autour de la « bastide » (maison de plaisance) existante. Les principaux bâtiments, services, dortoirs et gymnases sont articulés autour d'une longue cour, un espace public ouvert qui domine les infrastructures sportives. On connaît l'importance donnée par cet architecte aux espaces en creux, éléments principaux de ses compositions qui témoignent d'une véritable réflexion sur l'expérience de l'espace.

La dénaturation de cet ensemble sera conduite en deux temps par la direction du CREPS, dans le cadre de la réalisation de deux nouveaux bâtiments d'hébergement. Le premier refermera la cour au nord et le second légitimera une destruction de l'aile d'origine des dortoirs qui ne s'imposait pas.

Informée du projet de destruction la Conservation des Monuments Historiques avaient engagé une négociation et proposé une solution qui visait à répondre aux besoins des utilisateurs (la fluidité de l'espace et le passage traversant) tout en préservant la cour : conserver le mur principal et la toiture pour former un portique. Mais le conservateur sera mis devant le fait accompli lorsqu'il découvre, venant procéder aux repérages le 2 novembre 1995 que l'aile a été détruite la veille (jour férié). La raison (mauvaise) invoquée, avec à l'appui un signalement de bureau de contrôle, fut la sécurité.

Il existe enfin une forme de dénaturation plus insidieuse, que nous nous proposons également d'illustrer.

Il est légitime de considérer que l'architecture banale, fut elle de grande qualité, doit évoluer dans le temps en fonction des nouveaux besoins, de la nécessité d'une mise aux normes, etc... Des opérations de gestion

<sup>98</sup> A l'inverse son avis sur le nouveau bâtiment qui accueille le foyer est positif, c'est qu'il s'exprime ici en terme de fonctionnalité. A l'analyse cet élément nouveau conçu par G.t Sherjal se révèle tout aussi étranger à la conception d'origine que les nouvelles façades. Cf. chap. 6-5.

<sup>99</sup> Il s'agit d'une opération dans laquelle la collaboration des ateliers de J. Prouvé a été importante puisqu'ils ont fourni l'ensemble des menuiseries et du mobilier.

au quotidien comme par exemple celles très fréquentes de remplacement des baies, ou encore d'occultation des loggias ont un impact très important sur l'apparence des édifices, le dessin des façades.

Notre propos n'est pas ici de déplorer ou à l'inverse de défendre, d'adopter l'une ou l'autre des deux positions intégristes possibles : le strict respect conservatoire ou l'incitation à l'appropriation à la différenciation et au marquage. Nous souhaitons plutôt évoquer la question du niveau de conscience avec lequel ces opérations sont conduites et suivies, et tester les limites, en considérant différents genres d'édifices, de l'idée de dénaturation.

Dans l'ensemble de logements de Moulin de France à Martigues de nombreuses baies ont été remplacées sans souci d'homogénéisation<sup>100</sup>, avec différents types de volets, en retrait ou au nu du mur de façade. Mais seul un regard attentif permet de déceler ces différences. L'expression plastique de l'édifice, composé comme un complexe jeu de volume, une composition aléatoire non symétrique et équilibrée à la manière de sculptures du mouvement De Stijl, semble s'accommoder de ces transformations de détails<sup>101</sup>.

Dans le cas d'objets conçus comme des ensembles finis, tramés et rationnels, à l'instar de la tour du Pharo ou de l'ensemble d'Athéna-Port, ces éléments apparaissent avec plus de relief comme des événements perturbateurs de l'idée d'homogénéité. Dans ces deux derniers cas on peut d'ailleurs observer de manière significative que les syndic agissent dans le sens d'une homogénéisation des interventions.

Pour la tour du Pharo, la campagne de travaux de 1995 a été conduite en référence à des garde corps existants, mais non d'origine. Il s'agissait de substitutions opérées à l'initiative de quelques propriétaires<sup>102</sup>. Le règlement de copropriété impose désormais le respect strict de ces nouveaux dispositifs.

De son côté, J. Dubuisson avait équipé les profondes loggias de l'ensemble d'Athéna-Port de volets en accordéon. Pour contrôler les initiatives individuelles de fermeture des loggias le règlement de copropriété impose désormais une série de règles inspirées ici aussi de transformations ultérieures<sup>103</sup>.

On voit donc comment ce principe du contrôle des travaux de transformation n'est pas conduit ici selon des règles qui dérivent d'une lecture, d'une prise de position par rapport au bâtiment d'origine, mais avec une simple préoccupation de police.

Dans les deux cas que nous venons d'observer ces transformations qui peuvent paraître de détail touchent en réalité des aspects très importants et sensibles des édifices concernés. Equilibre fragile de la double peau, dominée par la forte expression d'une résille en béton, pour la tour du Pharo ; et façade épaisse — peu habituelle dans l'œuvre de J. Dubuisson, mais spécialement pensée ici comme un attribut méditerranéen — dont l'expression est une grille constituée d'éléments préfabriqués (thème cher à l'architecte) accrochée à la façade.

Dans les deux cas les dispositifs nouveaux gommant une idée forte qui donnait toute son expressivité à l'édifice. C'est le sens de ce que nous qualifions de dénaturation insidieuse. Progressive et d'apparence mineure, elle part du principe qu'elle ne modifie pas sensiblement l'architecture. Ce faisant elle ne se donne pas comme objectif d'être inscrite dans un rapport d'intelligence avec le bâtiment d'origine.

---

<sup>100</sup> Lors de l'enquête de terrain un membre du Conseil syndical nous a fait du caractère très strict du règlement de copropriété, mais le refus du syndic à notre demande d'interview ne nous a pas permis de vérifier la teneur de cette information.

<sup>101</sup> On retrouve cette remarque chez J. Ruskin dans l'ouvrage « Les sept lampes de l'architecture » et en particulier le chapitre sur la lampe du souvenir. Pour lui le pittoresque est un genre architectural qui permet aux édifices, davantage que le genre classique, de surmonter l'épreuve du temps.

<sup>102</sup> Le garde corps d'origine était composé de verre armé dans un cadre en métal, celui retenu et désormais imposé est constitué d'une partie pleine en verre fumé et d'une lice en aluminium anodisé.

<sup>103</sup> Ou se contentera de citer un passage extrait d'un descriptif extrêmement précis concernant les baies : « profil : alu anodisé argent, vitre ou double vitrage blanc (sic !) non fumé sauf au 8<sup>e</sup> étage (et dernier n.d.a.) où l'alu est coloris bronze » extrait de « Règles concernant les travaux futurs réalisés dans les parties privatives », documents joints à la réunion de copropriété du 13/07/2001.

### 7-3. LA CORRECTION.

A l'inverse des deux opérations précédemment analysées la correction présuppose un avis négatif du professionnel sur tout ou une partie de l'édifice transformé. Il s'agit d'un acte volontaire de transformation radicale qui puise sa motivation dans des registres divers, d'ordre esthétique, fonctionnel, technique...

On distinguera cependant les opérations qui se définissent dans une lecture critique mais construite et complice avec l'architecture d'origine de celles qui dénie les qualités de l'architecture existante et proposent une transformation radicale des dispositions et d'aspect.

#### **La correction comme « construction critique ».**

L'ensemble des Escanaux à Bagnols sur Cèze de l'architecte G. Candilis nous offre l'occasion de confronter deux démarches de maîtres d'œuvre.

P. Le Courbe et J.L. Fulcrand sont ici soumis à une réalité de la commande, l'office départemental HLM, et de la demande, les habitants, qui imposent une isolation par l'extérieur et une fermeture des loggias (dans un plus vaste programme de mise aux normes). Deux opérations qui posent avec acuité la question de la recomposition des façades. Or ces deux architectes sont informés et conscients de la valeur architecturale et historique<sup>104</sup> du quartier des Escanaux. Si un consensus et une réelle satisfaction existe sur la qualité de distribution des appartements, ces professionnels sont les seuls dans le contexte des projets de transformation à tenir un discours positif sur l'architectonique des édifices, évoquant le jeu subtil des pleins et des vides et le contrepoint des moucharabiehs, les contrastes marqués de l'ombre et de la lumière, le soulignement efficace des étages par les lignes horizontales des « nez de dalles »... leur avis diverge cependant dans la lecture de la polychromie. Nous y reviendrons.

Un première attitude commune et de principe consiste à éviter les dispositifs d'isolation par l'extérieur qui conduisent inévitablement à des changements conséquents de l'enveloppe et de la peau des édifices. Moins heureux que P. Gangnet sur l'opération de la Viste<sup>105</sup>, les architectes n'arrivent qu'à des solutions de compromis. Ainsi par exemple J.L. Fulcrand parvient à préserver la façade sud de l'immeuble sur lequel il intervient, la plus expressive selon lui. De même la solution qu'il préconise pour la fermeture des loggias, des persiennes du « type Coderch<sup>106</sup> » ne s'impose que localement au bénéfice des menuiseries aluminium dont il déplore l'usage. S'agissant de la polychromie d'origine certains éléments lui paraissent superflus, peu tenté par l'idée de « réhabilitation fidèle », il préfère « jouer l'unité et non pas l'anecdote ». Cela motive le choix d'une couleur unique, le blanc, pour sa simplicité, la référence à la Méditerranée, et sa neutralité (fait ressortir les détails architectoniques). Selon lui la couleur doit provenir de l'intérieur et non pas de l'extérieur. Ainsi il transpose la polychromie à l'intérieur de l'immeuble selon une logique par niveau. A chaque étage, il applique une couleur primaire sur les cages \*d'escaliers, les portes palières, les radiateurs des appartements, les portes de placards et les murs intérieurs des loggias. Les entrées sont, cependant, marquées sur la façade par un rectangle de couleur bleue (reprise de la couleur existante). On peut remarquer que dans sa démarche critique l'architecte adopte une position qui, tout en argumentant sur la

---

<sup>104</sup> L'opération a obtenu le « Grand prix national d'Urbanisme » en 1959 pour la diversité des types d'habitation et la qualité d'articulation avec la ville ancienne.

<sup>105</sup> On peut remarquer que P. Gangnet aura adopté la même démarche dans la reprise de l'ensemble de La Viste à Marseille, du même Candilis. Lorsque l'architecte démarre son projet, le bureau d'étude technique, déjà engagé dans la réhabilitation, avait prévu de faire une isolation par l'extérieur sur toutes les façades et de remplacer les volets coulissants par des persiennes. Une de ses premières interventions a donc été de stopper les décisions afin de conserver l'immeuble dans son état d'origine — puisque sa conception n'était pas critiquable. Grâce à des fenêtres en PVC à double vitrages à la place des menuiseries existantes, P. Gangnet réussit à démontrer que les déperditions calorifiques du bâtiment sont devenues acceptables et que l'isolation par l'extérieur devient, de ce fait, superflue. Cette économie permet à l'architecte de faire réaliser par une entreprise de serrurerie locale des nouveaux volets glissants sur le modèle de Candilis. Les volets sont composés de panneaux sandwich en acier enserrant une feuille de polyuréthane assemblés selon des techniques originales de collage sur vide. Des rails hauts et bas sur lesquels les volets glissent par l'intermédiaire de pièces en nylon garantissent un fonctionnement silencieux.

<sup>106</sup> De l'architecte barcelonais A. Coderch, actif dans les années 1940/1970.



dimension locale (la Méditerranée) se révèle plus fonctionnaliste que celle de G. Candilis lui-même qui n'avait pas hésité à l'utiliser dans une logique plasticienne.

De son côté P. Le Courbe suit une voie qu'il définit comme très respectueuse, mais la négociation serrée avec le maître d'ouvrage le conduit inéluctablement à des compromis : suppression des claustras, simplification du jeu des menuiseries et de la polychromie... Et comme pour se rattraper, c'est toujours au nom du respect de l'écriture architecturale de G. Candilis qu'il conçoit des dessins « à la Mondrian » pour les carrelages des halls d'entrée.

### **La correction comme stratégie de camouflage.**

Notre échantillon offre d'autres exemples où se manifeste une action volontaire de correction esthétique.

On ne peut omettre de signaler le projet vulgaire et si galvaudé d' « intégration » par camouflage. Deux cas relèvent de cette stratégie. D'une part le projet, fort heureusement avorté qui consistait à repeindre les façades de la résidence Athéna-Port, de J. Dubuisson, dans les tonalités ocres de la côte de rochers environnante, avec, le détail est savoureux, le bandeau du huitième et dernier étage en vert pour se fondre avec la cime des arbres.

D'autre part à Marseille, la tour du Pharo de l'architecte A. Devin, d'abord confié à une architecte coloriste<sup>107</sup> qui s'était livrée à un travail de re-interprétation accentuée des couleurs d'origine. C'est sur l'intervention de l'ABF qu'une solution visant à « faire disparaître » les dix derniers étages de la tour sera adoptée. Dans une palette d'ocre et de blanc, qui veut faire référence à un monument proche, le fort Saint-Nicolas, un dégradé de trois tons est retenu : ocre appuyé pour le soubassement, teinte intermédiaire jusqu'au deuxième tiers de l'immeuble et blanc pour les derniers niveaux. Est-il besoin d'épiloguer sur l'efficacité réelle de ces solutions, au regard bien sûr du résultat attendu : la « disparition » dans le contexte. Sans porter de jugement sur cette notion architecturale d'intégration par mimétisme qui a parfois donné lieu à des résultats heureux<sup>108</sup> mais dans une approche préalable et globale de la question, notons que réduite au jeu des couleurs et inscrite dans une stratégie négative de correction elles ne contribuent, à l'inverse de leur objet, qu'à singulariser encore plus l'édifice.

### **7-4. LA REFORMULATION.**

Deux conditions qui peuvent agir de manière distincte ou complémentaire sont à l'origine du projet de reformulation. Elles président à une redéfinition importante du programme qui impose la prise en compte d'une évolution radicale des usages (jusqu'au cas limite de la reconversion fonctionnelle) avec, le cas échéant, des ajouts importants en termes de surface. Dans ce dernier cas le projet de transformation développe, par densification et extension, un processus de croissance à partir de « l'organisme » d'origine (pour rester sur le mode de la métaphore organique).

Un cas de figure théorique est absent de notre échantillon : celui de la « reformulation comme croissance cohérente ». On peut cependant, dans le stock plus large des opérations de reprise de ces deux dernières décennies, identifier des projets illustrant cette posture (Cf. supra note 4).

Nous nous contenterons donc de développer ici une posture qui est celle de la reformulation comme négation.

---

<sup>107</sup> Engagée tout spécialement par le BET BEREK chargé de l'ensemble des travaux de réfection.

<sup>108</sup> On peut citer pour s'en tenir à la région l'opération du village des Fourches (Bormes les Mimosas), vers 1960, des architectes J. Aubert et A. Lefèvre.

## La reformulation comme négation.

Les raisons qui ont motivé la transformation du village de vacances de Gassin dans le Var ne furent pas d'abord esthétiques. Conçu par l'AUA (J. Deroche et P.Chemetov) au milieu des années 1960 pour le Comité Central d'Entreprise d'Air France, à l'usage de ses employés, ce programme correspondait au développement dans la période du tourisme social.

Inspiré dans la composition et l'écriture du projet Roq et Rob de Le Corbusier (et plus généralement de l'architecture brutaliste : Maisons Jaoul, etc...) la programmation avait mis l'accent sur la vie collective et la convivialité. Les architectes avaient traduit cela dans une multiplication des services : restaurant, buanderie, salle de repassage et équipements socio-culturels divers. Alors que le plan de masse distinguait quatre hameaux, transposition du village méridional, d'où la voiture était exclue, le développement et l'aménagement des espaces publics paraient sur une forte socialisation des activités<sup>109</sup>. En contrepartie les cellules étaient conçues a minima.

Le lancement d'un concours en 1988 pour la réhabilitation du village fut motivé par trois objectifs clairement énoncés par le maître d'ouvrage :

- Résoudre les nombreux problèmes d'infiltration provenant notamment des toitures terrasses et introduire de nouvelles normes de confort.
- Reconditionner les cellules pour un usage adapté à une nouvelle demande (plus de lits et plus d'autonomie).
- Changer l'image du village pour retrouver l'esprit de l'architecture néo-provençale.

La mobilisation, avant et après l'opérateur, d'un cercle restreint de professionnels et intellectuels parisiens<sup>110</sup> ne parviendra pas à enrayer un processus dans lequel la demande de changement d'image était devenue un objectif prioritaire à peine masqué par des arguments techniques (l'efficacité du toit de tuiles en pente contre le toit terrasse). Instruits du succès de la marina toute proche de Port Grimaud (arch. J. Couelle) les maîtres d'ouvrages auront pu exprimer leurs désirs sans complexe. Les maîtres d'œuvre retenus, parmi six équipes, ont répondu eux-même sans complexe et plus, avec conviction, aux attentes du client.

Dans leur diagnostic qui rappelle les réelles défaillances techniques et les nouveaux besoins ils critiquent également « la conception du plan masse des hameaux (qui) demande une forte restructuration particulièrement pour palier à l'aspect rébarbatif des montées d'escalier, l'inutilité de certains équipements (barbecue, etc.)<sup>111</sup> ».

Au total le projet se présente comme une remodelation profonde qui s'appuie strictement sur l'existant que l'architecte justifie par la conservation de l'impressionnant travail de terrassement et de fondation :

*« Tout en conservant les implantations telles qu'elles sont, les 4 hameaux vont bénéficier d'une restructuration lourde. Les cellules sont modifiées et modernisées, globalement.*

*Après les travaux de confortement : drainage, étanchéités, traitement des bétons, etc...*

- Remplacement de la plupart des toitures terrasse par des toitures en tuiles ;
- Remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries en aluminium anodisé avec vitrages isolants.

*Traitement de tous les extérieurs :*

- Façades recrépies après décroûtage ;
- Traitement des parties communes (placettes, escaliers, ruelles) ;
- Réfection complète des VRD :

---

<sup>109</sup> Marqué par ses engagements politiques à gauche l'AUA venait de concevoir sur les mêmes principes, pour VVF, un village de vacances à Grasse (06).

<sup>110</sup> Cf. l'action de J. Deroche et les articles tardifs de la revue d'A : « Gassin et le mépris » (signé P.B. en mai 1999) et « Gassin assassiné » (par F.Robichon en février 2000) ; ainsi que la confrontation J. Deroche et J. Peronne dans le cadre de l'émission de F. Chaslin, Métropolitains (France Culture).

<sup>111</sup> Sans doute emportés par le contexte de leur description les architectes écrivent pallier avec un seul "l" (palier), sans doute ignorent-ils la définition précise du mot : 1° Litter. Couvrir, dissimuler en présentant sous une apparence spécieuse. V. cacher, déguiser... 2° Mod (XXe) pallier ou palier à (critiqué) : atténuer faute de remède véritable ; n'apporter qu'une solution provisoire...

- Réseaux assainissement ;
- Réseaux alimentation (eau, électricité, courants faibles) <sup>112</sup>»

L'analyse du projet de transformation montre clairement que la facture néo-provençale est un choix stylistique que n'imposait pas le travail de reformulation des plans de cellule par jumelage de logements existants et espaces gagnés sur les terrasses et circulations.

Les surhaussements nécessaires pour les toitures en pente deviennent un argument qui plaide pour la non conservation de l'aspect béton-brut des façades — dénoncé ailleurs comme un élément de la mauvaise réception de cette architecture — ; et le choix d'enduire toutes les surfaces extérieures d'un enduit ocre ou terre, en conformité avec l'idée d'intégration définie dans le programme.

Au total il s'agit bien, à côté de l'opération relativement lourde de recombinaison, de procéder à une correction esthétique, un maquillage stylistique. Mais il est important de noter que ce choix est d'abord celui de la maîtrise d'ouvrage, qui certes rencontre l'assentiment d'un architecte peu séduit par l'architecture brutaliste de l'AUA, par un projet qu'il juge « prétentieux, trop figé sur des concepts aujourd'hui dépassés et d'un point de vue constructif délibérément persistant ».

Il nous plaît de constater que son projet de transformation, au fond, prouve le contraire, car les principes d'emboîtement et de superposition qui font la complexité et la richesse spatiale du projet d'origine ont été re-exploités dans la reprise.

Il est également intéressant de noter que la voie du néo-provençal avait été ouverte dès l'origine, lorsque les architectes lors du dépôt de permis de construire avaient été confrontés à la réglementation et au dispositif de correction architecturale. Des concessions avaient été faites alors sous la forme de quelques enduits ocres disposés çà et là en alternance avec la peau de béton brut, et de quelques toits pentus recouverts de tuiles romanes situés en crête des hameaux.

J. Deroche et P. Chemetov avaient alors mis au point des solutions plastiques (par ailleurs très usitées) qui accordaient ces éléments à l'esprit architectural dominant d'un emboîtement de volumes aux arrêtes nettes ; dissimulant les tuiles derrière des relevés d'acrotères.

On peut penser que la généralisation de cette formule, ici non retenue, se présentait comme une solution pour faire évoluer cet ensemble architectural dans une relative complicité avec l'esprit d'origine.

## 7-5. L'ADJONCTION.

La procédure d'adjonction dérive d'une nécessité d'extension pensée d'abord comme un rajout, un complément ou une excroissance plus ou moins autonomes par rapport à la structure existante. Ce choix s'accompagne nécessairement d'une option en forme d'alternative architecturale : démarquer ou "aligner" ce nouvel élément sur les caractères de l'édifice en place.

### L'adjonction comme dialogue et distinction.

Le cas de l'Ecole de Ferrières à Martigues, signée par J. Prouvé, est exemplaire de l'opiniâtreté d'un architecte engagé dans le service public à défendre un patrimoine du XXe siècle encore peu perçu comme tel en dehors du cercle des spécialistes<sup>113</sup>. Occupant le poste d'ingénieur en chef d'urbanisme à la ville de Martigues, S. Bertran de Balanda aura procédé en plusieurs temps dans sa démarche de préservation de l'édifice. Son action part d'un double principe : préserver l'intégrité d'un bâtiment à la signature prestigieuse, l'inscrire dans une logique (à laquelle il est par essence étranger) d'un développement urbain basé sur la densification et une conformité certaine aux modèles urbains traditionnels (alignements de voirie, etc.).

<sup>112</sup> Comité Central d'Entreprise d'Air France, « Restructuration et extension d'un centre de vacances à Gassin », document de présentation du projet dans la phase du Permis de construire.

<sup>113</sup> Le maire, peu sensible à ce genre d'architecture, aurait été satisfait par un projet de démolition/reconstruction. De leur côté les usagers auront eu l'occasion d'évoquer les difficultés de fonctionnement de l'école tout en étant sensibles au caractère « original » de leur lieu de travail.

En 1985, elle missionne Claude Prouvé, le fils de Jean qui intervient sur le principe ci-dessus évoqué d'une "actualisation sans perte de caractère" en doublant une toiture peu étanche, usant de procédés légers et réversibles.

En 1998 elle prend en charge et fait valider par le Conseil municipal un parti qui, tout en préservant l'édifice existant le redouble par un nouveau bâtiment, indépendant, entretenant avec le premier une relation par certains aspects spéculaire : module de la trame (masses, symétrie, raccord par redoublement de l'auvent existant...), mais volontairement non mimétique. Pour se soustraire à une logique d'objet, et éviter le pari impossible d'une concurrence avec l'icône de J. Prouvé, le caractère architectural de l'extension est comme surdéterminé par trois éléments extérieurs :

— D'abord par une dynamique de densification du secteur qui obéit à une logique de composition urbaine traditionnelle définie pour le secteur par A. Grumbach à partir d'un grand axe majeur structurant. Cela se traduit ici par l'alignement de l'"extension" sur le boulevard.

— Ensuite par la reprise de matériaux tels que la pierre et la brique utilisées par les concepteurs<sup>114</sup> du nouveau Théâtre des Salins qui depuis peu jouxte l'Ecole de Ferrières dans une mitoyenneté de parcelle.

— Enfin par un rappel qui se veut discret à l'architecture de J. Prouvé : bacs en acier verts (de la teinte de ceux utilisés pour la réhabilitation de l'école) et sérigraphies appliquées sur certaines vitres en allège qui reprennent le motif des hublots et des portes et panneaux de J. Prouvé. Seul clin d'œil appuyé mais de manière formaliste au bâtiment d'origine ces hublots, faut-il le préciser, sont aujourd'hui le seul regret de l'architecte. On notera qu'il s'agit également d'un choix qui ne respecte par le principe général et premier de distanciation et de démarcation avec le bâtiment d'origine.

On peut remarquer que la posture adoptée dans ce cas nous renvoie directement à un principe de doctrine issu de la Charte de Venise<sup>115</sup> qui énonce l'identification claire et le (dé-)marquage des interventions nouvelles sur les monuments. Ici, tout se passe comme si l'architecte avait anticipé l'inévitable inscription à l'I.S.M.H. de l'édifice de J. Prouvé, qui sera effective en 2001 après les travaux.

### **L'adjonction comme excroissance mimétique.**

Le Centre de Santé d'Arles fut conçu et érigé sous la direction de l'architecte franco-américain P. Nelson. Equipement sophistiqué ce complexe est inscrit dans une logique continue de travaux, d'adaptation fonctionnelle, de mise aux normes et d'entretien. Façades, toitures et bouches extérieures de ventilation sont inscrites à l'ISMH et il existe chez les gestionnaires une forte conscience de la valeur patrimoniale de l'édifice ; que le directeur des services techniques, chargé de la coordination et du suivi des travaux, accepte et traduit dans la formule d'une « restauration à l'identique conformément aux règles des bâtiments inscrits ».

Plus généralement son diagnostic se formule dans un sens strictement inverse de celui de J. Sasso en charge aujourd'hui, comme architecte, de la réalisation de nombreux travaux. Alors que le premier porte un jugement critique négatif sur la fonctionnalité de l'édifice, le second insiste sur la souplesse et les possibilités de transformation qu'autorise la logique du plan libre. Notons que cette évolutivité faisait partie dès l'origine des choix de l'architecte concepteur. Pour J. Sasso à l'inverse l'enveloppe extérieure est « beaucoup trop connotée par une période de l'histoire de l'architecture ».

P. Nelson avait réactualisé la longue tradition de l'hôpital conçu comme « machine à guérir » à partir de deux grands principes : la distinction radicale et l'optimisation des diverses fonctionnalités et le contrôle maximum des facteurs d'environnement.

— Sur la base d'une trame unique structurelle et rationnelle en béton de 6 mètres de côté, l'architecte parvient à concevoir deux typologies distinctes. La fonction hôtelière de l'hôpital est assurée dans une sorte d'« unité d'habitation » dont le plan type d'étage, organisé sur le principe d'unités de soins de 30 lits avec

<sup>114</sup> V. Speller, X. Fabre et M. Narpozzi, 1995.

<sup>115</sup> « Charte internationale sur la conservation et la restauration des Monuments et des Sites ». Deuxième congrès international des architectes et des techniciens des Monuments Historiques - Venise 1964, adoptée par l'ICOMOS en 1965.

une double circulation, met l'infirmière au centre du dispositif. Une autre typologie, la « nappe », donne à l'organisation du sous-sol et du rez-de-chaussée un maximum de flexibilité et d'évolutivité.

— Le décollement de la toiture et le dispositif parasolaire des façades principales (est et ouest) constituent une seconde peau à l'édifice, extérieure et autonome, marquée par l'esprit de l'art cinétique. Le principe de ces volets mobiles, brise-soleil, à fonctionnement automatique, fut mis au point dès 1934 dans le projet non réalisé d'hôpital pour Ismaïlia (Egypte).

Dans son jugement J. Sasso ne retient des qualités retransposables de cette façade que le principe modulaire de revêtement, présent sur les pignons et les bandeaux pleins qui soulignent la nappe du rez-de-chaussée, constitué de dalles carrées préfabriquées en ciment gravillonné, d'aspect rustique.

L'extension réalisée auparavant par un autre maître d'œuvre, Ch. Chaminade, semble partir des mêmes présupposés. Notons d'abord que située en contiguïté avec le pignon nord elle s'est inscrite dans une logique organique de croissance qui prolonge de ce côté l'effet de nappe et de socle de tous les services du rez-de-chaussée. Son expression hésite entre la stricte reprise de l'architectonique existante et l'affirmation d'une différence. Cette dernière est conforme à l'esprit de la post-modernité quand elle donne à voir explicitement la nature du revêtement comme plaquage au moyen d'un jeu graphique de lignes brisées qui dévoile, en second plan, la texture de murs porteurs. Et l'observation attentive des nouveaux éléments préfabriqués laisse apparaître des différences de détail mais, dans un certain sens considérables, par rapport au modèle d'origine : dimensionnements différents mais surtout texture différente de la peau, du grain de la façade. Cette différence tient à peu de choses. Dans les modules d'origine les gravillons sont à arrêtes vives et expriment une certaine sensibilité brutaliste propre à l'après-guerre. Dans les nouveaux le choix (conscient ou inconscient, maîtrisé ou non) s'est porté sur des gravillons polis, aux formes douces, non rugueuses qui « accrochent » la lumière tout autrement.

Au total il en résulte que l'objectif mimétique est ici, à la fois non complètement assumé et très imparfaitement atteint dans les rappels qu'il propose.

### **L'adjonction discordante.**

L'exemple déjà évoqué des transformations opérées sur le Lycée Adam de Craponne nous permet d'examiner ici le cas où l'opération d'extension se pose en contradiction et en correction de la logique spatiale et du caractère de l'architecture existante. Les programmes successifs confiés à l'architecte G. Sherjal prévoyaient une extension des ateliers et la création d'un foyer pour les lycéens. Nous nous contenterons d'examiner ici ce dernier aspect, pour lequel tous les niveaux de définition sont en contradiction avec les principes architecturaux retenus par G. Jaubert.

Ce sont d'abord les effets de déboîtement de certains volumes qui échappent à la stricte composition orthonormée ; différence soulignée ici par l'introduction de fenêtres carrées « basculées » dans le plan de la façade et qui introduisent de nouveaux éléments de vocabulaire.

C'est ensuite le positionnement même de cet édifice, en situation isolée et autonome, au milieu d'une grande cour qui avait été savamment délimitée par G. Jaubert au centre de la parcelle. Cette cour fonctionnait comme un paysage à la fois tenu — par les deux grandes barres de bâtiments des classes — et ouvert au nord sur un relief couronné par le volume fort et exceptionnel du gymnase.

L'introduction du foyer dans cette cour, qui en tant que « vide » constituait la pièce et l'espace majeur du projet, celui où se dévoilait dans l'expérience de l'édifice l'ordre de la composition, apparaît comme un élément de discordance architecturale et de trouble spatial. Il confirme le défaut (le manque) de lecture déjà observé dans la reprise des édifices (Cf. chap 6-2.).

### **7-6. L'ACHEVEMENT.**

Bien qu'il soit instructif pour notre propos nous avons délibérément ignoré le cas trop particulier et rare des édifices non achevés du fait de la non terminaison du chantier. L'opération d'achèvement apparaît alors,

dans tous les cas, comme une intervention visant à apporter un complément, à combler une lacune imputable à ce qui est lu comme un défaut de programmation et (ou) de conception dans le projet d'origine. Elle est généralement motivée par une évolution des représentations ou une non concordance entre les valeurs d'origine et celles qui guident la reprise. Deux cas de figure se présentent cependant : celui qui engage une transformation cohérente avec les dispositifs existants dans une stratégie de confortation, etc. Celui qui procède, consciemment ou non à une correction de la logique d'origine qui peut aller jusqu'au contresens.

### **L'achèvement comme confortation.**

Le programme confié à P. Gangnet sur l'ensemble d'habitation de La Viste (architecte G. Candilis) à Marseille, est caractéristique de la vaste série des interventions sur les grands ensembles inaugurée dans les années 1980, et dont « Banlieues 89 » fut un point d'orgue. A la différence de nombreux concepteurs P. Gangnet entreprend son travail avec une lecture positive de l'architecture de Candilis.

On peut résumer son approche en trois points :

1°) D'abord se documenter, connaître et comprendre l'édifice mais aussi ses usages. Ces préalables le conduisent à rencontrer G. Candilis et à recueillir des documents d'archives. Mais aussi à conduire une enquête de type ethnographique (plus utile à l'architecte dit-il que la statistique sociologique) et plus particulièrement sur les espaces publics, les lieux de sociabilité, où sont repérés l'inscription au sol et dans l'espace des cheminements et des pratiques des habitants (jusqu'à la surveillance des enfants depuis les appartements). Ainsi pour P. Gangnet : « La réhabilitation est un travail intéressant parce qu'elle concerne un territoire déjà vécu, avec des déplacements, des réseaux, une sorte de "carte du tendre" qui met en lumière la façon dont les gens ont vécu toute cette organisation. (...) Il faut (...) scruter les "habitus", pointer les modes de déplacement, repérer les réseaux d'amitié et d'inimitié... On apprend ainsi des choses qui nous permettent de travailler<sup>116</sup> ».

2°) Ensuite, face à la logique du grand ensemble ne pas « faire de l'architecture sur l'architecture » mais procéder plutôt selon une logique de déplacement en travaillant par exemple sur l'ancrage au sol.

3°) Enfin penser simultanément deux échelles, celle de l'espace domestique et du quotidien de la cité d'une part, et celle du territoire d'autre part. Ici aussi il s'agit d'affirmer les valeurs d'usage contre les stratégies décoratives.

La première échelle se traduit classiquement dans les travaux de réfection des appartements et l'agrandissement / amélioration des halls d'accueil et cages d'escaliers<sup>117</sup>. Et une formule, originale pour l'époque, est trouvée dans le principe des « travaux à la carte<sup>118</sup> ».

C'est sur la deuxième échelle, le rapport espace public et territoire que se joue la notion d'achèvement. Pour le concepteur, associé au paysagiste J.P. Clarac, il ne s'agit pas de recréer une urbanité factice qui serait en rapport avec une image abstraite de comportements civils.

La formule proposée est celle d'un grand mail<sup>119</sup> qui permet de réassocier et d'ancrer au sol l'ensemble des bâtiments, mais plus encore d'accrocher la cité à son horizon, la mer. Ainsi c'est la révélation et la construction d'une ligne de force du territoire qui constitue l'élément majeur du projet. Elle conjugue un potentiel spatial susceptible de relancer de nouvelles pratiques de sociabilité, avec un argument — l'ouverture et l'accroche sur la ville et le site — qui corrige, au moins sur le plan symbolique — l'effet d'enfermement et d'exclusion.

---

<sup>116</sup> P. Gangnet, « Les grands ensembles ne seront jamais la ville », propos recueillis par V. Berrien, in "Projet Urbain et Grands Ensembles", n° 5-6, nov/déc 1993, DAU, METT.

<sup>117</sup> Défauts récurrents pointés dans ce genre d'opération et également évoqués à propos de l'ensemble de Bagnols sur Cèze.

<sup>118</sup> Chaque locataire est crédité d'une somme de 20.000 F (3.050 euros environ) lui permettant de s'impliquer dans un projet qui reste d'entretien.

<sup>119</sup> L'architecte utilise aussi sans doute avec la pleine conscience de son improbabilité, le mot de Rambla, preuve qu'il ne peut tout à fait échapper à la référence aux modèles de la ville traditionnelle ; ou encore que le langage commun l'enferme dans un univers fermé de solutions.

C'est sur la cohérence entre la réponse formelle et l'actualité d'un contenu social que P. Gangnet conduit sa démarche d'achèvement comme un stratégie double de confortation de l'existant dans laquelle le temps du chantier lui même lui paraît devoir être exploité. « La réhabilitation et plus particulièrement, le chantier, est le meilleur moment de la vie du grand ensemble, rarement inférieur à deux ans. On devrait le mettre à profit pour relancer les effets de sociabilité. C'est là le travail essentiel de la réhabilitation<sup>120</sup> ».

## L'achèvement comme contresens

Le Centre Educatif et Culturel les Heures Claires, à Istres, conçu par l'Atelier de Montrouge (sous la direction de J.L. Véret) correspond à un nouveau type d'équipement qui dans les années 1970, dans la mouvance des utopies généreuses de mai 1968, s'inspirait d'une philosophie dominée par les valeurs de fraternité, d'ouverture, de convivialité et d'échanges<sup>121</sup>.

Ce projet est au croisement d'une réflexion nouvelle sur les équipements intégrés dans les villes nouvelles (soucieuse également d'efficacité, de rapidité et de coût) et d'un renouvellement des doctrines modernes d'architecture qui s'inscrit ici dans la mouvance du Team Ten. Par bien des aspects les principes techniques, de composition, spatiaux et programmatiques de ce projet sont comparables à celui de l'Université libre de Berlin réalisée à la même époque par G. Candilis et J. Prouvé. Avec une différence importante cependant, bien que structuré autour de l'enseignement (le collège Alain Savary<sup>122</sup>) le programme du CEC d'Istres prévoyait dans son principe même l'idée de pluri-fonctionnalité : équipements éducatifs, équipements sociaux, équipements culturels et d'animation, équipements sportifs. La "nappe proliférante" principe majeur du plan de masse retenu par J.L. Véret sera cohérent avec un système constructif retenu avant même les premières études. Il s'agit du procédé G.E.E.P-industries, constitué d'une structure porteuse métallique sur trame carrée et d'éléments de remplissage de façade en panneau sandwich préfabriqué (allège en Emalit de couleur blanche).

Ce principe de nappe, rigoureusement tramée (1,80 / 3,60 / 7,20 mètres) sera hiérarchisé à l'échelle du plan de masse (terme auquel J.L. Véret substitue le principe plus dynamique de "structure urbaine") par des éléments conjoncturels et un parti pris fonctionnel. Ce dernier consiste à rejeter la voiture en périphérie et à préserver un secteur central piéton. Quant aux éléments conjoncturels ils renvoient aux spécificités du site et aux hypothèses d'évolution urbaine. L'axe central du Centre Culturel devait se raccorder au futur centre urbain, finalement abandonné au bénéfice de quartiers d'habitation. A son extrémité, à la rencontre (sur un promontoire rocheux) de l'étang de Berre un deuxième axe constituait un élément de centralité secondaire sur lequel devaient se greffer les espaces les plus animés du Centre Culturel.

Mais au total l'ensemble était, dans un certain sens, pensé comme un bâtiment unique. Toutes les unités fonctionnelles communiquaient entre elles par un double système de dessertes intérieures et extérieures (espaces publics au sol et terrasses suspendues), obéissant aux principes de fluidité maximum et de flexibilité, d'où la clôture bien sûr était exclue.

Le modèle à la fois souple et structurant de la trame aura permis la réalisation progressive de l'essentiel du programme de construction jusqu'au milieu des années 1980. Par la suite, les transformations apportées deviennent intéressantes pour notre propos sur l'achèvement.

Alors même que la notion de lieu d'expérimentation et d'innovation sociale reste vivace et réelle<sup>123</sup> les transformations apportées contredisent systématiquement les principes spatiaux et architecturaux les plus essentiels du projet d'origine.

---

<sup>120</sup> In "Projet Urbain et Grands Ensembles", op.cit.

<sup>121</sup> Le CEC de Yerres dans l'Essonne fut le premier à expérimenter ces idées. De son côté J.L. Véret avait en 1968 élaboré le programme du centre aéré de la ville de Montrouge. C'est P. Chaslin, président de G.E.E.P industries, promoteur des équipements intégrés de Yerres et d'Istres qui recommande ici la candidature de J.L. Véret au groupe de travail interministériel pour les équipements intégrés.

<sup>122</sup> Une des idées de base est la définition d'un nouveau rapport de l'école à la ville. La cour de récréation devient place, la ville entre dans l'école et l'école s'ouvre sur la ville. C'est la notion d'école ouverte...

<sup>123</sup> Le témoignage de la principale du collège insiste sur l'équivalence ouverture / responsabilisation : « Les élèves sont beaucoup plus responsables ici — nous vérifions ensuite cette plus grande maturité dans leur cursus scolaire — étant donné qu'il n'y a pas de portes, ni clôtures.

On distinguera trois formes d'achèvement de cette opération qui s'écrivent toutes, sans que soit porté ici un jugement de valeur, comme des contresens.

— La première fut le choix d'implanter la maison de la Danse dans l'axe de la "rue" centrale avec une double conséquence, renoncer à l'aboutissement de cet axe sur la perspective de l'étang, et à la rencontre des deux axes majeurs. Le directeur du CEC justifie ce choix par « manque de possibilité, il n'était pas question de s'étendre dans la pinède (comme le prévoyait le projet de départ) il n'était pas non plus indispensable d'utiliser des structures métalliques puisque le contexte de construction avait évolué. Il y avait également le souhait de « sortir de cette architecture, de faire un vrai bâtiment représentatif de l'esprit du CEC et inscrit dans les années 90 ».

Une page a donc été tournée avec cet édifice et une revanche prise avec une opération où pour beaucoup l'architecture avait été sacrifiée à la réflexion sur le programme et l'espace<sup>124</sup>. Le Centre Culturel dispose donc désormais de son monument/équipement non plus banalisé mais pourvu, lui, des signes de l'Architecture (de fait, un décor) et situé dans l'axe de la perspective, refermant le Centre sur lui même comme un dispositif introverti. On peut toutefois signaler que chargé du projet, l'architecte, M. Holzinger, a conservé pour sa composition les dimensionnements de la trame initiale.

— La deuxième concerne la suppression du système général de communication et d'accès (dont la pratique des toits terrasses), pour des motifs compréhensibles de gestion concernant les horaires d'ouverture (et de sécurité ! ?). De ce point de vue et logiquement les limites de l'utopie généreuse furent vite atteintes. Ainsi les passerelles ont été condamnées et parfois transformées en bureaux et les terrasses accessibles, pour des raisons invoquées d'étanchéité, elles aussi interdites. Chaque édifice fonctionne donc aujourd'hui de manière autonome et indépendante, relié aux autres par la proximité et un espace extérieur commun.

Tout se passe comme si ces options spatiales s'inscrivaient parmi d'autres, l'absence de sas, de marquage des entrées, de protection contre le mistral, comme des défauts d'une conception trop abstraite et inscrite dans une utopie délocalisée. Au nombre de ces griefs un des plus appuyés concerne le fait qu'il n'y a « aucune expression d'édifice public » (directeur du CEC). C'est d'ailleurs le diagnostic de cette « lacune » qui est à l'origine de deux séries d'interventions en forme d'achèvement : celles menées directement par les services techniques de la ville, et celles confiées à des professionnels de l'architecture.

— De même nature, elles illustrent la notion d'achèvement comme contresens. Moins destructurantes quant aux pratiques attendues de l'espace, leur impact sur le caractère architectural du CEC est radical.

Aux campagnes de travaux d'entretien courant et de mise aux normes s'ajoutent depuis quelques années la construction de dispositifs de marquage symbolique des édifices. Emmarchements, clôtures basses, auvents, peintures, placages extérieurs revêtus de motifs décoratifs, vitrages réfléchissants, signalétique, ... autant d'éléments qui luttent contre la fluidité par le marquage de seuils et de séquences, d'espaces de statut intermédiaire, et contre l'homogénéité par le signallement de la différence, un souci d'individuation des fonctionnalités.

Architecte, F. Rill procède à cette même lecture lorsque lui est confiée en 1992, dans les logements des gardiens situés à l'entrée du CEC, la création de bureaux pour Istres.com. Certes ces édifices présentaient déjà une différence notable d'écriture avec le reste du Centre (panneaux préfabriqués lourds en béton gravillonné), mais tout son effort sera concentré sur l'affirmation d'une nouvelle différence : « recarrosser » le bâtiment avec des matériaux modernes, verre et aluminium.

---

Ils peuvent profiter de tous les équipements du CEC... le collège est relativement bien respecté... il y a peu de dégradations. Le collège est au cœur du CEC et d'ailleurs on confond souvent les deux entités ». Notons que l'absence de mur est composé par une carte magnétique et que les élèves doivent pointer pour signaler où ils se trouvent pendant les heures de classe. De son côté la médiathèque, directement accessible est plus complète qu'un centre de documentation scolaire classique et enfants et parents s'y croisent dans des pratiques originales qui illustrent les hypothèses de décloisonnement et d'ouverture.

<sup>124</sup> De ce point de vue les témoignages concordent. Pour la principale du collège : « L'importance de l'environnement et l'ouverture sur l'extérieur ont été les fils conducteurs du projet avant l'esthétique », jugement dans un certain sens très pertinent. Pour le directeur du CEC : « A l'époque le projet avait suscité une hostilité de la population, plus attachée à une architecture régionaliste » et plus loin « Nous ne souhaitons plus d'agences parisiennes car elles sont complètement éloignées de la réalité des choses ».



Au total, et paradoxalement, chacune de ces petites opérations de monumentalisation précipite la perte de monumentalité de l'ensemble. Simple sans être austère, digne dans son humilité (lue comme "pauvre") la composition d'origine trouvait sa grandeur dans l'échelle, dans l'unité. La sédimentation aura produit ici le même effet que celui tant décrié dans les villes nouvelles. Et l'homogénéité et la règle, ailleurs tant recherchées, aura laissé place au collage et aux dissonances.

## 8. Le processus de patrimonialisation de l'architecture des "Trente Glorieuses" et la "construction critique" du projet de transformation.

L'analyse de notre échantillon nous permet d'observer une tendance actuelle à l'évolution des pratiques ordinaires dans la reprise de l'architecture des « Trente glorieuses ».

Celle-ci se traduit doublement : dans une attention plus grande accordée aux édifices de la période et dans les tentatives conduites par certains professionnels pour construire les transformations dans un rapport d'intelligence avec l'existant.

Ce constat doit être rapporté à deux déterminations plus générales :

— d'une part la théorie du projet aujourd'hui dominante postule un rapport de complicité (de travail) avec l'histoire et l'existant et cela aux différentes échelles du territoire ; de la ville et de l'architecture ;

— d'autre part la réécriture (on devrait plutôt dire l'écriture) de cette période récente de l'histoire opère ses évaluations, ses sélections, classements et reclassements en relation avec tout le dispositif social et institutionnel de désignation du patrimoine<sup>125</sup>.

Ces deux dynamiques, la première qui relève d'une conjoncture historique actuelle et la deuxième d'un processus classique de patrimonialisation conjuguent leurs effets. Et entre les deux milieux professionnels concernés, celui des pratiques ordinaires de l'architecture et celui de la consécration et de la conservation des valeurs patrimoniales, des passages, des similitudes apparaissent, en même temps que subsistent des différences irréductibles.

Dans les pratiques ordinaires de la reprise de l'architecture des « Trente glorieuses » (et plus généralement du XXe siècle) la part de l'existant dans le projet devient tellement fondamentale qu'elle oriente tendanciellement la réflexion vers les problématiques du patrimoine. Les deux domaines sont confrontés à l'aporie (établie aujourd'hui comme un mythe) de la restitution à l'identique, et le champ ouvert par ce constat définit un éventail large de possibles et d'attitudes communes.

Du côté des différences, notre analyse fait ressortir des pratiques architecturales de reprise qui sont conduites dans un isolement frappant. Aucun des architectes interrogés n'a fait référence à un savoir commun et à des problèmes partagés<sup>126</sup>. Tout au plus pour certains à leur propre expérience antérieure. Le contraste est ici notoire avec le milieu des Monuments Historiques, certes différent par nature puisqu'il dispose d'un cadre collectif d'action (institutionnel, juridique, procédural...), mais qui a su créer un champ culturel qui lui est spécifique d'information et de débats.

Ce constat doit être mis en relation avec le fait que, pour l'essentiel, les maîtres d'œuvre ne considèrent pas la reprise comme une activité différente par nature de la construction neuve. Et que, de manière paradoxale, pour la plupart d'entre eux, elle reste une expérience de second ordre et dévalorisée par rapport à la création d'un édifice ex-nihilo.

---

<sup>125</sup> Sans oublier le rôle pris dans ces processus par les pratiques commerciales qui ont parfois un rôle précurseur, mais dont on sait qu'elles opèrent d'abord sur le registre des biens mobiliers et des objets d'art avant d'atteindre l'architecture (le cas J. Prouvé est intéressant de ce point de vue).

<sup>126</sup> A l'exception de P. Gangnet qui inscrit son action dans la problématique de la réhabilitation des grands ensembles.

Malgré cela notre analyse fait apparaître que certains architectes, dans leur pratique du métier, dans leurs engagements au quotidien, prennent leur part dans le processus social de construction des valeurs patrimoniales.

De l'analyse des postures et des choix architecturaux faits par les professionnels nous retiendrons deux enseignements : la force déterminante des éléments de conjoncture relativement aux dispositifs peu efficaces de protection, le rôle fondamental de l'architecte / expert dans la phase dite de diagnostic.

Aussi, le sentiment premier qu'il n'y a pas de règles et que chaque projet de transformation se propose comme une expérience particulière et originale peut être tempérée par les constats suivants.

Mis à part le cas des édifices classés, volontairement absents de notre échantillon, l'ensemble des formules de protection au titre des Monuments Historiques et des abords ne constitue pas un dispositif efficace qui garantit une simple prise en compte et conséquemment une "intelligence" du projet de transformation par rapport au bâtiment d'origine. Cette attention apparaît lorsque s'exerce une pression culturelle, généralement collective et émanant de plusieurs types d'acteurs.

Il arrive exceptionnellement que l'architecte soit seul porteur de cette pression culturelle. C'est un effort en conscience qui relève de ce que nous appellerons la "construction critique" du diagnostic.

Nous partons pour expliquer et situer la nature de cette opération des définitions données par Bernard Huet quant aux rôles de la théorie et de la critique dans l'activité du projet. « En architecture il s'agit (la recherche, ndr) d'une pratique qui propose d'organiser de manière cohérente un certain nombre de données extrinsèques imposées à l'architecte par une programmation (plus ou moins précise) à l'aide de données intrinsèques formant un corps de doctrines (plus ou moins conscientes). Ce sont ces doctrines (la théorie de l'architecture) qui fournissent à l'architecte le moyen d'opérer sur le matériau, de passer de la programmation à l'architecture<sup>127</sup> ».

Et ailleurs : « Aussi, je dirais que la nature de la critique est d'ordre opérative... il ne s'agit plus d'une critique au sens simplement d'une évaluation plus ou moins positive ou négative d'une œuvre, mais d'une critique qui opère sur le réel et qui permet elle-même une transformation du réel par la connaissance... Parce que la critique reflète l'état de la théorie, et que l'une et l'autre s'interpellent, s'alimentent dans un mouvement de va-et-vient, la critique peut être considérée comme l'instrument de médiation entre la pratique et la théorie<sup>128</sup> ».

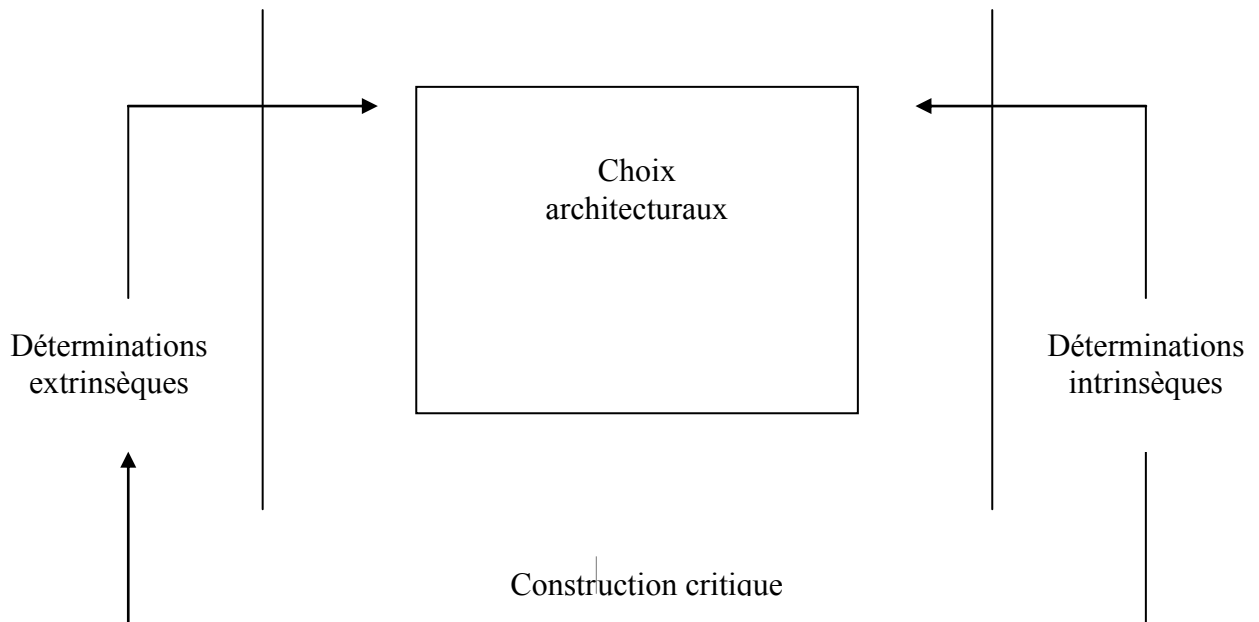
Avec plus ou moins d'acuité, de conscience, de temps consacré à cela, les architectes engagés dans un travail de reprise sont tenus de développer un travail de critique de l'édifice auquel ils sont confrontés. Cette opération de « construction critique » constitue l'expertise de l'architecte en tant qu'elle se distingue de celles des autres acteurs, commanditaire, Bureau d'étude techniques, etc...

---

<sup>127</sup> Contribution de Bernard Huet au colloque « Architecture : recherche et action », des 12 et 13 mars 1979, Marseille. Actes CERA/ENSBA. Le sens de cette contribution est d'établir les rapports historiquement déterminés et les différences irréductibles qui existent entre la recherche conduite dans le cadre de l'activité de projet et la recherche fondamentale qui vise à la production de connaissances.

<sup>128</sup> Bernard Huet, « Les enjeux de la critique », in revue *Le Visiteur* numéro 1, automne 1995 – Société Française des Architectes.

Nous la situerons dans un schéma qui définit le sens de cette opération :



L'analyse des cas étudiés fait clairement apparaître la capacité différentielle des architectes à faire passer des données qui sont de l'ordre des déterminations intrinsèques dans celui des déterminations extrinsèques. Et ce faisant à construire autour de leurs analyses et de leurs options, dans un processus de dialogue et de négociation, les conditions d'une consensualité la plus large possible. Ainsi nous pouvons illustrer plusieurs modalités de ce passage :

— Faire glisser une valeur esthétique dans le registre d'une valeur d'économie (P. Gangnet pour l'ensemble de La Viste) ou encore dans celui d'une valeur de caractère<sup>129</sup> qui engage l'idée de convention sociale (J.M. Chancel pour l'hôpital des Rayettes).

— Pallier une insuffisance budgétaire en pensant l'économie du projet dans la durée (Décot / Rolland pour le lycée Colbert et Biaggi / Maurin pour le restaurant universitaire des Gazelles).

— Développer des stratégies qui, tout en étant soucieuses de la préservation de l'intégrité architecturale de l'édifice existant, mettent en avant des valeurs et des notions qui révèlent, traditionnellement et logiquement, des conditions de la commande, et qui mettent en avant : la participation des habitants et l'enregistrement / confortation des usages (P. Gangnet pour La Viste), le critère de situation (S. Bertran de Balanda pour l'Ecole de Ferrières), l'anticipation de la sacralisation par la notoriété (le groupe de pression constitué d'intellectuels pour Athéna-Port).

On le voit, un des enjeux<sup>130</sup> du travail de construction critique par l'architecte expert, est de recomposer la hiérarchie des valeurs établies dans les conditions de la commande.

A ce stade il est utile de revenir sur le sens de notre grille d'analyse pour préciser que ce que nous entendons par posture est au départ fortement déterminé par les conditions de la commande, que de

<sup>129</sup> On se référera ici encore à la distinction faite par Bernard Huet entre les notions de style, de manière et de caractère, in revue AMC, nouvelle formule, n°1 : Le style – 1983.

<sup>130</sup> Nous rejoignons ici, en le complétant et en l'illustrant, un des aspects développés par B. Reichlin dans la réflexion qu'il conduit sur le thème de « la sauvegarde du moderne », notamment lorsqu'il prône la formation des architectes à la lecture et à l'expertise historique et critique, l'apprentissage de ce qu'il appelle « la construction de l'argument historico-critique ». Voir : « quelle histoire peut nous aider à travailler sur l'architecture moderne et contemporaine ? Une opportunité de redéfinition de la discipline » in « Méthodes en histoire de l'architecture », Les Cahiers de la Recherche Architecturale n° 9/10 – Monum / Editions du Patrimoine, Paris, Janvier 2002.

l'attitude active ou passive de l'architecte peut résulter un changement de posture, et que cette étape n'est qu'un premier moment dans un processus de travail qui conduit vers des choix architecturaux plus précis qui restent, eux, toujours soumis à critique, débats et discussions. Au delà cette attitude de construction critique ne doit pas être perçue comme un premier moment, au stade du diagnostic, d'un processus linéaire de travail mais comme une attitude qui peut être déployée dans toutes les phases du projet. La remarque de P. Gangnet va dans ce sens, qui suggère de faire du chantier lui-même, dans le cadre des procédures il est vrai particulières visant les grands ensembles, un moment de relance de la sociabilité.